

RAPPORT ANNUEL 2014

Rapport du Conseil d'administration
à l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires du 21 mai 2015

RAPPORT ANNUEL 2014 Banque Cantonale du Valais



www.bcvs.ch



**Banque Cantonale
du Valais**

www.bcvs.ch

La confiance rapproche

NOTA BENE

Ils sont les gardiens de l'Histoire, de la grande, de celle du quotidien, de personnalités, de traditions, de régions, de savoir-faire. Ils mettent en valeur aujourd'hui ce que l'on tient d'hier, en pensant à demain.

Derrière l'objectif commun de préservation, d'information et de mémoire, les musées valaisans offrent une diversité incroyable. Grâce à la compétence de femmes et d'hommes, ils prennent vie pour le bonheur des visiteurs, invités à ouvrir la porte de ces écrins pour en découvrir les innombrables trésors.

Comme la Banque Cantonale du Valais, les musées valaisans préservent un patrimoine. Ils incarnent des valeurs qui lui sont chères: la proximité, la compétence, l'universalité et la pérennité.

Parcourons le Rhône au fil de ce rapport annuel pour apercevoir un extrait de ce que le Valais compte de passions.



IMPRESSUM

RESPONSABLE DE LA PUBLICATION

Jean-Yves Pannatier
Directeur
Responsable département Communication, BCVs

COORDINATION - TEXTES

Jean-Yves Pannatier et Emilie Perren
Département Communication, BCVs

RECHERCHE ICONOGRAPHIQUE ET AUTEUR DES PHOTOS

Sauf indication contraire, toutes les photos de ce document ont été réalisées par Robert Hofer, Sion

ADAPTATION GRAPHIQUE

Graphic Design, Eddy Pelfini, Sion

MISE EN PAGE ET IMPRESSION

Schoechli Impression & Communication, Sierre

©BCVs

Reproduction des textes autorisée avec mention de la source
Le présent rapport est publié en français et en allemand;
la version française fait foi.

Imprimé sur un papier Satimat green 115 g/m2 composé de 60 % de fibres recyclées certifiées FSO et de 40 % de fibres vierges certifiées FSC



Anne-Dominique Zufferey, directrice du Musée valaisan de la Vigne et du Vin à Sierre porte une « barille », ce petit tonnelet en bois servant à emporter le vin consommé lors des travaux des champs et de vignes.



VALEUR FINANCIÈRE		GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE		VALEUR AJOUTÉE		VALEUR PARTENARIALE	
03		57		85		121	
Message des Présidents	4	Structure de la Banque et actionariat	58	Le réseau de distribution	86	Les ressources humaines	122
La Banque Cantonale du Valais en bref	9	Structure du capital	62	La Banque de détail	96	Les engagements de la Banque	128
Portrait, charte d'entreprise, stratégie	10	Conseil d'administration	62	La Banque des entreprises	102		
Chronologie et faits essentiels 2014	16	Direction générale	73	Gestion de fortune	109		
Informations aux investisseurs	19	Rémunérations, participations et prêts	77	Qualité, environnement et responsabilité sociale	113		
Reflets conjoncturels	20	Droits de participation des actionnaires	78	Le département Prestations	116		
Bilan	28	Prises de contrôle et mesures de défense	78				
Compte de résultat	29	Organe de révision	78				
Annexe aux comptes annuels 2014	31	Politique d'information	79				
Utilisation du bénéfice résultant du bilan	49	Direction	80				
Rapport de l'organe de révision	50	Audit interne	81				
Publication selon les prescriptions sur les fonds propres	52						



VALEUR
FINANCIÈRE

MESSAGE DES PRÉSIDENTS

Ce présent rapport marque la conclusion positive de l'exercice 2014, débuté pourtant avec des prévisions empreintes de réserves. En effet, dans ce même chapitre du rapport annuel de l'an passé, nous évoquions, à titre de perspectives annuelles, un exercice 2014 de consolidation, compte tenu des problématiques économiques et du contexte réglementaire. Nous affirmions même que prévoir un exercice 2014 dans la ligne de celui de 2013 constituait un défi.

Un défi finalement relevé avec succès

puisque la Banque Cantonale du Valais (BCVs) réalise de bons résultats 2014. Le mérite revient au modèle d'affaires de la Banque et tout particulièrement à l'engagement remarquable de ses collaboratrices et de ses collaborateurs.

Nous leur exprimons ici toute notre gratitude. L'analyse des données du bilan et du compte de résultat fournit un certain nombre de renseignements pertinents. Nous en mettons en exergue trois, de nature à intéresser particulièrement nos actionnaires.

LA BCVs EST EFFICIENTE

La légère augmentation du résultat intermédiaire à 120,2 millions de francs et du bénéfice net à 56,3 millions de francs, réalisée dans un climat économique incertain et dans un cadre d'affaires en profond changement, nous réjouit particulièrement. Ces résultats illustrent la qualité de la gestion de la BCVs dont l'efficacité se voit confirmée par un ratio coûts/revenus avant amortissements de 40,9%. Cet indicateur classe la BCVs parmi les meilleures banques de Suisse, toutes catégories confondues.

LA BCVs EST SOLIDE

Au 31 décembre 2014, les fonds propres de base dépassent pour la première fois la barre du milliard de francs pour se fixer à 1,075 milliard de francs en croissance de 125,7 millions de francs. 76 millions de francs sont issus des bons résultats 2014 et 50 millions de francs du fait que la créance subordonnée de l'Etat du Valais a désormais qualité de fonds propres de base supplémentaires. Le processus de raffermissement de l'assise financière de la Banque, initialisé il y a déjà plusieurs années, prend une dimension particulière aujourd'hui où les exigences y relatives ne cessent de se durcir. Le ratio relatif aux fonds propres de base (Tier 1) progresse de 12,9% à fin 2013 à 14,6% au 31 décembre 2014. En plus d'absorber le volant anticyclique de l'ordre de 0,7%, la BCVs a ainsi pu sensiblement améliorer sa solidité financière, dépassant de manière tangible les exigences en matière de fonds propres. La BCVs s'approche ainsi de son objectif stratégique de 16%; ce taux correspondant aux 200% de couverture des exigences légales en la matière. La BCVs est ainsi suffisamment dotée en fonds propres pour relever les défis et accompagner efficacement sa politique de crédits.

L'INVESTISSEMENT DANS LA BCVs EST RENTABLE

La substance investie dans la Banque, à travers la politique de renforcement des fonds propres, augmente d'autant la valeur du patrimoine détenu par l'actionnariat, lequel s'est vu, de plus, verser annuellement un dividende appréciable. Les bons résultats 2014 nous permettent



Pascal Perruchoud
Président
de la Direction générale

Jean-Daniel Papilloud
Président
du Conseil d'administration

de proposer à l'Assemblée générale ordinaire du 21 mai 2015, le versement d'un dividende identique à celui de 2013 de 27% par action au porteur et de 16% par action nominative. Basé sur le cours de 715 francs au 31 décembre 2014, le rendement de l'action au porteur s'élève à 3,8%, faisant ainsi du titre BCVs, dans le contexte financier actuel, un véhicule de placement de tout premier plan.

Quelques indicateurs de référence permettent d'apprécier objectivement la valeur de l'action au porteur BCVs. Cette dernière se caractérise par sa solidité. En effet, sa valeur comptable égale sa valeur boursière (*Market-to-Book ratio*). A cet égard, la dotation de 76 millions de francs au renforcement des fonds propres, pour le seul exercice 2014, augmente la valeur comptable de l'action au porteur de 50 francs.

En prenant en compte l'attribution de 48 millions de francs aux réserves pour risques bancaires généraux, le ratio cours/bénéfice (*Price Earning Ratio* ou *PER*) de l'action au porteur BCVs se situe à 10,3. A titre de comparaison, le *PER* du marché suisse s'élève à 18,6.

Enfin, le taux de distribution (*Pay-Out ratio*) ou la part du résultat après impôt distribué sous forme de dividende se situe aux environs de 27%. Ce bas niveau comparativement aux standards de la branche – lié à l'approche de l'atteinte de l'objectif stratégique de couverture des exigences légales en matière de fonds propres – confère à la BCVs une marge de manœuvre pour assurer la pérennité de sa politique de dividende.

Ces éléments devraient satisfaire les détenteurs d'actions BCVs.

Après un bon exercice 2014, malgré un environnement difficile, que nous réservons celui que nous venons d'entamer ? La BCVs est bien armée pour affronter les nouveaux défis grâce à son assise financière et à sa capacité d'adaptation. Pour 2015, elle prévoit un volume d'affaires dans la continuité des années précédentes dans un contexte de pression sur les revenus en raison des décisions récentes de la Banque nationale suisse. De plus, la rémunération de la garantie d'Etat, acceptée par vote populaire, influencera le résultat opérationnel. L'évolution des autres revenus et la vente de sa participation à *Swisscanto* devraient permettre à la Banque d'atteindre un bénéfice d'exercice dans la ligne du bon résultat 2014.



Jean-Daniel Papilloud



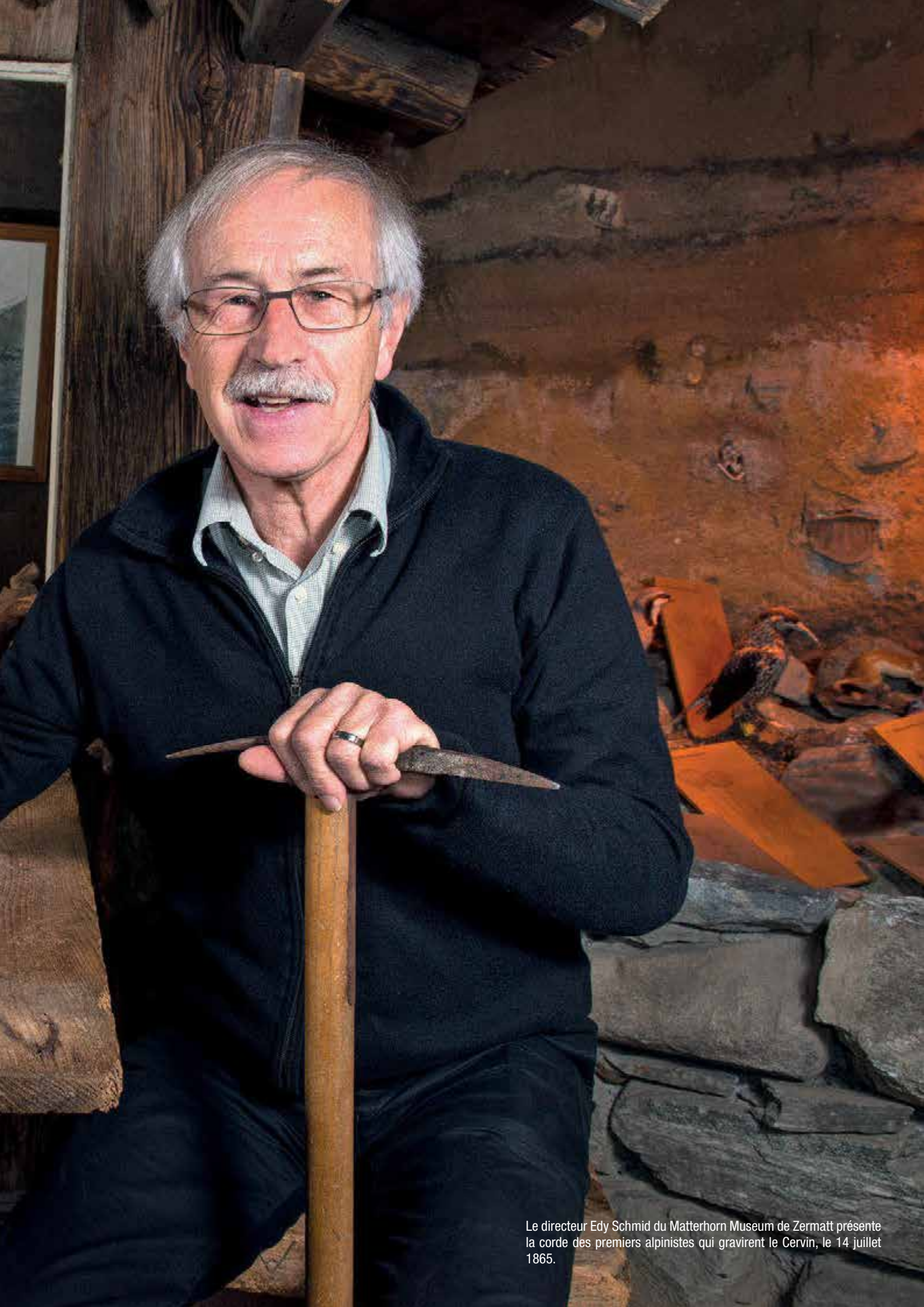
Pascal Perruchoud



Excursions aux Environs de Zermatt
Tarif de location des chevaux & VOITURES

Chevaux		VOITURES	
Par Jour	Par Heure	Par Jour	Par Heure
1 cheval	1.50	Voiture à 2 places	2.00
2 chevaux	3.00	Voiture à 4 places	3.00
3 chevaux	4.50	Voiture à 6 places	4.00
4 chevaux	6.00	Voiture à 8 places	5.00
5 chevaux	7.50	Voiture à 10 places	6.00
6 chevaux	9.00	Voiture à 12 places	7.00
7 chevaux	10.50	Voiture à 14 places	8.00
8 chevaux	12.00	Voiture à 16 places	9.00
9 chevaux	13.50	Voiture à 18 places	10.00
10 chevaux	15.00	Voiture à 20 places	11.00





Le directeur Edy Schmid du Matterhorn Museum de Zermatt présente la corde des premiers alpinistes qui gravirent le Cervin, le 14 juillet 1865.



CARTE DE VISITE BCVs

SUCCURSALE	ADRESSE	RESPONSABLE	TÉLÉPHONE	FAX
MONTHÉY	Place Centrale 6, 1870 Monthey	Thierry Cornut	0848 765 765	024 473 77 01
MARTIGNY	Av. de la Gare 20, 1920 Martigny	Claude Moret	0848 765 765	027 720 51 15
ARDÉVAZ	Route de Riddes 12, 1912 Leytron	Catherine Cheseaux	0848 765 765	027 720 51 69
LE CHÂBLE/ BAGNES	Route de Verbier 13, 1934 Villette	Xavier Saudan	0848 765 765	027 775 56 29
FULLY	Rue Maison de Commune 21, 1926 Fully	Diego Squillaci	0848 765 765	027 720 51 12
SAINT-MAURICE	Avenue de la Gare 2, 1890 St-Maurice	Vincent Bressoud	0848 765 765	027 720 51 29
VERBIER/ BAGNES	Place Centrale, 1936 Verbier	Xavier Saudan	0848 765 765	027 775 56 01
SION	Rue des Cèdres 8, 1950 Sion	Jean-Yves Pannatier	0848 765 765	024 324 67 09
CONTHEY-VÉTROZ-ARDON	Av. de la Gare 39, 1964 Conthey	Team clientèle région Sion	0848 765 765	027 324 68 41
HAUTE-NENDAIZ	Rte de la Télécabine 2, 1997 Haute-Nendaz	Jacques Pitteloud	0848 765 765	027 289 59 01
SION-HÔPITAL	Av. Grand-Champsec 80, 1951 Sion	Team clientèle région Sion	0848 765 765	027 324 68 69
VEX	Route de Sion 6, 1981 Vex	Yannick Rudaz	0848 765 765	027 324 67 79
SIERRE	Av. Général-Guisan 29, 3960 Sierre	Philippe de Preux	0848 765 765	027 452 44 01
CRANS	Rue Centrale 33, 3963 Crans-Montana 2	Marc-André Clivaz	0848 765 765	027 486 12 01
MONTANA	Av. de la Gare, 3963 Crans-Montana 1	Marc-André Clivaz	0848 765 765	027 486 10 01
BRIG	Bahnhofstrasse 3, 3900 Brig	Mario Kalbermatter	0848 952 952	027 922 28 10
VISP	Kantonsstrasse 6, 3930 Visp	Mario Kalbermatter	0848 952 952	027 948 80 01
FIESCH	Furkastrasse 36, 3984 Fiesch	Arlette Blatter	0848 952 952	027 970 19 01
GAMPEL	Bahnhofstrasse, 3945 Gampel	Yvette Amacker	0848 952 952	027 933 98 01
LEUKERBAD	Dorfplatz 1, 3954 Leukerbad	Fabio Cuna	0848 952 952	027 472 97 51
MÜNSTER	Gommermärt, Furkastrasse 145, 3985 Münster	Arlette Blatter	0848 952 952	027 974 19 21
NATERS	Bahnhofstrasse 8, 3904 Naters	Eliane Salzmann	0848 952 952	027 922 28 80
SAAS-FEE	Dorfplatz 9, 3906 Saas-Fee	Simon Bumann	0848 952 952	027 958 97 31
SAAS-GRUND	Talstrasse, 3910 Saas-Grund	Simon Bumann	0848 952 952	027 958 97 49
SUSTEN	Sustenstrasse 22, 3952 Susten	Fabio Cuna	0848 952 952	027 474 97 71
ZERMATT	Bahnhofstrasse 52, 3920 Zermatt	Roger Petrig	0848 952 952	027 966 97 01

30 représentations/ 78 Bancomat (appareil de retraits automatiques)

13 Versomat (appareil de versements automatiques) / 2 appareils multifonctions (retraits et versements)

en bleu: succursales régionales

COORDONNÉES BCVs

CCP N° 19-81-6
Clearing N° 765
SWIFT BCVSCH2LXXX

SIÈGE PRINCIPAL

Rue des Cèdres 8
1950 Sion
Tél. +41 848 765 765 (F)
Tél. +41 848 952 952 (D)
Fax + 41 27 324 66 66
Courriel: info@bcvs.ch (F) info@wkb.ch (D)

SITE INTERNET

www.bcvs.ch (F) – www.wkb.ch (D)

LA BANQUE CANTONALE DU VALAIS EN BREF

CARTE D'IDENTITÉ DE LA BCVs

Nom et abréviation	Banque Cantonale du Valais (BCVs)
Fondation	1917 : création / 1993 : transformation en société anonyme
Statut juridique	Société anonyme de droit public au sens de l'article 763 alinéa 1 du Code des obligations, instituée par la Loi sur la Banque Cantonale du Valais du 1 ^{er} octobre 1991.
Garantie de l'Etat	L'Etat du Valais garantit l'ensemble des engagements de la BCVs.
Cotation	SIX Swiss Exchange
Capital-actions	150 millions de francs, divisés en : <ul style="list-style-type: none"> • 2'200'000 actions nominatives d'une valeur nominale de CHF 50.- chacune • 400'000 actions au porteur d'une valeur nominale de CHF 100.- chacune
But statutaire	Offrir les services d'une banque universelle conformément aux intérêts généraux du canton. Contribuer au développement harmonieux de l'économie valaisanne dans les limites des règles prudentielles de la branche.
Actionariat	Actionnaire nominatif : Etat du Valais Actionnaires au porteur (titres déposés à la BCVs) : 13'992 au 31.12.2014
Action au porteur	Cours au 01.01.2014 : CHF 753.00 Cours au 31.12.2014 : CHF 715.00
Réseau	56 points de vente <ul style="list-style-type: none"> • 26 succursales • 30 représentations 78 distributeurs automatiques de billets (Bancomat), 13 appareils de versement (Versomat), 2 appareils multifonctions (retraits et versements)
Certifications	<ul style="list-style-type: none"> • ISO 9001 – système de management de la qualité • ISO 14001 – système de management environnemental • Label <i>Valais Excellence</i> • Label <i>equal-salary</i> • <i>Swiss Climate CO₂e – optimisé, argent</i>
Effectif	516 collaboratrices et collaborateurs, y compris les apprentis / 444,7 emplois à temps complet
Age moyen du collaborateur(trice)	43 ans
Bénéfice 2014	Bénéfice brut : 137,9 millions de francs Bénéfice de l'exercice : 56,3 millions de francs

CHIFFRES CLÉS – EVOLUTION SUR 5 ANS EN MILLIERS DE FRANCS

	2014	2013	2012	2011	2010
Bilan au 31 décembre					
• Total du bilan	13'178'039	12'759'000	12'370'271	11'488'836	10'332'136
• Avances à la clientèle	10'505'568	10'509'867	10'361'156	9'855'376	8'804'683
• Fonds de la clientèle	9'401'930	9'307'170	9'215'531	8'457'977	7'739'550
• Fonds propres (pris en compte)	1'120'211	1'039'735	989'455	946'011	811'716
Dépôts en gérance	7'098'876	6'848'582	6'596'728	5'979'359	6'243'002
Résultats					
• Résultat des opérations d'intérêts	174'482	181'780	176'804	170'030	167'405
• Résultat des opérations de commissions et des prestations de service	33'016	34'118	31'569	30'428	29'986
• Résultat des opérations de négoce	14'302	13'233	13'036	11'557	9'632
• Revenu brut	233'214	238'842	228'925	219'654	214'014
• Charges d'exploitation	-95'306	-92'668	-95'048 ¹	-92'515 ¹	-93'249
• Bénéfice brut	137'908	146'174	133'877 ¹	127'139 ¹	120'765
• Amortissements	-10'822	-13'016	-11'409	-11'368	-11'382
• Correctif de valeurs, provisions et pertes	-6'889	-13'466	-6'048	-6'021	0
• Bénéfice de l'exercice	56'329	56'015	54'802	53'518	51'710
Effectif total					
En unités de travail à plein temps	444,7	447,3	444,5	441,4	429,9
Ratios (en %)					
Ratio relatif aux Fonds propres de base (Tier 1)	15,3	13,3	12,7		
Ratio relatif aux Fonds propres de base (Tier 1) ajusté du volant anticyclique	14,6	12,9	12,7		
Charges/Produits avec les amortissements	45,51	44,25	46,50 ¹	47,29 ¹	48,89
Charges/Produits sans les amortissements	40,87	38,80	41,52 ¹	42,12 ¹	43,57

¹ sans la constitution de la provision pour les engagements économiques envers la Caisse de retraite et de prévoyance du personnel de la BCVs

La Banque Cantonale du Valais

Société anonyme de droit public, la Banque Cantonale du Valais (BCVs) est cotée à la Bourse suisse. Elle développe les services d'une banque universelle et contribue au développement harmonieux de l'économie valaisanne dans les limites des règles prudentielles de la branche.

La Banque Cantonale du Valais fut fondée en 1917. Etablissement public appartenant entièrement à l'Etat du Valais, la BCVs a bénéficié, à sa constitution, de la garantie de son unique propriétaire sur tous ses engagements. La Banque a étroitement contribué à l'essor économique du Valais, participant à tous les grands chantiers qui ont transformé le Valais d'hier, essentiellement agricole, en canton pluri-économique d'aujourd'hui.

Elle a aussi marqué de son empreinte la construction des liaisons internationales, l'assainissement de la plaine du Rhône, la modernisation et l'intensification de l'agriculture, le développement du tourisme ou encore la construction des barrages. Après 75 ans d'existence sous la forme juridique d'établissement de droit public, la BCVs s'est transformée, le 1^{er} janvier 1993, en société anonyme de droit public, ouvrant ainsi son capital-actions au public. Elle fut la première Banque Cantonale de Suisse à opérer cette mutation de statut.

PORTRAIT

Le positionnement de la Banque est clair et original, basé sur le courage et la défense de ses origines. L'ancrage de la BCVs dans le Valais constitue le fondement de son existence, sa proximité est reconnue et saluée, sa légitimité et son identité défendues. L'identité de la Banque Cantonale du Valais, seule banque valaisanne, est construite sur la compétence, la pérennité, la proximité et la durabilité.

Rigoureuse, basée sur les principes modernes de conduite d'entreprise, la gestion de la BCVs est concrétisée, entre autres, par une maîtrise permanente des risques et des coûts.

La Banque recherche une croissance de

qualité ainsi qu'une rentabilité optimale afin de réaliser des bénéfices durables.

Comptant parmi les seules sociétés anonymes cotées à la Bourse suisse (SIX Swiss Exchange) sises en Valais, la BCVs est pourvue d'une personnalité juridique moderne. Sa gouvernance d'entreprise répond aux standards les plus élevés en la matière. Parallèlement, elle bénéficie d'une implantation valaisanne forte, grâce notamment à la détention de son capital-actions par de nombreux Valaisannes et Valaisans sous forme d'actions au porteur et par l'Etat du Valais s'agissant des actions nominatives. En outre, la BCVs bénéficie de la garantie de l'Etat pour tous ses engagements non subordonnés et assume une mission en faveur de l'économie valaisanne. Rappelons que la garantie de l'Etat, intégrale et sans limite, s'applique – à l'exception des engagements subordonnés – à tous les avoirs de la clientèle auprès de la BCVs, c'est-à-dire à tous les avoirs déposés et inscrits dans ses livres (comptes privés, épargne, à terme, troisième pilier ou encore obligations de caisse émises par la BCVs).

Métiers

Avec 13,2 milliards de francs de bilan, la Banque Cantonale du Valais occupe une place importante sur le marché bancaire valaisan dont elle détient environ 30% des parts de marché. Elle occupe 516 collaboratrices et collaborateurs (à temps complet et partiel), ce qui la place parmi les employeurs de référence du Valais.

Certes localisée physiquement en Valais, la BCVs est cependant complètement intégrée dans les standards internationaux de l'activité bancaire. Son offre est globale, comme le sont les attentes de sa clientèle. Son organisation se fonde

sur une stratégie de différenciation basée sur les besoins et les attentes de ses clients.

La BCVs pratique les activités de banque de détail, de gestion de fortune (clientèle privée et institutionnelle) et de banque des entreprises. Elle dispose d'un large réseau de points de vente répartis sur l'ensemble du territoire valaisan (26 succursales, 30 représentations, 78 Bancomat, 13 Versomat et deux appareils multifonctions/ retraits-versements).

En outre, dans le cadre de sa stratégie de distribution de type multi-canaux, elle propose les services globaux de banque électronique et les prestations de base de banque téléphonique. Sa zone d'activité est divisée en cinq régions: Haut-Valais, Sierre, Sion, Martigny et Monthey.

CHARTE D'ENTREPRISE

Vision

La BCVs forge ses succès grâce à une philosophie d'entreprise basée sur une croissance qualitative et une rentabilité optimale dans le cadre d'un partenariat durable avec ses actionnaires, sa clientèle, ses collaboratrices et collaborateurs et l'économie de son canton, dans la parfaite conformité avec les lois, règles et réglementations.

Mission

La BCVs est un partenaire solide et fiable. Elle propose aux Valaisannes et Valaisans les prestations d'une banque universelle en faveur de tous les segments d'âge et de tous les types de clientèle. Grâce à sa connaissance du marché local, elle adapte ses services aux réalités économiques. Selon la mission qui lui a été confiée par le législateur, elle contri-

bue au développement harmonieux de l'économie valaisanne, dans les limites des règles prudentielles de la branche.

Buts

En se basant sur son expérience et sur les compétences de ses collaboratrices et collaborateurs, la BCVs veut :

- poursuivre une croissance qualitative;
- viser une rentabilité optimale;
- garantir la pérennité de son activité et de la relation avec ses clients;
- être la référence en matière de prestations financières en Valais;
- créer de la valeur ajoutée pour le Valais et pour toutes les parties prenantes de la Banque.

Valeurs

- **PROXIMITÉ** : la priorité consiste à s'investir dans une relation de proximité avec la clientèle, tant dans la réponse à ses attentes que dans la mise à disposition de prestations financières et bancaires. La proximité signifie aussi pour la BCVs le partage des préoccupations et des défis du Valais, de ses habitants et de son économie.
- **UNIVERSALITÉ** : le service bancaire répond aux attentes toujours plus vastes de ses clients. A cet effet, la Banque développe en permanence les compétences de ses ressources humaines, une gamme universelle de produits ainsi qu'une informatique de pointe.
- **EMOTION** : les relations avec la clientèle sont personnalisées, le contact humain y apporte pleinement sa valeur ajoutée.
- **PÉRENNITÉ** : la Banque innove en proposant de nouveaux produits et s'engage dans des partenariats ouvrant de nouveaux horizons. Elle porte une attention particulière à la jeunesse.

Communication

La Banque applique une politique d'information transparente à l'égard de ses actionnaires, de ses clients, de ses collaboratrices et collaborateurs, du marché des capitaux et du public. En tant que société anonyme cotée à la SIX Swiss Exchange (Bourse suisse), elle est soumise à la Directive concernant la publicité événementielle. En conformité avec ces prescriptions, la BCVs fonde sa politique d'information sur le principe de

l'égalité de traitement des destinataires de l'information.

Qualité

La quête de la qualité et de l'excellence est essentielle. La Banque met l'accent sur l'amélioration continue de ses services et de ses procédures. La recherche constante d'une meilleure efficacité et fiabilité des processus internes apporte un bénéfice supplémentaire aux clients.

Environnement

La responsabilité environnementale et la politique climatique font partie des préoccupations des Valaisannes et Valaisans.

Dans son activité, la Banque veut promouvoir l'utilisation de systèmes qui contribuent à la réduction des émissions de CO₂, en termes d'équipements ou de fournitures à acquérir, de comportement des collaboratrices et des collaborateurs, de produits et services offerts à la clientèle ainsi que lors d'événements auxquels elle participe.

Collaboratrices et collaborateurs

En tant qu'employeur, la BCVs assume sa responsabilité sociale à l'égard de ses collaboratrices et collaborateurs.

Elle les considère comme un atout essentiel pour assurer sa pérennité. Dans ce contexte, elle veut être une entreprise offrant des conditions de travail favorisant la motivation de ses employés et le développement continu de leurs compétences, tout en plaçant l'humain au centre.

Chaque collaboratrice et chaque collaborateur de la Banque Cantonale du Valais s'engage au quotidien à mettre en œuvre les principes suivants :

1. RÉPUTATION

Soucieux de préserver la réputation de la BCVs, chacun s'engage dans sa fonction en se montrant respectueux et intègre vis-à-vis de son employeur, de ses collègues et de ses clients.

2. ÉTHIQUE

La réputation de la BCVs se construit et se maintient grâce au respect des règles d'éthique tant internes qu'externes.

3. HONNÊTÉTÉ

Dans un souci de déontologie, la BCVs exige de chacune de ses collaboratrices et de chacun de ses collaborateurs un comportement intègre dans les affaires et demande d'agir en toute honnêteté dans les différentes situations.

4. DISPONIBILITÉ

Chacun s'engage à être disponible et flexible pour exécuter les activités à réaliser, tout en libérant le temps nécessaire pour les clients et collaborateurs.

5. FLEXIBILITÉ

Chacun sait s'adapter et faire preuve de souplesse face aux exigences de la clientèle et de ses collègues.

6. PROXIMITÉ

La priorité de chacun est de s'investir dans une relation de proximité avec les clients, aussi bien sur le plan personnel que géographique.

La stratégie

La qualité des actifs, la maîtrise des coûts, la consolidation et la diversification des sources de revenu, la gestion des risques, le renforcement des fonds propres et la rentabilité forment le cadre stratégique de la BCVs. Sur le plan opérationnel, la Banque vise un double objectif : maintenir la rentabilité, voire l'améliorer et accroître qualitativement le volume des avances à la clientèle et des dépôts en gérance de la clientèle valaisanne et suisse.

Le Conseil d'administration, élu lors de l'Assemblée générale du 15 mai 2013, a fixé les objectifs pour la période quadriennale 2013-2017. Les très bons résultats réalisés ces dernières années confirment la pertinence des options stratégiques suivies et leur traduction opérationnelle. Cela étant, le durcissement réglementaire – le changement de paradigme dans l'activité bancaire notamment – incite le Conseil d'administration à apporter quelques aménagements stratégiques en précisant que le cadre demeure en globalité le même.

GESTION D'ENTREPRISE

Même si la BCVs a su tirer son épingle du jeu dans le contexte très difficile des dernières années, la vigilance est de mise pour aborder l'avenir même s'il peut, pour la BCVs, s'envisager avec sérénité grâce à son modèle d'affaires éprouvé.

La volonté du Conseil d'administration est de fédérer toutes les parties prenantes internes autour d'objectifs stratégiques communs.

VALEUR AJOUTÉE HUMAINE

Il convient de valoriser de manière toujours plus prononcée les nombreux talents de la BCVs, renforcer le programme de formation continue et contribuer à ouvrir encore plus de possibilités de progression pour favoriser un épanouissement professionnel des employés. L'acquisition de compétences externes s'inscrit également dans cette démarche. Cette quête de l'excellence des prestations fournies doit continuer à déployer ses effets positifs auprès des actionnaires de la BCVs et de ses clients.

CROISSANCE

Les revenus ont crû sensiblement ces dernières années, dépassant même les objectifs stratégiques. Pour cette période quadriennale 2013-2017, c'est une consolidation des revenus qui est attendue compte tenu du contexte réglementaire, financier et économique.

Les domaines traditionnels (crédits, affaires hypothécaires, épargne, etc.) poursuivront leur croissance organique et demeureront, grâce à leur contribution majoritaire aux recettes, le métier de base de la BCVs. L'avenir suscite toutefois beaucoup d'incertitudes, notamment en raison de la Loi sur les résidences secondaires, voire même de la Loi sur l'aménagement du territoire (LAT) à plus long terme. Une pression sur les marges toujours plus forte est pronostiquée.

En matière de gestion de fortune, la Banque a adopté la stratégie de l'argent déclaré pour la clientèle domiciliée à l'étranger. Les incessantes mutations des prescriptions légales ont incité la BCVs à repositionner sa stratégie. Elle privilégie une stratégie *on shore* et, par conséquent, cible principalement la clientèle domiciliée en Suisse, en Valais en particulier. L'objectif consiste à consolider et accroître cette clientèle. L'accent est mis sur la croissance organique, la rétention des avoirs, la fidélisation des clients existants et le développement de nouvelles relations d'affaires.

EFFICIENCE DES PROCESSUS DANS LES CENTRES DE COMPÉTENCES ET SERVICES

La réalisation des activités et les prestations ainsi fournies répondent au

meilleur rapport qualité-prix-rapidité. Chaque domaine est analysé sous l'angle de la qualité. La BCVs poursuit la coopération avec les autres Banques Cantoniales pour disposer de centres de compétences communs dans les secteurs toujours plus pointus de l'activité bancaire.

RISQUES

La prise et la gestion des risques font partie intégrante des activités de la Banque. Pour la BCVs, la gestion optimale des risques est un facteur de succès de l'entreprise.

La Banque formule et met en application sa politique générale des risques ; elle revoit chaque année ses limites de risques. Cette politique permet de prendre en compte la gestion préventive des risques comme partie intégrante de la stratégie de la Banque. Elle exprime la volonté et la philosophie de l'établissement quant à la prise de risques, et définit l'organisation, les compétences et les responsabilités pour chaque type de risque. Elle fixe de manière impérative les standards qualitatifs et quantitatifs permettant l'identification, la mesure, la prise, la gestion, le contrôle et la surveillance des risques, ainsi qu'un système de limites. Dans son organisation, la BCVs applique le principe de la séparation de fonctions.

Exercice 2014

Résultat opérationnel et bénéfice d'exercice en légère augmentation

La Banque Cantonale du Valais réalise un bon exercice 2014 en dépit d'un climat économique incertain et d'un cadre d'affaires en profond changement. Le résultat opérationnel ou intermédiaire, qui permet d'évaluer la performance de la BCV, s'élève à 120,2 millions de francs (+ 0,4 %). Le bénéfice d'exercice atteint 56,3 millions de francs (+ 0,6 %).

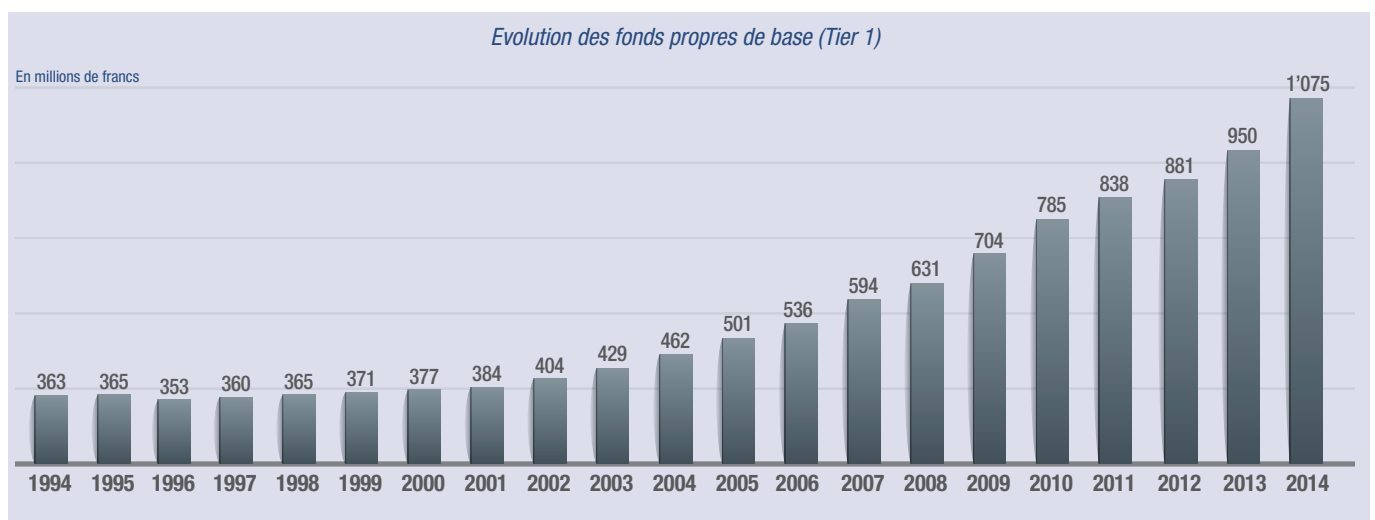
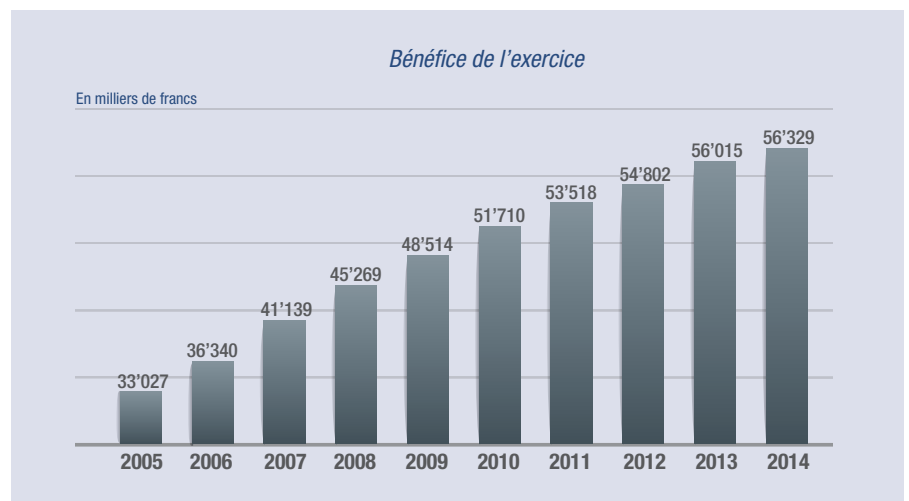
Ces résultats illustrent la qualité de la gestion de la BCV. Le ratio coûts/revenus avant amortissements de 40,9%, qui demeure très réjouissant comparativement aux acteurs de la branche, en confirme l'efficacité.

Compte tenu du durcissement du cadre réglementaire et des taux d'intérêt historiquement bas, la BCV enregistre une contraction des revenus liés aux activités de crédit et de gestion de fortune, atténuée par la croissance des autres revenus.

La BCV a continué à assumer sa mission à l'égard de l'économie valaisanne en privilégiant une approche qualitative.

Les avances à la clientèle demeurent stables alors que les avoirs progressent. Les résultats 2014 permettent de poursuivre le renforcement de l'assise financière de la Banque par l'attribution de 48 millions de francs aux réserves pour risques bancaires généraux. De plus, le

Conseil d'administration proposera à l'Assemblée générale d'allouer 28 millions de francs à la réserve légale générale. Le versement d'un dividende inchangé par rapport à celui de 2013 pour les actionnaires au porteur et nominatif figurera également à l'ordre du jour.







Colette Nendaz du Musée d'Hérémence avec une coiffe de mariée des années 1930, brodée de fleurs et bordée de galons d'or.

NOUVELLE ORGANISATION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DE LA BCVs – 12 MARS 2014

Dans un environnement en pleine mutation, la BCVs a fait évoluer sa structure opérationnelle pour répondre encore mieux à quatre préoccupations fondamentales, à savoir la séparation des fonctions, la maîtrise des risques, la prise en compte des nouvelles contraintes réglementaires et le renforcement de l'orientation clientèle.

Pour assurer la conduite opérationnelle de la Banque, le Président de la Direction générale, Pascal Perruchoud, peut désormais s'appuyer sur quatre Directeurs généraux: Nicolas Debons, responsable de la division *gestion de patrimoine*, et trois nouveaux désignés par le Conseil d'administration: Oliver Schnyder, Christian Donzé et Daniel Rossi.

- Nicolas Debons, Directeur général, à la tête depuis 2012 de la division *clientèle* regroupant tous les segments de marché, assume la responsabilité de la division *gestion de patrimoine*.
- Oliver Schnyder, domicilié à Brigue et âgé de 39 ans, assume la responsabilité de la division *marché*. Avocat et Docteur en droit, il a œuvré au sein d'une étude d'avocats à Berne en qualité de partenaire. En raison de sa désignation à cette fonction opérationnelle, il a mis un terme à son mandat d'administrateur de la BCVs le 12 mars 2014. Un nouvel administrateur, représentant l'actionnaire majoritaire, a été élu à l'Assemblée générale ordinaire du 14 mai 2014 (voir ci-après, rubrique «Assemblée générale»).
- Christian Donzé est en charge de la division *finances & crédits*. Directeur auprès d'une grande banque étrangère à Genève dans sa dernière fonction, il est au bénéfice d'une licence en sciences économiques de l'Université de St-Gall. Agé de 51 ans, il est originaire de Sierre.
- Daniel Rossi s'est vu confier la responsabilité de la division *services*. Auparavant Directeur et responsable du département *IT-Management* auprès de la BCVs, il est ingénieur EPFL. Agé de 50 ans, il est domicilié à Savièse.



La Direction générale de la BCVs, de gauche à droite: Oliver Schnyder, Christian Donzé, Pascal Perruchoud, Président, Nicolas Debons et Daniel Rossi

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE – 14 MAI 2014 À LA SALLE POLYVALENTE DE CONTHEY

L'Assemblée générale ordinaire de la Banque Cantonale du Valais s'est tenue à la salle polyvalente de Conthey en présence de 745 actionnaires, représentant 78,9% du capital. Ces assises annuelles ont clôturé le 21^e exercice de la Banque Cantonale du Valais SA. Grâce aux très réjouissants résultats 2013, les actionnaires ont approuvé le versement d'un dividende de 27% par action au porteur et de 16% pour les actions nominatives détenues par l'Etat du Valais, en hausse respectivement pour la douzième et la onzième années consécutives.

Les actionnaires présents ont également donné décharge aux organes responsables et renouvelé le mandat de révision selon le Code des obligations à la société PricewaterhouseCoopers SA à Sion.



Pascal Indermitte

Ils ont élu, pour le solde de la période 2013/2017, Pascal Indermitte, en qualité de nouveau membre du Conseil d'administration. Ce nouvel administrateur, représentant l'actionnaire majoritaire, remplace Oliver Schnyder, nommé à la Direction générale de la BCVs.



Assemblée générale des actionnaires, salle polyvalente de Conthey, mercredi 14 mai 2014



De g. à dr.: Jean-Daniel Papilloud, Président du Conseil d'administration, Pascal Perruchoud, Président de la Direction générale

RÉSULTATS SEMESTRIELS – 29 JUILLET 2014

La Banque Cantonale du Valais affiche, au terme du premier semestre 2014, un résultat opérationnel (intermédiaire) et un bénéfice net en augmentation respectivement de 1,6% à 63,6 millions de francs et de 3,9% à 30,4 millions de francs.

En raison notamment de la situation persistante des taux d'intérêt bas et de l'évolution du cadre réglementaire, la BCVs enregistre une contraction des revenus liés aux activités de crédit et de

gestion de fortune; le bénéfice brut se maintient à un haut niveau à 69,7 millions de francs.

Dans un contexte d'affaires du secteur bancaire en pleine évolution, les résultats semestriels 2014 de la Banque lui permettent de poursuivre le renforcement de ses fonds propres par une dotation de 25 millions de francs aux réserves pour risques bancaires généraux. En raison notamment d'une optimisation des liquidités, le bilan diminue à 12,5 milliards de francs (- 2,3%).

**RENCONTRES DES ACTIONNAIRES
– 9 OCTOBRE 2014
À LA SIMPLONHALLE DE BRIGUE
ET 5 NOVEMBRE 2014
AU CERM DE MARTIGNY**

Soirées conviviales et informelles de l'automne, les rencontres des actionnaires de la BCVs constituent un moment clé de son calendrier. Elles permettent au Président du Conseil d'administration, Jean-Daniel Papilloud, et au Président de la Direction générale, Pascal Perruchoud, d'informer les actionnaires de la Banque sur sa stratégie et la marche de ses affaires notamment. La première rencontre, destinée aux actionnaires du Haut-Valais, s'est déroulée le 9 octobre 2014 à la Simplonhalle de Brigue en présence de plus de 1'000 personnes.

Le 5 novembre, quelque 1'800 invités ont rallié le CERM de Martigny pour la soirée des actionnaires du Valais romand.

**LA BCVS VEND SA PARTICIPATION
AU CAPITAL-ACTIONS
DE SWISSCANTO À LA BANQUE
CANTONALE DE ZURICH
– 11 DÉCEMBRE 2014**

La BCVs, à l'instar des autres Banques Cantonales, a vendu sa participation au capital-actions de *Swisscanto* à la Banque Cantonale de Zurich. La BCVs détenait 3,02% des actions de *Swisscanto Holding SA*, dont la réalisation lui a permis d'enregistrer un produit de vente de l'ordre de 13,2 millions de francs et un bénéfice comptable d'environ 9,9 millions de francs avant impôts. Le bénéfice de cette vente sera comptabilisé au profit de l'exercice 2015. De plus, en fonction de la contribution aux résultats futurs de *Swisscanto*, des revenus supplémentaires annuels pourront être réalisés entre 2016 et 2018.

Cette modification de propriété n'engendre aucun changement pour la clientèle de la Banque Cantonale du Valais détenant des fonds *Swisscanto* ou souhaitant en acquérir.

LES BANQUES CANTONALES

La BCVs fait partie du groupe des Banques Cantonales, réunissant 24 établissements autonomes et gérés selon des principes économiques. Ces établis-



Rencontre des actionnaires du Haut-Valais, Simplonhalle de Brigue, jeudi 9 octobre 2014



Rencontre des actionnaires du Valais romand, CERM de Martigny, mercredi 5 novembre 2014

sements bancaires se distinguent notamment par leur stabilité, la qualité de leurs services et leur forte volonté de proximité avec leurs clients. Grâce à leur vaste réseau – près de 800 agences et plus de 1250 Bancomat – les Banques Cantonales sont présentes dans l'ensemble de la Suisse, où elles proposent une vaste gamme de produits et services.

Leurs propriétaires – que ce soit pour la totalité du capital ou en tant qu'actionnaires majoritaires – sont les cantons. A travers cette association à vocation nationale, les Banques Cantonales marquent profondément le système bancaire suisse.

Le groupe des Banques Cantonales occupe plus de 18'000 personnes et détient – avec un bilan de l'ordre de 524 milliards de francs – environ 30% du marché bancaire suisse.

Les Banques Cantonales appliquent une politique commerciale fiable et axée sur le long terme et jouent un rôle de stabilisateur dans leurs économies régionales respectives. Elles figurent parmi les plus importants fournisseurs de services financiers de la Suisse et constituent un groupe bancaire puissant à l'échelon national et local.

INFORMATIONS AUX INVESTISSEURS

L'action au porteur BCVs réalise une performance négative de 1,5% durant l'exercice 2014, comprenant également le versement d'un dividende de 27 francs par titre.

Son cours a enregistré une diminution de 38 francs, évoluant de 753 francs au 31 décembre 2013 à 715 francs au 31 décembre 2014.

L'action au porteur BCVs a connu cette dernière décennie une croissance importante de son cours, liée à l'augmentation des fonds propres et de la rentabilité de la Banque, occasionnant pour certains actionnaires une motivation à une prise de profits par allègement de leurs positions

en actions au porteur BCVs. Cette évolution s'est produite indépendamment de la très bonne santé financière de la BCVs et ce dans un marché peu liquide dans lequel évolue le titre de la BCVs où toute vente ou achat occasionne une variation plus marquée du cours.

A l'exercice de la comparaison sur ces cinq dernières années, les performances de l'action BCVs se situent dans la ligne de celles des actions suisses et sensiblement supérieures à celles des actions bancaires. Grâce aux bons résultats de l'exercice 2014, la BCVs peut, par ses propres moyens affecter 76 millions de francs au renforcement de ses fonds propres: attribution

de 48 millions de francs aux réserves pour risques bancaires généraux et 28 millions de francs de dotation à la réserve légale générale selon proposition qui sera faite à l'Assemblée générale.

Cet accroissement de fonds propres influence positivement la valeur comptable de l'action au porteur qui augmente de 50 francs.

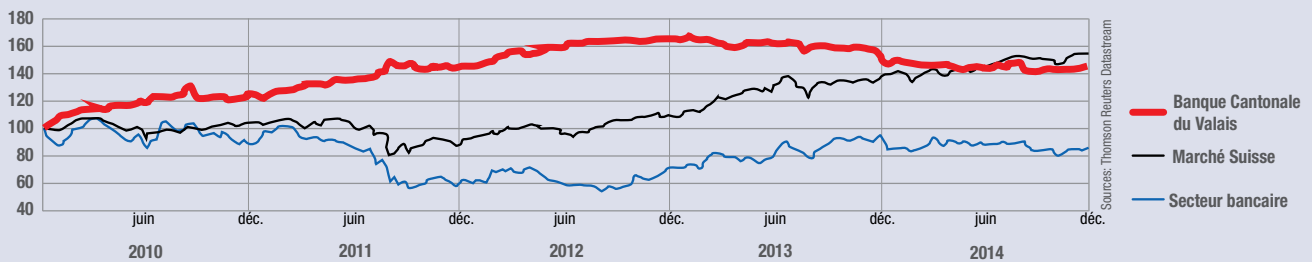
13'992 ACTIONNAIRES

Au 31 décembre 2014, la BCVs compte 13'992 actionnaires au porteur (actionnaires connus ayant déposé leurs actions dans un dossier titres de la BCVs).

Evolution du dividende de l'action au porteur BCVs

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Dividende versé par action au porteur (CHF)	10	12	12,5	13	13,75	15	16	17	19	21,5	23,5	25	27	27
Evolution en %		20%	4,2%	4%	5,8%	9,1%	6,7%	6,25%	11,8%	13,2%	9,3%	6,4%	8%	-

Evolution relative de l'action BCVs

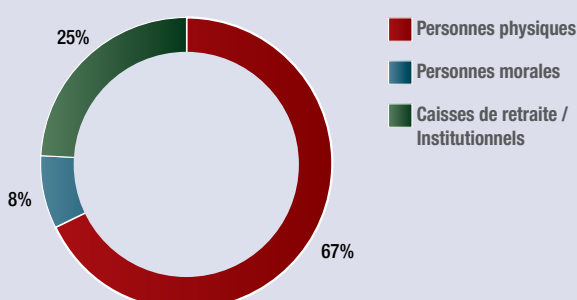


Cotation	SIX		
Prix nominal de l'action	CHF 100.-		
Numéro de valeur	28'873		
Numéro ISIN	CH0000288735		
Symbole de cotation	Telekurs WKB	Bloomberg WKB	Reuters WKB.S

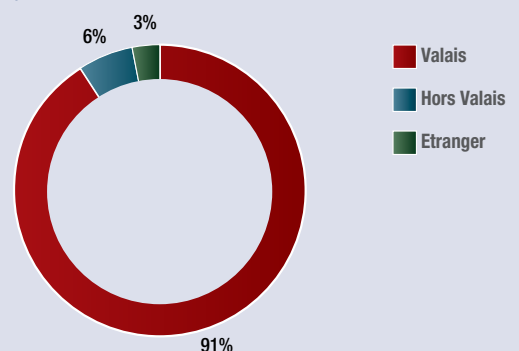
	2010	2011	2012	2013	2014
Nombre d'actions	400'000	400'000	400'000	400'000	400'000
Cours de fin de période	687.00	798.00	874.00	753.00	715.00
Cours extrêmes					
au plus haut	740.00	810.00	900.00	875.00	761.00
au plus bas	575.00	680.00	797.00	734.00	698.00
Dividende par action	21.50	23.50	25.00	27.00	27.00*
Rendement du dividende	3,1%	2,9%	2,9%	3,6%	3,8%*

*selon proposition à l'Assemblée générale du 21.05.2015

Répartition possession d'actions selon le détenteur



Répartition des clients actionnaires selon leur domicile



Situation économique

L'évolution économique mondiale reste marquée par des contrastes entre régions. Les Etats-Unis retrouvent une croissance autoportée. La relance s'y accompagne de création d'emplois, signe de robustesse. Au sein de l'Union européenne, la reprise s'est essoufflée.

Le moteur allemand a connu des ratés et paye le prix de réformes microéconomiques inopportunes. Dans les principaux pays émergents, l'évolution a été disparate. La Chine et l'Inde ont réussi à stabiliser leur situation conjoncturelle. L'Argentine ou la Russie sont encore minées par de graves problèmes macroéconomiques.

Le niveau d'incertitude reste élevé, surtout en Europe. Les risques géopolitiques s'accroissent aux marches du continent, en Ukraine et en Syrie. Au moment de la rédaction de ce texte, le destin de la Grèce est encore flou. Sa sortie de la zone euro n'a plus le même impact qu'il y a quelques années, mais serait tout de même très douloureuse pour l'Union européenne et ses économies.

Selon BAKBASEL, la croissance mondiale restera toutefois positive. Le prix bas du pétrole n'y est pas étranger. L'économie américaine se montrera particulièrement dynamique avec un taux d'expansion de 3,3% en 2015 et 2,9% en 2016. L'Allemagne s'inscrit dans la moyenne de l'UE à 27, avec des taux respectivement de 2,0% et 2,1%.

CONJONCTURE SUISSE

Le coup de théâtre du 15 janvier 2015 a surpris tous les observateurs économiques. Les prévisionnistes ne font pas exception. Tous tablaient sur un maintien du taux plancher. Avec la décision de la BNS, les instituts conjoncturels ont dû tous retourner à leurs modèles et revoir leurs prévisions.

La force du franc déploie des effets sur l'économie réelle. Elle pénalise l'industrie et les services tournés vers l'exportation, ainsi que des branches domestiques comme le tourisme et le commerce de détail. Elle a aussi des effets positifs sur le prix des produits importés: une partie du fardeau porté par

les entreprises est compensé, tandis que les ménages profitent de prix plus bas.

BAKBASEL s'attend en 2015 à une croissance modérée de 1% du PIB suisse (2014: +1,8%). Le choc attendu sur l'économie s'est considérablement amoindri depuis l'annonce de la fin du taux plancher. L'affaiblissement du franc face au dollar et le renforcement de la dynamique dans la zone euro ont contribué à atténuer l'effet de change.

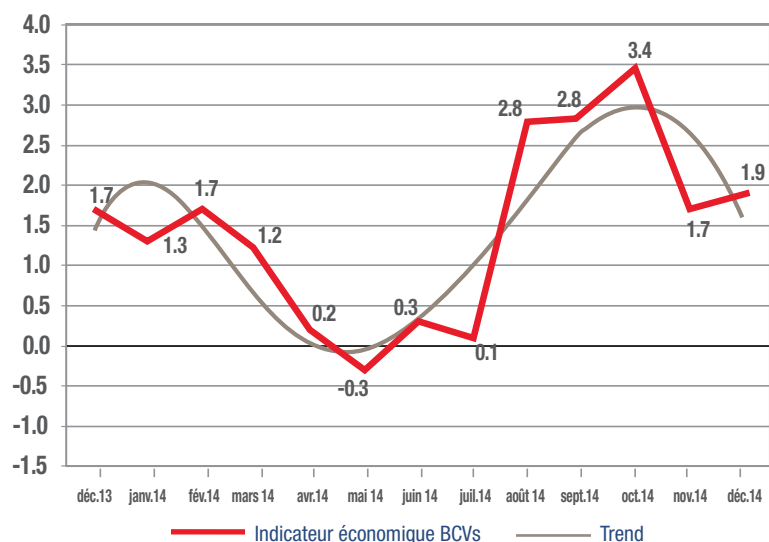
ÉCONOMIE VALAISANNE EN RETRAIT DE L'ÉCONOMIE SUISSE

En 2014, le Valais a crû (+0,9%) à un rythme inférieur à la moyenne nationale (+1,8%). Cette contre-performance découle d'une demande étrangère atone pendant la première moitié de l'année. Les exportations valaisannes ont baissé de janvier à juillet de près de 4%. Dans l'hôtellerie, l'inversion de tendance se fait toujours attendre. Au contraire, la chimie-pharma et le commerce ont connu une santé meilleure en comparai-

son des autres branches cantonales.

Au moment de la rédaction de ce texte, les modèles statistiques n'ont pas encore fourni de prévisions pour l'économie cantonale en 2015. On peut toutefois s'attendre à une évolution moins favorable qu'en Suisse en raison de la structure économique particulière au Valais. D'une part, l'industrie et le tourisme connaîtront les mêmes difficultés qu'ailleurs en Suisse. Le segment des sous-traitants, fournisseurs pour les machines suisses, pourrait connaître des turbulences plus fortes. D'autre part, la construction, autre secteur prépondérant de l'économie valaisanne, subira les effets négatifs de la dégradation des conditions cadres (résidences secondaires, aménagement du territoire, volant anticyclique). Le commerce de détail devrait être préservé dans le Valais central, mais vulnérable au tourisme d'achat dans le Chablais et le Haut-Valais.

BCVs - Indicateur économique du Valais



millénaire. Grâce à cette dynamique, la Suisse romande augmente son poids dans l'économie helvétique.

Mieux que les grands pays de l'UE

L'économie romande a également continué de se distinguer sur le plan européen en 2013. Avec une croissance de 2,1%, elle a été plus dynamique que l'Union européenne (UE) dans son ensemble (0,1%) et que la plupart des principales économies de cette dernière, l'Allemagne (+0,4%), le Royaume-Uni (+1,9%), la France (+0,3%) ou l'Italie (-1,9%). La région a aussi été plus dynamique que les Etats-Unis (+1,9%) ou que le Japon (+1,6%).

L'APPRENTISSAGE EN PORTE-À-FAUX

En plus des taux de croissance pour la région et ses branches, l'étude du PIB romand s'est penchée sur les défis auxquels l'apprentissage est confronté. Notamment, la démographie pourrait conduire à un recul du nombre de candidats en Suisse romande: -1,8% entre 2016 et 2019, selon les prévisions de l'Office fédéral de la statistique (OFS). Et ce, alors que les entreprises pourraient rechercher davantage d'apprentis à moyen terme, d'après une enquête auprès d'acteurs du domaine (associations de branches et services de la formation professionnelle) réalisée dans le cadre du PIB romand.

De plus, d'après cette enquête, le niveau et les connaissances des candidats sont souvent perçus comme étant en deçà des besoins, tandis que les attentes en la matière augmentent.

Dans le même temps, l'apprentissage est confronté à une forte concurrence des formations tertiaires. Entre 1999 et 2013, la part des Romands de 15 à 64 ans ayant achevé leur formation par un cursus professionnel initial a reculé de 45% à 36%. A l'inverse, la part des diplômés des hautes écoles a augmenté de 15% à 29%. Selon les prévisions de l'OFS, cette tendance devrait se poursuivre durant les prochaines années.

L'apprentissage, un ingrédient essentiel

L'apprentissage est un ingrédient essentiel de la recette de la compétitivité suisse. Il contribue à éviter des écarts trop importants entre les besoins des entreprises et les cursus suivis. Il permet également à l'économie de disposer de personnes formées de manière adéquate à tous les maillons de la chaîne de création de valeur.

Les Banques Cantonales romandes se sont penchées sur la formation professionnelle initiale afin de mieux comprendre sa situation. Force est de constater qu'elle n'échappe pas à un constat quasi général aujourd'hui: les défis ne manquent pas.

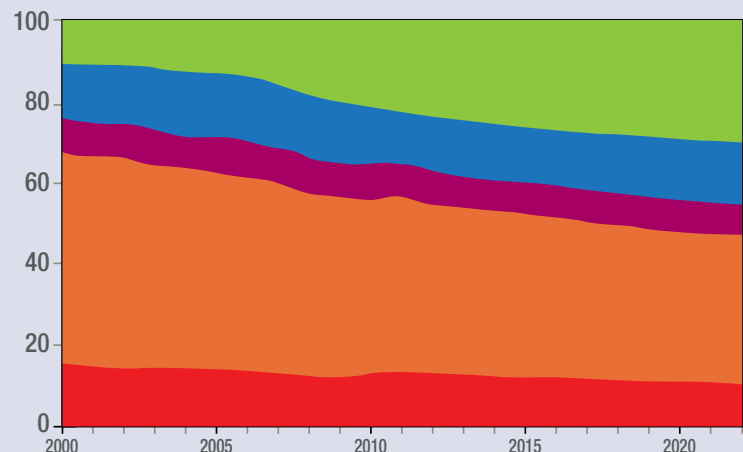
La démographie pourrait conduire à une baisse provisoire du nombre de candidats, le nombre de places non pourvues a augmenté, la concurrence des formations tertiaires est présente et les exigences sont toujours plus élevées.

Formation professionnelle initiale, nombre d'élèves de la 1^{re} année en Suisse romande: résumé du scénario par branche

	Nombre d'élèves (2012)	Poids (2012)	Repli attendu 2016-2019
Commerce et administration	6872	36 %	-2.2 %
Ingénierie et technique	3681	19 %	-2.1 %
Architecture et bâtiment	1868	10 %	-2.6 %
Services aux particuliers	1578	8 %	-1.6 %
Santé	1156	6 %	0.1 %
Industrie de transformation	993	5 %	-3.4 %
Arts	773	4 %	-0.9 %
Agriculture et sylviculture	736	4 %	-1.5 %
Informatique	601	3 %	-1.1 %
Services sociaux	585	3 %	0.8 %
Autres domaines	299	2 %	-1.4 %
Toutes les branches	19 142	100 %	-1.8 %

Source: Office fédéral de la statistique

*Evolution du niveau de formation de la population résidente en Suisse
Formation achevée la plus élevée, personnes âgées de 25 à 64 ans*



- Degré tertiaire: hautes écoles
- Degré tertiaire: formation professionnelle supérieure
- Degré secondaire II: formation générale
- Degré secondaire II: formation professionnelle
- Ecole obligatoire

Sources: Office fédéral de la statistique, Banques Cantonales romandes

Diagnostic du marché immobilier valaisan

La Banque Cantonale du Valais et la Chambre immobilière du Valais ont mandaté le cabinet de conseils *Wüest & Partner*, pour réaliser une analyse du marché immobilier valaisan* portant sur le marché de la villa, de la PPE, du locatif et des bureaux ainsi que des résidences secondaires. Publié pour la première fois en juin 2014, ce diagnostic sera répété en 2015 et 2016 afin d'en mesurer l'évolution et de fournir ainsi aux acteurs économiques et politiques des informations pertinentes et actuelles.

En 2014, le contexte macro-économique est demeuré plutôt favorable pour l'immobilier. En effet, la forte croissance démographique de ces dernières années (dans le Valais romand surtout), la hausse de la consommation intérieure des ménages et des exportations ainsi que le maintien des taux d'intérêt à des niveaux très bas par la Banque nationale suisse (BNS) ont soutenu le marché immobilier.

UNE INCERTITUDE SUPPLÉMENTAIRE: VOTATION DU 9 FÉVRIER 2014

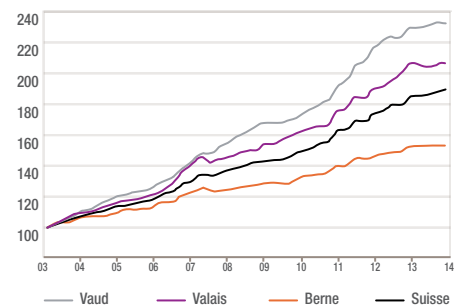
L'offre abondante de logements a toujours rencontré une forte demande, notamment grâce à l'immigration. Car l'immigration fait partie des fondamentaux-clés du marché au même titre que les taux ou la croissance économique. Avec le vote du 9 février 2014 pour l'initiative «Contre l'immigration de masse», une incertitude supplémentaire vient ébranler le marché immobilier valaisan. Les contingents qui doivent être mis en place d'ici à 2017 pourraient avoir un effet structurel sur la demande et ainsi transformer le marché immobilier. Les enjeux vont bien au-delà du logement, avec des conséquences en termes d'emplois via les frontaliers et les immigrés qui jouent un rôle important pour l'économie valaisanne, notamment pour le tourisme et la construction. Et la mise en place de nouveaux contingents sur les séjours de courte durée aurait un impact sur les hôtels et les appartements meublés. Même si à court terme, l'immigration va se maintenir à un niveau élevé, à moyen terme, les incertitudes vont augmenter.

TENDANCES: RALENTISSEMENT DES PRIX

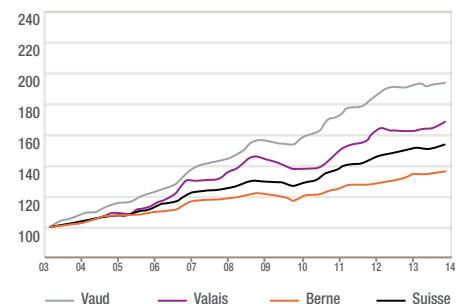
Le marché immobilier est très hétérogène: Haut et Bas-Valais fonctionnent à des rythmes différents. De façon similaire, la plaine, où la construction est particulièrement dynamique, et les stations, où des signes de surchauffe des prix étaient apparus, présentent des marchés très différents. L'année 2014 se caractérise par une stabilisation des prix dans le résidentiel qui a déjà été observée depuis 2012 pour les propriétés par étage.

L'offre augmentant dans un contexte de régulation de la demande, une légère baisse des prix ne peut être exclue. A plus long terme, le degré de dureté de l'application des nouvelles réglementations («Lex Weber», contingents de l'immigration, amortissement des crédits et fonds propres exigés pour les banques et les particuliers) déterminera l'évolution du marché valaisan de manière significative.

Indices des prix de transaction (PPE)
Objet moyen (base 100: 1^{er} trim 2003)



Indices des prix de transaction
(maisons individuelles)
Objet moyen (base 100: 1^{er} trim 2003)



Principales tendances
sur le marché immobilier pour 2014

Canton du Valais	Offre	Demande	Prix
PPE	↗	→	→
Villas	↗	→	→
Immeubles résidentiels	↗	→	→
Immeubles commerciaux	→	↘	↘

* L'étude «Situation et perspectives du marché immobilier valaisan», publiée en juin 2014, est disponible au téléchargement sur www.bcvs.ch.





Arthur Huber, actuel responsable du château et le buste du dernier habitant du Stockalperschloss de Brigue, Joseph Stockalper vom Thurm, 1868-1955.

EVOLUTION DU BILAN

Si l'économie mondiale s'est maintenue au niveau de 2013, la zone euro est demeurée toujours à la peine en raison des politiques d'austérité, de problèmes structurels et d'un manque de confiance généralisé. Dans ce cadre difficile, l'économie suisse a marqué un peu le pas en 2014, évitant toutefois un repli plus important grâce notamment à une plus grande flexibilité et une meilleure productivité.

Dans ce contexte, l'économie valaisanne se caractérise par une évolution du produit intérieur brut inférieure à celle de la Suisse, en raison notamment d'une demande étrangère atone. Dans cet environnement économique incertain, la Banque Cantonale du Valais réalise un bon exercice 2014.

La somme du bilan s'élève à 13,178 milliards de francs en progression de 419 millions de francs ou 3,3%.

ACTIF

Dans le cadre de la gestion de ses liquidités et en particulier de l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2014 de l'ordonnance sur les liquidités des banques (OLiQ), fixant de nouvelles normes minimales qualitatives, la BCV a privilégié les placements auprès de la Banque Nationale Suisse (BNS). Le poste *liquidités* croît de 428 millions de francs à 1,481 milliard de francs.

Les avances à la clientèle sont restées stables à 10,506 milliards de francs; la croissance des *créances hypothécaires* a compensé la baisse des *créances sur la clientèle*.

Les *créances sur la clientèle* accusent en effet un recul de 283,9 millions de francs, dû à des prêts non renouvelés. Dans un marché très compétitif en termes de taux d'intérêt, la Banque a privilégié la qualité au volume. Avec 2,476 milliards de francs, cette rubrique témoigne de la volonté de la Banque Cantonale du Valais de continuer à assumer sa mission à l'égard de l'économie valaisanne.

Les *créances hypothécaires* enregistrent une croissance de 279,6 millions de francs ou 3,6%. Cette évolution s'inscrit dans l'approche qualitative voulue par la BCV en matière d'octroi de crédits, notamment en ce qui concerne le respect des normes d'avance, de la tenue de la charge financière et la capacité du débiteur à amortir la dette; elle reflète également un affaiblissement du dynamisme du secteur de la construction. Les

créances hypothécaires représentent, à 8,029 milliards de francs, le 76,4% des avances à la clientèle.

Les *immobilisations financières* (398,9 millions de francs) comprennent les titres acquis à des fins de placement ainsi que les immeubles destinés à la vente. L'augmentation nette de ce poste pour un montant de 73,3 millions de francs est due à l'acquisition de titres de créances consécutivement à l'introduction des nouvelles normes sur les liquidités des banques. La position des immeubles à vendre poursuit sa régression à 26,6 millions de francs (- 0,9 million de francs). Les *immobilisations corporelles*, essentiellement constituées des immeubles à usage de la Banque et des autres immeubles, se chiffrent à 90,3 millions de francs. Des investissements nets de 8,6 millions de francs et des amortissements pour 5 millions de francs ont été comptabilisés dans cette rubrique.

PASSIF

Dans le cadre de la gestion de ses liquidités, la Banque a moins sollicité le marché interbancaire. Ainsi, les *engagements envers les banques* diminuent de 78,1 millions de francs ou 8,9% à 796,1 millions de francs.

La hausse des fonds de la clientèle se poursuit; ils atteignent le montant de 9,402 milliards de francs en progression de 94,8 millions de francs ou 1%. Le poste *engagements envers la clientèle sous forme d'épargne et de placements*, en augmentation de 124,9 millions de francs ou 2,6% à 5 milliards de francs a contribué à cette évolution. Le bas niveau des taux d'intérêt s'étant accentué en 2014, les obligations de caisse ont poursuivi leur recul (- 10,3 millions de francs).

En 2014, la Banque a lancé deux emprunts obligataires pour un total de 220 millions de francs et un emprunt privé de 50 millions de francs. Les emprunts auprès de la Centrale de lettres de gage des banques cantonales suisses arrivés à

échéance ont été renouvelés dans leur grande majorité. Les *prêts des centrales d'émission de lettres de gage et emprunts* ont crû de 241 millions de francs (+ 18%) pour se fixer à 1,581 milliard de francs.

Les *correctifs de valeurs et provisions* se situent à 129,4 millions de francs à fin 2014, en diminution de 14 millions de francs ou 9,8%. Ce poste comprend essentiellement les correctifs de valeurs pour risques de défaillance.

Les fonds propres de base se composent du capital-actions inchangé durant l'exercice, des *réserves pour risques bancaires généraux*, en progression de 48 millions de francs à 379,4 millions de francs, de la réserve légale générale en augmentation de 28 millions de francs selon proposition qui sera faite à l'Assemblée générale ainsi que de la créance subordonnée de l'Etat du Valais de 50 millions de francs qui a qualité de fonds propres de base supplémentaires. Ils s'élèvent au 31 décembre 2014 à 1,075 milliard de francs en augmentation de 125,7 millions de francs.

COMPTE DE RÉSULTAT

Sur fond d'incertitudes économiques et dans un contexte bancaire empreint de nombreux défis, la Banque Cantonale du Valais réalise des résultats opérationnels conformes à ses attentes.

Sa principale source de revenus, le *résultat des opérations d'intérêts*, accuse un recul de 7,3 millions de francs ou 4% à 174,5 millions de francs. La diminution des produits d'intérêts est due notamment à l'accroissement des taux d'intérêt bas.

Portés par la reprise mondiale, des taux d'intérêt au plancher et des liquidités toujours abondantes, les marchés boursiers ont affiché, au terme de l'année sous revue, un bilan globalement positif. Dans cet environnement boursier favorable, malgré une volatilité accrue durant les derniers mois de l'année 2014, la BCV enregistre, à 7,1 milliards de francs, une croissance de ses dépôts en gérance de 250,3 millions de francs ou 3,7%. L'afflux net d'argent frais s'élève à 61,4 millions de francs.

En raison du durcissement du cadre réglementaire régissant l'activité de gestion de fortune, la BCV comptabilise un *résultat des opérations de commissions et de prestations de service* de 33 millions de francs, en diminution de 1,1 million de francs ou 3,2%.

Le *résultat des opérations de négoce*, composé principalement des produits des devises, affiche un profit de 14,3 millions de francs, en augmentation de 1,1 million de francs ou 8,1%.

Les *autres résultats ordinaires* s'élèvent à 11,4 millions de francs, en hausse de 1,7 million de francs. Cette évolution provient principalement du résultat des aliénations d'immobilisations financières. Le *revenu brut* atteint 233,2 millions de francs, en retrait de 5,6 millions de francs ou 2,4%. Dans le cadre d'une diversification de ses produits, la Banque a pu compenser en partie la contraction des recettes liées à l'activité de la clientèle par les autres revenus.

Les *charges d'exploitation* présentent globalement une augmentation de 2,6 millions de francs ou 2,8% à 95,3 millions de francs. Les charges du personnel, à hauteur de 65,6 millions de francs, demeurent stables (+0,6%).

L'augmentation de 2,2 millions de francs ou 8,1% à 29,7 millions de francs des autres charges d'exploitation s'explique notamment par des charges liées à des investissements consentis par la Banque

pour améliorer continuellement sa plateforme informatique.

Dans un contexte difficile, le *bénéfice brut* affiche une baisse de 8,3 millions de francs ou 5,7% à 137,9 millions de francs.

Les *amortissements sur l'actif immobilisé* de 10,8 millions de francs sont en diminution de 2,2 millions de francs.

Le poste *correctifs de valeurs, provisions et pertes* – au sein duquel la détermination des besoins en correctifs de valeurs pour risques de défaillance est définie sur la base d'une évaluation individuelle des créances – se chiffre à 6,9 millions de francs.

Le *résultat opérationnel ou intermédiaire* s'élève à 120,2 millions de francs en légère augmentation de 0,4%. Réalisé dans un contexte économique et réglementaire contraignant, ce résultat 2014 témoigne de la qualité de gestion de la BCV.

Le *bénéfice de l'exercice* atteint 56,3 millions de francs en hausse de 0,3 million de francs ou 0,6% après l'attribution nette de 48 millions de francs aux *réserves pour risques bancaires généraux* (assimilables à des fonds propres).

Un montant de 28 millions de francs sera proposé à l'Assemblée générale à titre de dotation à la réserve légale générale. Ainsi, la Banque peut, par ses propres moyens, affecter en totalité 76 millions de francs au renforcement de ses fonds propres.

Le ratio relatif aux fonds propres de base (Tier 1) progresse de 12,9% à fin 2013 à 14,6% au 31 décembre 2014, après absorption du volant anticyclique. La BCV satisfait ainsi pleinement aux exigences.

Ce bénéfice permet au Conseil d'administration de proposer, à l'Assemblée générale du 21 mai 2015, un dividende inchangé à 27% pour les actionnaires au porteur et à 16% pour l'actionnaire nominatif.

BILAN AU 31.12.2014 en francs

ACTIFS	ANNEXES	31.12.2014	31.12.2013
• Liquidités		1'480'970'137.83	1'052'972'034.54
• Créances résultant de papiers monétaires		1'115'787.50	1'112'209.25
• Créances sur les banques		495'278'114.13	673'393'153.97
• Créances sur la clientèle	3.1	2'476'137'704.43	2'759'992'319.88
• Créances hypothécaires	3.1, 3.6	8'029'430'114.17	7'749'874'902.44
• Portefeuilles de titres et de métaux précieux destinés au négoce	3.2	1'263'284.20	1'423'309.10
• Immobilisations financières	3.2, 3.3, 3.6	398'928'689.25	325'623'098.00
• Participations	3.2, 3.3, 3.4	15'642'886.05	14'776'486.05
• Immobilisations corporelles	3.4	90'253'597.06	86'655'617.08
• Valeurs immatérielles	3.4	7'974'672.64	8'090'683.78
• Comptes de régularisation		28'609'725.72	34'487'701.73
• Autres actifs	3.5	152'434'122.06	50'598'631.62
Total des actifs		13'178'038'835.04	12'759'000'147.44

Total des créances sur les sociétés du groupe et les participants qualifiés	0.40	0.00
Total des créances de rang subordonné	3'005'700.00	5'965'923.40

PASSIFS	ANNEXES	31.12.2014	31.12.2013
• Engagements envers les banques		796'104'596.88	874'216'011.29
• Engagements envers la clientèle sous forme d'épargne et de placements		5'000'769'315.40	4'875'828'574.02
• Autres engagements envers la clientèle		4'317'963'940.96	4'337'833'355.95
• Obligations de caisse		83'197'000.00	93'508'000.00
• Prêts des centrales d'émission de lettres de gage et emprunts	3.8	1'581'000'000.00	1'340'000'000.00
• Comptes de régularisation		38'063'471.55	39'834'667.69
• Autres passifs	3.5	177'906'620.40	76'423'397.03
• Correctifs de valeurs et provisions	3.9	129'422'254.89	143'444'582.91
• Réserves pour risques bancaires généraux	3.9	379'400'287.15	331'400'287.15
• Capital-actions	3.10	150'000'000.00	150'000'000.00
• Propres titres de participation		-19'570'990.87	-19'712'511.47
• Réserve légale générale		441'254'169.75	413'254'169.75
• Autres réserves		46'102'826.44	46'472'827.44
• Bénéfice reporté		96'785.68	482'279.39
• Bénéfice de l'exercice		56'328'556.81	56'014'506.29
Total des passifs		13'178'038'835.04	12'759'000'147.44

Total des engagements envers les sociétés du groupe et les participants qualifiés	64'535'512.15	68'619'125.70
dont, engagements de rang subordonné (Etat du Valais)	50'000'000.00	50'000'000.00
Autres engagements de rang subordonné (emprunt obligataire)	75'000'000.00	75'000'000.00

OPÉRATIONS HORS BILAN	ANNEXES	31.12.2014	31.12.2013
Engagements conditionnels	3.1, 4.1	36'037'926.15	37'354'365.00
Engagements irrévocables	3.1	283'259'638.35	391'532'462.25
Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires	3.1	23'857'400.00	19'201'400.00
Instruments financiers dérivés	4.2		
• Valeurs de remplacement positives		44'433'206.53	20'302'298.00
• Valeurs de remplacement négatives		171'112'923.28	68'063'104.16
• Montants du sous-jacent		3'560'332'762.44	3'125'335'520.03
Opérations fiduciaires	4.3	50'777'970.25	26'106'121.20

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2014 en francs

PRODUITS ET CHARGES DE L'ACTIVITÉ BANCAIRE ORDINAIRE	ANNEXES	2014	2013
Résultat des opérations d'intérêts			
• Produit des intérêts et des escomptes	5.1	220'685'253.92	235'164'513.33
• Produit des intérêts et des dividendes des immobilisations financières		7'899'875.77	7'342'768.99
• Charges d'intérêts		-54'103'025.49	-60'727'776.75
Sous-total résultat des opérations d'intérêts		174'482'104.20	181'779'505.57
Résultat des opérations de commissions et de prestations de service			
• Produit des commissions sur les opérations de crédit		1'616'038.09	1'664'355.52
• Produit des commissions sur les opérations de négoce de titres et les placements		29'093'333.25	30'488'890.86
• Produit des commissions sur les autres prestations de service		8'152'824.98	8'589'815.99
• Charges de commissions		-5'846'028.39	-6'625'362.30
Sous-total résultat des opérations de commissions et de prestations de service		33'016'167.93	34'117'700.07
Opérations de négoce			
Résultat des opérations de négoce	5.2	14'301'745.14	13'233'216.51
Autres résultats ordinaires			
• Résultat des aliénations d'immobilisations financières		3'701'659.85	1'550'464.95
• Produit des participations		1'723'913.00	2'144'961.05
• Résultat des immeubles		881'705.30	576'160.14
• Autres produits ordinaires		5'255'015.75	5'576'014.23
• Autres charges ordinaires		-147'902.00	-135'999.00
Sous-total autres résultats ordinaires		11'414'391.90	9'711'601.37
Revenu brut		233'214'409.17	238'842'023.52
Charges d'exploitation			
• Charges de personnel	5.3	-65'588'557.90	-65'176'011.47
• Autres charges d'exploitation	5.4	-29'717'750.80	-27'491'837.29
Sous-total charges d'exploitation		-95'306'308.70	-92'667'848.76
Bénéfice brut		137'908'100.47	146'174'174.76
• Amortissements sur l'actif immobilisé	3.4	-10'821'651.51	-13'015'984.88
• Correctifs de valeurs, provisions et pertes	3.9	-6'889'081.52	-13'466'432.13
Résultat intermédiaire		120'197'367.44	119'691'757.75
• Produits extraordinaires	5.5	311'238.47	0.00
• Charges extraordinaires	5.5	-26'754.97	-318'479.51
• Réserves pour risques bancaires généraux	5.5	-48'000'000.00	-48'000'000.00
• Impôts	5.7	-16'153'294.13	-15'358'771.95
Bénéfice de l'exercice		56'328'556.81	56'014'506.29
Répartition du bénéfice			
• Bénéfice de l'exercice		56'328'556.81	56'014'506.29
• Bénéfice reporté		96'785.68	482'279.39
Bénéfice résultant du bilan		56'425'342.49	56'496'785.68
• Attribution à la réserve légale générale		28'000'000.00	28'000'000.00
• Distribution sur le capital-actions			
16 % sur les actions nominatives de 110 millions de francs		17'600'000.00	17'600'000.00
27 % sur les actions au porteur de 40 millions de francs		10'800'000.00	10'800'000.00
Bénéfice reporté		25'342.49	96'785.68

TABLEAU DE FINANCEMENT AU 31.12.2014 en milliers de francs

FLUX DE FONDS DU RÉSULTAT OPÉRATIONNEL (FINANCEMENT INTERNE)	2014			2013		
	Sources de fonds	Emplois de fonds	Solde	Sources de fonds	Emplois de fonds	Solde
• Résultat de l'exercice	56'329			56'015		
• Amortissements sur l'actif immobilisé	10'821			13'016		
• Correctifs de valeurs et provisions	9'777				30'963	
• Réserves pour risques bancaires généraux	48'000			48'000		
• Comptes de régularisation actifs	5'878			3'035		
• Comptes de régularisation passifs		1'771		52		
• Dividende de l'exercice précédent		28'400			26'500	
Flux de fonds du résultat opérationnel	130'805	30'171	100'634	120'118	57'463	62'655
FLUX DE FONDS DES TRANSACTIONS RELATIVES AUX CAPITAUX PROPRES						
• Propres titres de participation	8'890	8'749		7'933	14'664	
• Autres réserves	670	1'040		430	721	
Flux de fonds des transactions relatives aux capitaux propres	9'560	9'789	-229	8'363	15'385	-7'022
FLUX DE FONDS DES MUTATIONS DANS L'ACTIF IMMOBILISÉ						
• Participations	259	1'222		199		
• Immeubles		5'538			3'931	
• Autres immobilisations corporelles		3'055			2'946	
• Programmes informatiques		5'614			5'502	
Flux de fonds des mutations dans l'actif immobilisé	259	15'429	-15'170	199	12'379	-12'180
FLUX DE FONDS DE L'ACTIVITÉ BANCAIRE						
Opérations à moyen et long terme (> 1 an)						
• Engagements envers les banques		78'000		37'000		
• Engagements envers la clientèle		126'750			112'250	
• Obligations de caisse		10'311			67'720	
• Prêts des centrales d'émission de lettres de gage et emprunts	241'000			221'000		
• Fonds d'épargne et de placement	124'941			144'339		
• Autres passifs	101'483				23'586	
• Créances sur les banques		20'000			20'000	
• Créances sur la clientèle	89'463			296'889		
• Créances hypothécaires		279'715			352'219	
• Immobilisations financières		73'306		9'333		
• Autres actifs		101'836		24'358		
Opérations à court terme						
• Engagements envers les banques		111		28'009		
• Engagements envers la clientèle	106'881			127'270		
• Créances résultant de papiers monétaires		4			1	
• Créances sur les banques	198'115			11'700		
• Créances sur la clientèle	170'753				98'295	
• Portefeuilles de titres et de métaux précieux destinés au négoce	160				992	
Etat de liquidités						
• Liquidités		427'998			268'288	
Flux de fonds de l'activité bancaire	1'032'796	1'118'031	-85'235	899'898	943'351	-43'453

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS 2014

1. Commentaires relatifs à l'activité et mention de l'effectif du personnel

GÉNÉRALITÉS

Société anonyme de droit public, la Banque Cantonale du Valais (BCVs) offre les prestations de service d'une banque universelle de proximité. Un large éventail de produits répondant aux exigences de tous les types de clientèle et une forte présence physique concrétisée par 56 points de vente, deux éléments qui permettent à la BCVs de jouer un rôle clé sur le marché bancaire valaisan.

Bénéficiant de la garantie de l'Etat pour tous ses engagements non subordonnés, la BCVs remplit la mission qui lui est assignée. Elle met tout en œuvre pour contribuer au développement harmonieux de l'économie valaisanne, dans les limites des règles prudentielles de la branche.

La conduite de la BCVs est basée sur des critères éprouvés de gestion d'entreprise, ponctuée par des objectifs de rentabilité, de croissance et de maîtrise des coûts.

Au 31 décembre 2014, l'effectif total de la Banque s'établissait à 444,7 personnes (447,3 en 2013) après conversion en emplois à temps complet.

Dans sa politique de gestion des risques et d'entreprise, la BCVs concentre ses activités sur les domaines indiqués ci-après.

OPÉRATIONS AU BILAN

Les opérations d'intérêts constituent, avec une part d'environ 75% du revenu brut, la principale source des recettes. Les avances sont en général accordées moyennant des couvertures hypothécaires sur des logements, mais également sur des bâtiments commerciaux et industriels. Les crédits commerciaux sont octroyés dans tous les secteurs économiques. Les corporations de droit public sont des partenaires privilégiés. Les opérations interbancaires sont en majeure partie des opérations à court et moyen terme. Pour les capitaux à long terme dont elle a besoin, la Banque a recours au marché des capitaux. La BCVs est membre de la Centrale de lettres de gage des banques cantonales suisses SA (CLG) et souscrit donc régulièrement aux emprunts émis par cet organisme. Elle peut aussi émettre, à

intervalles irréguliers, des emprunts en son propre nom. La Banque détient un portefeuille stratégique de titres dans le cadre de placements à moyen et long terme, enregistré dans les immobilisations financières.

La Banque gère le risque de taux de son bilan notamment par le biais de swaps de taux.

Les dépôts de la clientèle, y compris les obligations de caisse, s'élèvent à 71% du bilan.

OPÉRATIONS DE NÉGOCE

La BCVs exécute pour le compte de sa clientèle des opérations de négoce usuellement proposées par les banques. Elle pratique en outre, pour son propre compte, un négoce actif de titres de créance (obligations), de titres de participation (actions) et d'options (actions et indices boursiers).

Pour ce qui est du négoce des titres de créance pour propre compte, la Banque privilégie les titres d'émetteurs de première qualité. Des futures de taux d'intérêt peuvent être utilisés pour la couverture des risques de taux des portefeuilles destinés au négoce.

Le négoce des titres de participation porte essentiellement sur des actions européennes et américaines ainsi que leurs dérivés. Les opérations de négoce pour propre compte sur les monnaies étrangères sont limitées à des devises pour lesquelles un marché liquide existe. Dans le cadre des opérations de négoce, la Banque participe à des émissions de titres.

Le change ainsi que les opérations sur les devises et métaux précieux sont effectués dans le cadre de limites précises, sans positions ouvertes importantes.

OPÉRATIONS DE COMMISSIONS ET DE PRESTATIONS DE SERVICE

La gestion de fortune, les opérations relatives aux dépôts fiduciaires, le trafic des paiements ainsi que le négoce de titres et de dérivés pour le compte de la clientèle représentent l'essentiel des opérations de commissions et de prestations de service. La Banque fournit en outre des prestations de service dans le domaine de l'asset management.

Les opérations de prestations de service

sont destinées à la clientèle privée et institutionnelle ainsi qu'aux entreprises.

AUTRES DOMAINES D'ACTIVITÉ

Pour répondre aux exigences de liquidités, la Banque gère son propre portefeuille de titres, en majorité à taux d'intérêt fixe pour la mise en pension de titres (Repo).

S'agissant des immeubles, ceux à usage de la Banque permettent à la BCVs d'exercer son activité. Quant aux immeubles émanant de réalisations forcées dans le cadre d'affaires de crédits en souffrance, la volonté manifeste de la Banque est de les revendre au mieux.

GESTION DES RISQUES

La gestion optimale des risques est un facteur de succès pour la BCVs. La limitation et la gestion des risques font partie des priorités des organes de la Banque. Ils ont mis en place une organisation afin d'identifier, mesurer, gérer, contrôler et surveiller les risques. De plus, un système d'information du management (MIS) adapté aux différents échelons de Direction permet aux membres de la Direction générale et aux membres du Conseil d'administration d'être informés régulièrement de la situation patrimoniale et financière de la Banque, de l'état de ses liquidités, de ses résultats ainsi que des risques y relatifs. Les explications suivantes ainsi que les indications se trouvant dans le chapitre «Publication selon les prescriptions sur les fonds propres» tiennent compte des aspects qualitatifs et quantitatifs exigés selon Circ.-FINMA 08/22 «Exigences de publication liées aux fonds propres et à la liquidité». Cette information est consultable sur le site internet de la Banque.

Les principaux éléments de la gestion des risques sont :

- une politique de risque globale,
- l'application des principes reconnus pour la mesure et gestion des risques,
- la définition des différentes limites de risques accompagnées d'une surveillance et d'un reporting correspondants,
- l'assurance d'un reporting ponctuel et global sur tous les risques,
- la promotion de la connaissance des risques à tous les niveaux de direction.

La politique des risques est définie par la Direction générale et approuvée par le Conseil d'administration. Elle définit la philosophie de risques, les responsabilités, l'organisation et les procédures en matière de gestion des risques.

Le Conseil d'administration approuve les limites de risques stratégiques basées sur la capacité à assumer des risques et surveille le respect de celles-ci ainsi que l'application de la politique des risques. Pour l'exécution de sa fonction de surveillance, le Conseil d'administration reçoit chaque trimestre un rapport détaillé sur les risques. La Direction générale est informée chaque mois. Le système d'information interne assure un reporting approprié à tous les niveaux.

La surveillance des risques de la BCVs se subdivise en 5 domaines :

- Risques de crédit
- Risques de taux
- Autres risques de marché
- Risques de liquidités
- Risques opérationnels

Au sein de la Direction générale, la responsabilité des opérations de négoce et celle du contrôle des risques sont attribuées à des personnes distinctes. Le Conseil d'administration s'est prononcé sur les limites de risques en décembre 2014, en regard de la situation des risques encourus par la Banque.

Risques de crédit

En raison de son engagement important dans les activités de crédit, la BCVs est inéluctablement exposée aux risques de crédit. Les principes essentiels de la gestion des risques de crédit sont expliqués ci-dessous :

a) Avances à la clientèle

La politique de crédit englobe la totalité des avances à la clientèle qui pourraient entraîner des pertes si les contreparties se trouvaient dans l'incapacité de rembourser leurs engagements.

La Banque limite les risques de crédit en les répartissant, en se montrant exigeante sur la qualité des débiteurs et par le biais de marges de couverture. La qualité des clients est évaluée selon des critères de solvabilité uniformes. L'organisation des compétences en matière d'octroi de crédits est centrée sur les risques. L'octroi des crédits aux organes est de la seule responsabilité du Conseil d'administration.

Son système de ratings donne à la Banque l'assurance que les conditions

proposées à la clientèle sont en adéquation avec les risques. Une actualisation des ratings et une communication régulière avec la clientèle permettent à la Banque d'exercer une surveillance efficace des risques de défaillance pendant toute la durée des crédits. Les experts immobiliers de la Banque apportent leur concours aux instances de crédit ainsi qu'aux clients pour toutes questions techniques et d'évaluation relatives à des biens immobiliers. Pour l'évaluation de biens immobiliers, la Banque a édicté des procédures.

La « valeur de nantissement », sur laquelle est basé le montant de l'avance, est en principe déterminée de la façon suivante :

- Maison familiale, appartement en PPE : valeur réelle pour les objets en usage propre et valeur de rendement pour les objets en location
- Immeuble locatif, commercial (dont hôtel et restaurant), artisanal ou industriel : valeur de rendement
- Immeuble agricole : valeur de rendement (LDFR)
- Terrain : valeur réelle.

La Banque a une bonne connaissance du marché immobilier dans le canton, ce qui lui permet d'apprécier la plausibilité des estimations retenues.

Le montant des prêts est fonction de la capacité du client à assumer le service de la dette et de la valeur des gages retenue par la Banque. Les amortissements des créances hypothécaires sur les objets commerciaux et industriels sont fixés en conformité avec la durée de vie économique de l'objet remis en garantie. Des spécialistes en restructuration et en évaluation d'entreprises sont à la disposition de la clientèle et des conseillers pour traiter des questions de nature particulièrement complexe. La gestion des risques de crédit est assurée par un système moderne d'agrégation et d'analyse des risques de défaillance prenant en compte l'ensemble des secteurs d'activité. Les correctifs de valeurs et les provisions sont réexaminés et réajustés au minimum semestriellement.

Pour mesurer et gérer les risques de défaillance, la Banque évalue les crédits selon un système de ratings permettant de les catégoriser en 10 classes. Ce système permet à la Banque d'appréhender de manière précise les risques propres à chaque crédit et d'en tenir compte de manière adéquate lors de l'élaboration des conditions proposées à la clientèle. La Banque ne procède pas à la constitution de correctifs de valeurs forfaitaires.

b) Risques de contreparties dans les activités interbancaires

Dans les activités interbancaires, un système de limite à plusieurs niveaux est appliqué pour la gestion des risques de contreparties et de défaillance. La BCVs ne travaille qu'avec des contreparties de premier ordre. Le montant de la limite dépend essentiellement du rating et du pays. La Banque applique l'approche standard suisse pour le calcul des fonds propres nécessaires aux risques de contrepartie. Elle ne recourt pas aux notations délivrées par les agences de notation reconnues pour la pondération de ses positions.

Risques de taux

Etant donné que la marge d'intérêt constitue la source principale de revenus de la BCVs, et en conformité avec les exigences légales, cette dernière attache une grande importance à la gestion des risques de taux.

Des limites stratégiques et opérationnelles sont définies et approuvées par le Conseil d'administration.

Les risques de taux inhérents aux opérations au bilan et hors bilan sont pilotés et surveillés de manière centralisée par le comité Alco de la Banque. Basée sur la méthode des taux de marché, la surveillance est axée sur la valeur actualisée des capitaux propres. Un outil informatique permet au comité Alco d'effectuer des calculs de durée ainsi que des tests de résistance au stress. Au besoin, ce dernier peut aussi faire appel à des spécialistes externes.

Autres risques de marché

Le marché en général et les positions provenant des opérations sur titres et les devises en particulier font l'objet d'un contrôle constant basé sur un système de limites appropriées, exprimées en notionnel et en terme de « VaR » (Value-at-Risk).

Les portefeuilles de titres destinés au négoce ainsi que les portefeuilles d'immobilisations financières font également l'objet de limites notionnelles d'investissement et par émetteur.

La Banque applique l'approche « de minimis » pour le calcul des fonds propres nécessaires aux risques de marché.

Risques de liquidités

Les risques de liquidités sont contrôlés selon les dispositions légales applicables en la matière. La négociabilité des positions pour propre compte est surveillée de façon régulière.

Risques opérationnels

Les risques opérationnels sont définis comme étant «le risque de pertes provenant de l'inadéquation ou de la défaillance de procédures internes, de personnes, de systèmes ou suite à des événements externes». Des règlements et des directives internes portant sur l'organisation et les contrôles permettent de limiter ces risques. Le système de contrôle interne est régulièrement vérifié par l'Audit interne, qui rend directement compte de ses travaux au Comité d'audit et au Conseil d'administration.

Le Compliance Officer contrôle le respect par la Banque des dispositions légales et réglementaires en vigueur ainsi que les devoirs de diligence propres aux intermédiaires financiers. Il suit les développements législatifs en cours auprès des autorités de surveillance ou d'autres organismes. Le Compliance Officer veille également à l'adaptation des directives internes aux nouvelles dispositions législatives et réglementaires.

La Banque applique l'approche de l'indicateur de base pour le calcul des fonds propres nécessaires aux risques opérationnels.

EXTERNALISATION D'ACTIVITÉS (OUTSOURCING)

Les prestations informatiques, considérées comme essentielles à l'activité de la Banque, sont outsourcées auprès d'IBM Suisse SA à Lausanne (Hébergeur), de Dialogue Logique SA à Lausanne (Gestion d'infrastructures), de Swisscom SA à Fribourg (Application Management) et de Bottomline Technologies SA à Genève (Messagerie interbancaire). Ces externalisations remplissent les exigences de la FINMA et font l'objet de contrats de services détaillés (Contrat de base, Contrat de projet, Contrat de maintenance ou Services Level Agreement). Afin de garantir la confidentialité des opérations, les collaborateurs des prestataires de services concernés sont tous soumis au secret bancaire.

2. Principes comptables et principes d'évaluation

PRINCIPES DE BASE

La tenue de la comptabilité ainsi que les principes comptables et d'évaluation sont conformes aux prescriptions de la Loi sur la Banque Cantonale du Valais, du Code des obligations, de la Loi fédérale sur les banques et à son ordonnance, aux dispositions statutaires, aux directives de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA) ainsi qu'au règlement de cotation de la SIX Swiss Exchange. Les comptes sont établis selon le principe de l'image fidèle et reflètent l'état réel du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la Banque. Ils représentent également le bouclage individuel statutaire. Les participations majoritaires étant insignifiantes dans l'optique des objectifs visés par les comptes consolidés, la Banque n'établit pas de bouclage consolidé.

SAISIE DES OPÉRATIONS ET INSCRIPTION AU BILAN

Toutes les opérations sont enregistrées dans les livres le jour de leur conclusion et évaluées dès ce jour en vue de la détermination du résultat.

CONVERSION DES MONNAIES ÉTRANGÈRES

Les transactions en monnaies étrangères sont comptabilisées aux taux de change en vigueur à la date des transactions. Les gains et pertes résultant du règlement de ces transactions ainsi que de la conversion, aux taux de change en vigueur à la date du bilan, des actifs et passifs en monnaies étrangères, sont comptabilisés au compte de résultat.

Les taux de change utilisés pour la conversion des monnaies étrangères sont les suivants:

	31.12.2014	31.12.2013
USD	0.9896	0.8901
EUR	1.2026	1.2256

PRINCIPES GÉNÉRAUX D'ÉVALUATION

Les actifs et passifs ainsi que les affaires hors bilan publiés sous une même rubrique font toujours l'objet d'une évaluation individuelle.

LIQUIDITÉS, CRÉANCES RÉSULTANT DE PAPIERS MONÉTAIRES, CRÉANCES SUR LES BANQUES ET ENGAGEMENTS AU PASSIF

Ces éléments sont portés au bilan à leur valeur nominale ou à leur valeur d'ac-

quisition. Pour les risques identifiés, la Banque constitue des correctifs de valeurs et provisions au passif du bilan.

PRÊTS (CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE ET CRÉANCES HYPOTHÉCAIRES)

Les créances compromises, c'est-à-dire les créances pour lesquelles il est peu probable que le débiteur soit en mesure de faire face à ses engagements futurs, sont évaluées individuellement et la dépréciation de valeur est couverte par des correctifs de valeurs individuels. Les opérations hors bilan telles qu'engagements fermes, garanties et instruments financiers dérivés sont également comprises dans cette évaluation. Une créance est considérée comme compromise lorsque des indices probants rendent les paiements contractuels futurs dus au titre du capital et/ou des intérêts peu vraisemblables.

Les intérêts échus impayés depuis plus de 90 jours sont dits en souffrance. La Banque renonce à comptabiliser au compte de résultat les intérêts en souffrance et les comptabilise directement à la rubrique correctifs de valeurs et provisions.

Le correctif de valeur correspond à la différence entre la valeur comptable de la créance et le montant dont la Banque peut escompter la récupération, compte tenu de la solvabilité du débiteur et du produit net de la réalisation des sûretés éventuelles.

Lorsqu'une créance est considérée comme entièrement ou partiellement irrécupérable ou que la Banque renonce à la récupérer, elle est amortie par le débit du correctif de valeur correspondant.

La Banque évalue les crédits selon des ratings permettant de les catégoriser en 10 classes. Pour les créances appartenant aux classes 1 à 6, le service de la dette est assuré et les sûretés fournies par les clients sont adéquates. Les créances des classes 7 et 8 présentent un profil de risque supérieur. Aucun correctif de valeur n'est constitué par la Banque sur ces créances. Dans la classe 9 figurent des créances en souffrance dont les paiements des intérêts sont en retard de plus de 90 jours. Les crédits de la classe 10 sont compromis et font l'objet de correctifs de valeurs individuels en capital et intérêts.

Une créance n'est plus considérée comme compromise si les arriérés (capital et intérêts) ont été réglés, le service de la

dette a repris normalement, et d'autres critères de solvabilité sont remplis.

OPÉRATIONS DE MISE ET PRISE EN PENSION DE TITRES (REPURCHASE ET REVERSE REPURCHASE)

Les ventes de titres assorties d'une obligation de rachat (Repurchase) et les acquisitions de titres assorties d'une obligation de revente (Reverse Repurchase) sont assimilées à des opérations de financement garanti. Le montant des liquidités reçu ou donné en garantie des mises et prises en pension de titres est porté au bilan, intérêts courus y compris. Les titres reçus et remis sont uniquement portés au bilan, ou retirés de celui-ci, s'il y a cession des droits contractuels attachés à ces titres. La valeur de marché des titres reçus ou remis est contrôlée quotidiennement, de manière à permettre de remettre ou d'exiger, si besoin est, des sûretés supplémentaires.

Le produit des intérêts d'opérations de revente et les charges des intérêts d'opérations de rachat sont délimités sur la durée des transactions sous-jacentes.

PORTEFEUILLES DE TITRES ET DE MÉTAUX PRÉCIEUX DESTINÉS AU NÉGOCE

Les portefeuilles de titres et de métaux précieux destinés au négoce sont toujours évalués et portés au bilan à leur juste valeur (fair value). La juste valeur découle soit du prix donné par un marché liquide et efficient au niveau de la formation des prix soit du prix établi par un modèle d'évaluation. Dans les cas exceptionnels où il est impossible d'établir la juste valeur, l'évaluation et l'inscription au bilan s'effectuent selon le principe de la valeur la plus basse.

Les gains et pertes de cours, ainsi que le produit des opérations d'émission de titres, sont comptabilisés dans le résultat des opérations de négoce. Le coût de refinancement des titres détenus dans les portefeuilles de négoce est compensé avec le produit des intérêts et dividendes desdits portefeuilles et enregistré sous «Résultat des opérations de négoce».

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Dans la mesure où la Banque n'a pas l'intention de les conserver jusqu'à l'échéance, les titres de créance à revenu fixe, n'appartenant pas aux portefeuilles destinés au négoce, sont évalués selon le principe de la valeur la plus basse.

Le solde des adaptations de valeurs est comptabilisé sous la rubrique «Autres charges ordinaires» ou «Autres produits ordinaires». Une réévaluation allant au plus jusqu'aux coûts d'acquisition est comptabilisée si le prix du marché, qui était tombé au-dessous de la valeur d'acquisition, remonte par la suite. Cette adaptation de valeurs est également comptabilisée sous la rubrique «Autres charges ordinaires» ou «Autres produits ordinaires».

Les titres de créance destinés à être conservés jusqu'à l'échéance sont évalués à la valeur d'acquisition compte tenu de la délimitation sur la durée de l'agio ou du disagio. Les gains et pertes résultant des opérations d'intérêts aliénés avant l'échéance ou remboursés par anticipation sont délimités sur la durée résiduelle de l'opération, c'est-à-dire jusqu'à l'échéance initialement prévue. Les dépréciations de valeurs pour raison de solvabilité sont comptabilisées sous la rubrique «Correctifs de valeurs, provisions et pertes».

Les titres de participation et les métaux précieux sont évalués selon le principe de la valeur la plus basse.

Les immeubles et les participations repris dans le cadre des activités de crédit et destinés à la revente sont portés au bilan comme immobilisations financières et évalués à la valeur la plus basse, correspondant au montant le moins élevé résultant de la comparaison du coût d'achat et de la valeur de liquidation.

PARTICIPATIONS

Cette rubrique comprend des sociétés détenues dans un but de placement permanent ainsi que des participations ayant une activité liée au secteur bancaire. Elles figurent au bilan à la valeur d'acquisition, déduction faite des amortissements commandés par les circonstances.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les investissements dans de nouvelles immobilisations corporelles, qui sont utilisées durant plus d'une période comptable et qui sont supérieures à la limite inférieure d'activation, sont portés au bilan à leur valeur d'acquisition. Les investissements dans des immobilisations corporelles existantes sont activés si la valeur de marché ou d'usage est durablement augmentée ou s'ils entraînent une augmentation de la durée de vie.

Lors de l'évaluation postérieure, les immobilisations corporelles sont portées

au bilan à leur valeur d'acquisition, sous déduction des amortissements cumulés. Les amortissements sont effectués selon un plan sur toute la durée d'utilisation prévue de l'immobilisation. Si l'examen fait apparaître un changement de la durée d'utilisation ou une diminution de valeur, la Banque amortit la valeur comptable résiduelle selon un plan correspondant à la nouvelle durée d'utilisation ou procède à un amortissement non planifié. Les amortissements effectués selon un plan, de même que les amortissements supplémentaires non planifiés, sont comptabilisés au débit de la rubrique «Amortissements sur l'actif immobilisé» du compte de résultat.

Les taux d'amortissements prévus pour les différentes catégories d'immobilisations corporelles sont les suivants:

- Immeubles, sans les terrains: amortissements dégressifs de 3%
- Autres immobilisations corporelles: amortissement linéaire de 20% minimum.

Les gains réalisés lors de l'aliénation d'immobilisations corporelles sont comptabilisés à la rubrique «Produits extraordinaires», les pertes à la rubrique «Charges extraordinaires».

VALEURS IMMATÉRIELLES

Les valeurs immatérielles acquises sont portées au bilan dès lors qu'il est prévu que ces valeurs procureront des avantages économiques futurs à la Banque pendant plusieurs années. Les valeurs immatérielles sont évaluées et inscrites au bilan au coût d'acquisition. Elles sont amorties au compte de résultat sur la durée d'utilisation estimée. La méthode utilisée pour l'amortissement est généralement la méthode linéaire. La période d'amortissement n'est pas supérieure à cinq ans.

L'actualité de la valeur est réexaminée régulièrement. Si cet examen fait apparaître un changement de la durée d'utilisation ou une dépréciation de valeur, la Banque amortit la valeur comptable résiduelle selon un plan correspondant à la nouvelle durée d'utilisation ou procède à un amortissement non planifié.

ENGAGEMENTS DE PRÉVOYANCE

Les engagements de prévoyance et les actifs leur servant de couverture sont isolés dans la Caisse de retraite et de prévoyance du personnel de la BCVs juridiquement autonome. L'organisation, la gestion et le financement des plans de prévoyance sont conformes

aux dispositions légales, aux statuts des fondations, ainsi qu'aux règlements de prévoyance en vigueur.

Les engagements économiques envers la Caisse de retraite et de prévoyance du personnel de la BCVs sont comptabilisés dans les correctifs de valeurs et provisions de la banque.

Les cotisations de l'employeur sont comptabilisées comme charges de personnel.

IMPÔTS

Les impôts courants sont des impôts sur les bénéfiques et sur le capital.

Les impôts courants sont déterminés selon les prescriptions fiscales en vigueur et comptabilisés comme charge de la période comptable au cours de laquelle les bénéfiques ont été réalisés.

ENGAGEMENTS CONDITIONNELS, ENGAGEMENTS IRRÉVOCABLES, ENGAGEMENTS DE LIBÉRER ET D'EFFECTUER DES VERSEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

La présentation de ces éléments dans les opérations hors bilan se fait à la valeur nominale. Pour les risques prévisibles, la Banque constitue des provisions.

CORRECTIFS DE VALEURS ET PROVISIONS

En application du principe de prudence, la Banque constitue des correctifs de valeurs et des provisions individuels pour tous les risques de perte reconnaissables. Les correctifs de valeurs et provisions qui, au cours d'une période comptable, ne sont plus économiquement nécessaires sont dissous et portés au compte de résultat.

PROPRES TITRES DE CRÉANCE ET DE PARTICIPATION

Les propres titres de créance sont compensés avec les positions du passif correspondantes.

La position en propres titres de participation est portée en déduction des fonds propres, à concurrence des coûts d'acquisition, sous une rubrique distincte. Les paiements de dividendes et les résultats des aliénations ultérieures sont directement attribués aux «Autres réserves».

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Concernant la politique d'entreprise et le Risk Management, nous nous référons aux commentaires relatifs à l'activité.

Opérations de négoce

Tous les instruments financiers dérivés sont évalués à leur juste valeur. Les valeurs de remplacement positives ou négatives sont portées au bilan sous les rubriques «Autres actifs» ou «Autres passifs». La juste valeur découle soit du prix résultant d'un marché efficient et liquide, soit du prix offert par les teneurs de marché, soit du prix établi à l'aide de modèles d'évaluation.

La Banque peut compenser au bilan les valeurs de remplacement négatives et positives avec une même contrepartie dans les limites prévues par des accords de compensation juridiquement valables. Le résultat, réalisé et non réalisé, des transactions sur instruments financiers dérivés utilisés à des fins de négoce est comptabilisé à la rubrique «Résultat des opérations de négoce».

Opérations de couverture

La Banque utilise aussi des instruments financiers dérivés dans le cadre de la gestion des actifs et des passifs notamment pour piloter les risques de taux et les risques de change. Les opérations

de couverture sont évaluées selon les mêmes principes que les opérations de base couvertes. Les résultats des opérations de couverture sont saisis sous une rubrique de résultat identique à celle qui enregistre les résultats correspondants de l'opération couverte.

Le solde des résultats des opérations de «Macro-Hedges» utilisées pour couvrir les risques de taux est enregistré dans le résultat des opérations d'intérêts. Le résultat des dérivés que la Banque utilise dans le cadre de la gestion structurelle du bilan pour gérer les risques de taux est délimité sur la durée («accrual method»). Selon ce principe, la composante du taux est délimitée sur la durée jusqu'à l'échéance du contrat. Les intérêts accumulés sur les opérations de couverture sont présentés dans le «Compte de compensation» sous «Autres actifs» ou «Autres passifs».

Les effets de couverture ainsi que les buts et stratégies visés par les opérations de couverture sont documentés lors de la conclusion des opérations. La Banque vérifie périodiquement l'efficacité de la couverture. Les opérations de couver-

ture ne remplissant plus, ou plus que partiellement, leur fonction de couverture sont assimilées, pour leur fraction excédentaire, à des opérations de négoce et traitées comme telles.

MODIFICATION DES PRINCIPES COMPTABLES ET DES PRINCIPES D'ÉVALUATION

En 2014, la Banque n'a pas procédé à des adaptations de ses principes comptables et d'évaluation.

3. INFORMATIONS SE RAPPORTANT AU BILAN

3.1 APERÇU DES COUVERTURES DES PRÊTS ET DES OPÉRATIONS HORS BILAN en milliers de francs

		NATURE DES COUVERTURES			
		Garanties hypothécaires	Autres garanties	En blanc	Total
Prêts					
• Créances sur la clientèle		404'796	300'759	1'770'583	2'476'138
<i>dont collectivités de droit public</i>		3'722	116'963	848'784	969'469
• Créances hypothécaires					
- immeubles d'habitation		6'791'104			6'791'104
- immeubles commerciaux		664'995			664'995
- artisanat et industrie		402'897			402'897
- autres		170'434			170'434
Total des prêts	31.12.2014	8'434'226	300'759	1'770'583	10'505'568
	31.12.2013	8'152'527	322'655	2'034'685	10'509'867
Hors bilan					
• Engagements conditionnels		7'736	6'206	22'096	36'038
• Engagements irrévocables		133'522	19'758	129'980	283'260
• Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires				23'857	23'857
Total hors bilan	31.12.2014	141'258	25'964	175'933	343'155
	31.12.2013	253'040	7'635	187'412	448'087
Créances compromises					
	31.12.2014	326'168	208'135	118'033	116'278
	31.12.2013	270'669	141'548	129'121	129'121

	Montant brut	Valeur estimée de réalisation des sûretés	Montant net	Correctifs de valeurs individuels
Créances compromises	326'168	208'135	118'033	116'278
	270'669	141'548	129'121	129'121

3. INFORMATIONS SE RAPPORTANT AU BILAN

3.2 PORTEFEUILLES DE TITRES ET DE MÉTAUX PRÉCIEUX DESTINÉS AU NÉGOCE, IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES ET PARTICIPATIONS en milliers de francs

	31.12.2014	31.12.2013
Portefeuilles de titres et de métaux précieux destinés au négoce		
• Titres de créance		
- cotés	0	0
- non cotés	0	0
• Titres de participation	1'135	1'187
• Métaux précieux	128	236
Total des portefeuilles de titres et de métaux précieux destinés au négoce	1'263	1'423
<i>dont titres admis en pension selon les prescriptions en matière de liquidités</i>	<i>0</i>	<i>0</i>

	VALEUR COMPTABLE		JUSTE VALEUR	
	31.12.2014	31.12.2013	31.12.2014	31.12.2013
Immobilisations financières				
• Titres de créance	313'286	242'769	314'636	245'825
- dont destinés à être conservés jusqu'à l'échéance (<i>accrual method</i>)	313'286	242'769	314'636	245'825
- dont portés au bilan selon le principe de la valeur la plus basse	0	0	0	0
• Titres de participation	59'069	55'354	74'431	70'735
- dont participations qualifiées	0	0	0	0
• Métaux précieux	0	0	0	0
• Immeubles destinés à la revente	26'574	27'500	26'574	27'500
Total des immobilisations financières	398'929	325'623	415'641	344'060
<i>dont titres admis en pension selon les prescriptions en matière de liquidités</i>	<i>110'962</i>	<i>169'077</i>	<i>111'270</i>	<i>170'505</i>

	31.12.2014	31.12.2013
Participations		
• Avec valeur boursière	0	0
• Sans valeur boursière	15'643	14'776
Total des participations	15'643	14'776

3.3 INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS ESSENTIELLES en milliers de francs

Raison sociale, siège	Activité	31.12.2014		31.12.2013
		Capital	Quote-part	Quote-part
Sous « Participations » au bilan :				
Investissements Fonciers SA, Lausanne	Direction de Fonds de placement	1'000	28	28
Madon SA, Sion	Activité commerciale dans le domaine mobilier, immobilier et commerce	100	100	100
Immobilier Rathaus AG, Sion	Activité commerciale dans le domaine mobilier, immobilier et commerce	100	100	100

Les sociétés dominées étant insignifiantes dans l'optique des objectifs visés par les comptes consolidés, la Banque n'établit pas de comptes consolidés.

Les participations minoritaires détenues par la Banque étant insignifiantes dans l'optique des objectifs visés par les comptes consolidés, la Banque renonce à les évaluer selon la méthode de mise en équivalence.

La Banque ne détient pas d'autres participations essentielles dans les immobilisations financières.

3. INFORMATIONS SE RAPPORTANT AU BILAN

3.4 PRÉSENTATION DE L'ACTIF IMMOBILISÉ				2014					
	Valeur d'acquisition	Amortissements cumulés et adaptations de valeur (mise en équivalence)	Valeur comptable au 31.12.2013	Changements d'affectation	Investissements	Déinvestissements	Amortissements	Adaptations de valeur en cas de mise en équivalence / reprise d'amortissements	Valeur comptable au 31.12.2014
en milliers de francs									
Participations									
• Evaluées selon la méthode de la mise en équivalence			0						0
• Autres participations	17'968	-3'192	14'776		1'222	-259	-96		15'643
Total des participations	17'968	-3'192	14'776	0	1'222	-259	-96	0	15'643
Immobilisations corporelles									
• Immeubles									
- Immeubles à l'usage de la Banque	154'648	-83'300	71'348		5'506		-2'304		74'550
- Autres immeubles	29'115	-17'353	11'762		32		-354		11'440
• Autres immobilisations corporelles	6'253	-2'707	3'546		3'055		-2'337		4'264
• Objets en leasing financier			0						0
Total des immobilisations corporelles	190'016	-103'360	86'656	0	8'593	0	-4'995	0	90'254
Valeurs immatérielles									
• Goodwill			0						0
• Programmes informatiques	17'517	-9'426	8'091		5'614		-5'730		7'975
Total des valeurs immatérielles	17'517	-9'426	8'091	0	5'614	0	-5'730	0	7'975

	31.12.2014	31.12.2013
• Valeur d'assurance incendie des immeubles	162'277	167'032
• Valeur d'assurance incendie des autres immobilisations corporelles	23'821	23'154
• Engagements : Termes de leasing futurs résultant de leasing d'exploitation	705	512

La Banque n'a pas activé au 31 décembre 2014 de frais de fondation, d'augmentation de capital et d'organisation.

3.5 AUTRES ACTIFS ET AUTRES PASSIFS	31.12.2014		31.12.2013	
	Autres actifs	Autres passifs	Autres actifs	Autres passifs
en milliers de francs				
• Valeurs de remplacement des instruments financiers dérivés	44'433	171'113	20'302	68'063
• Compte de compensation	105'461	0	28'077	0
• Actifs et passifs divers	2'540	6'794	2'220	8'360
Total des autres actifs et autres passifs	152'434	177'907	50'599	76'423

3. INFORMATIONS SE RAPPORTANT AU BILAN

3.6 ACTIFS MIS EN GAGE OU CÉDÉS EN GARANTIE DE PROPRES ENGAGEMENTS ET ACTIFS FAISANT L'OBJET D'UNE RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ en milliers de francs

	31.12.2014		31.12.2013	
	Montant ou valeur comptable du gage	Engagements effectifs	Montant ou valeur comptable du gage	Engagements effectifs
Actifs mis en gage				
• Actifs engagés en faveur de la BNS	15'597	0	11'383	0
• Créances hypothécaires engagées en faveur de la Centrale de lettres de gage des banques cantonales suisses SA	1'300'095	909'243	1'141'817	938'894
• Autres	119'800	119'800	43'250	43'250
Total des actifs mis en gage	1'435'492	1'029'043	1'196'450	982'144
Actifs sous réserve de propriété	0		0	

Opérations de prêt et de mise / prise en pension de titres

	31.12.2014	31.12.2013
	0	0

3.7 ENGAGEMENTS ENVERS LES PROPRES INSTITUTIONS DE PRÉVOYANCE PROFESSIONNELLE

en milliers de francs

En qualité de banque dépositaire

	31.12.2014	31.12.2013
	30'614	25'851

Au titre de la prévoyance professionnelle

En dehors des assurances sociales régies par la loi, la Banque possède deux plans de prévoyance dont les supports juridiques sont différents :

- Un plan de prévoyance de base en primauté des cotisations géré par la Caisse de Retraite et de Prévoyance du Personnel de la BCVs et assurant l'ensemble du personnel dans le cadre de la LPP.
- Un plan de prévoyance complémentaire en primauté des cotisations géré par la Mutuelle Valaisanne de Prévoyance et assurant les membres de direction et de la direction générale hors du cadre de la LPP.

Engagements économiques et charges de prévoyance	Découvert selon SWISS GAAP RPC 26	Part économique de l'entreprise		Variation par rapport à l'exercice précédent et avec effet sur le résultat durant l'exercice	Cotisations ajustées à la période	Charges de prévoyance dans les frais de personnel	
		31.12.2014	31.12.2013			2014	2013
en milliers de francs							
CP BCVs	0	0	0	0	8'570	8'570	6'950
Plan complémentaire	0	0	0	0	630	378	565
Total	0	0	0	0	9'200	8'948	7'515

La charge ordinaire de prévoyance du plan de prévoyance en primauté des cotisations est de 8.57 millions de francs.

La charge du plan de prévoyance complémentaire en primauté des cotisations correspond à la contribution effective de l'employeur pour l'exercice 2014, soit un montant de 0.63 million de francs.

3.8 EMPRUNTS OBLIGATAIRES ET PRÊTS DES CENTRALES D'ÉMISSION DE LETTRES DE GAGE en milliers de francs

	TAUX	ÉMIS EN	ÉCHÉANCE	31.12.2014	31.12.2013
Emprunts obligataires					
Emprunt obligataire subordonné	3.000%	2011	2018	75'000	75'000
Emprunt obligataire	2.375%	2011	2021	180'000	180'000
Emprunt obligataire	1.500%	2013	2022	150'000	150'000
Emprunt obligataire	0.375%	2014	2021	100'000	0
Emprunt obligataire	0.625%	2014	2023	120'000	0
Emprunt privé	0.192%	2014	2019	50'000	0
Total des emprunts obligataires				675'000	405'000
Prêts de la Centrale de lettres de gage des banques cantonales suisses SA				906'000	935'000
Total				1'581'000	1'340'000

3. INFORMATIONS SE RAPPORTANT AU BILAN

3.9 CORRECTIFS DE VALEURS ET PROVISIONS, RÉSERVES POUR RISQUES BANCAIRES GÉNÉRAUX en milliers de francs

	Etat au 31.12.2013	Utilisations conformes à leur but	Recouvrements, intérêts en souffrance, différences de change	Nouvelles constitutions à charge du compte de résultat	Dissolutions au profit du compte de résultat	Etat au 31.12.2014
Correctifs de valeurs et provisions pour risques de défaillance et autres risques :						
• Correctifs de valeurs et provisions pour risques de défaillance (risques de recouvrement et risques-pays)	129'121	-23'800	5'372	13'977	-8'392	116'278
• Correctifs de valeurs et provisions pour autres risques d'exploitation	10'544	-76	159	500	-24	11'103
• Autres provisions	3'780	-2'979		1'340	-100	2'041
Total des correctifs de valeurs et provisions	143'445	-26'855	5'531	15'817	-8'516	129'422
à déduire:						
• Correctifs de valeurs compensés directement à l'actif	0					0
Total des correctifs de valeurs et provisions selon le bilan	143'445	-26'855	5'531	15'817	-8'516	129'422
Réserves pour risques bancaires généraux	331'400			48'000		379'400

3.10 CAPITAL-ACTIONS ET ACTIONNAIRES DÉTENANT DES PARTICIPATIONS DE PLUS DE 5% DE TOUS LES DROITS DE VOTE en milliers de francs

	31.12.2014			31.12.2013		
	Valeur nominale totale	Nombre de titres	Capital donnant droit au dividende	Valeur nominale totale	Nombre de titres	Capital donnant droit au dividende
Capital-actions						
• Actions nominatives	110'000	2'200'000	110'000	110'000	2'200'000	110'000
• Actions au porteur	40'000	400'000	40'000	40'000	400'000	40'000
Total du capital-actions	150'000	2'600'000	150'000	150'000	2'600'000	150'000

Capital autorisé et capital conditionnel

La Banque ne dispose pas de capital autorisé et de capital conditionnel.

Droit au dividende

Selon article 8 des statuts, le dividende de base des actions nominatives et au porteur est calculé sur la base d'un taux identique jusqu'à 5 %.

Le dividende supplémentaire est versé sous forme dissociée. Le taux de dividende supplémentaire appliqué aux actions au porteur est un multiple du taux du dividende supplémentaire appliqué aux actions nominatives.

Ce multiple est fixé en fonction de la capacité financière de la Banque ainsi que de la situation des marchés financiers.

Droit de vote

Selon l'article 21 des statuts, les actionnaires exercent leur droit de vote proportionnellement au nombre d'actions qu'ils détiennent, chaque action donne droit à une voix.

	31.12.2014		31.12.2013	
	Nominal	Taux de participation en %	Nominal	Taux de participation en %
Propriétaires importants de capital et groupes de propriétaires de capital liés par des conventions de vote				
Avec droit de vote Etat du Valais	110'000	73.33	110'000	73.33

Participations croisées

La Banque ne dispose pas de participations croisées de part et d'autre dépassant le 5 % de l'ensemble des voix ou du capital.

Restrictions de transfert et inscriptions des « nominées »

Aucune restriction, si ce n'est celle prévue à l'article 7, al. 2, de la Loi sur la Banque Cantonale du Valais : « Le Canton détient une participation donnant droit à au moins 51 pour-cent du nombre des actions et du droit de vote; il ne peut aliéner cette participation minimale ».

3. INFORMATIONS SE RAPPORTANT AU BILAN

3.11 JUSTIFICATION DES CAPITAUX PROPRES en milliers de francs	2014	2013
Capitaux propres au 1^{er} janvier		
• Capital-actions	150'000	150'000
• Réserve légale générale	413'254	385'254
• Propres titres de participation	-19'712	-12'981
• Autres réserves	46'472	46'763
• Réserves pour risques bancaires généraux	331'400	283'400
• Bénéfice au bilan	56'497	54'982
Total des capitaux propres au 1^{er} janvier (avant utilisation du bénéfice)	977'911	907'418
+ Agio	0	0
+ Attributions aux autres réserves (dividendes encaissés sur propres titres de participation)	670	430
+ Attributions aux réserves risques bancaires généraux	48'000	48'000
- Dividendes prélevés sur le bénéfice de l'exercice précédent	-28'400	-26'500
- Achats de propres titres de participation	-8'749	-14'664
+ Ventes de propres titres de participation	8'890	7'933
+ Résultat d'aliénation de propres titres de participation	-1'040	-721
+ Bénéfice de l'exercice	56'329	56'015
Total des capitaux propres au 31 décembre (avant utilisation du bénéfice)	1'053'611	977'911
Dont :		
• Capital-actions	150'000	150'000
• Réserve légale générale	441'254	413'254
• Propres titres de participation	-19'571	-19'712
• Autres réserves	46'103	46'472
• Réserves pour risques bancaires généraux	379'400	331'400
• Bénéfice au bilan	56'425	56'497

	PRIX DE TRANSACTION MOYEN	NOMBRE DE TITRES 2014	NOMBRE DE TITRES 2013
Propres titres de participation (actions au porteur)			
• Propres titres de participation détenus au 1 ^{er} janvier		24'393	16'071
+ Achats	723.29	12'096	17'999
- Ventes	791.10 ¹⁾	-11'238	-9'677
Etat au 31 décembre		25'251	24'393

¹⁾ Y compris la distribution au prix d'acquisition déduit de l'escompte fiscal de 824 actions valorisées à Fr. 775.- acquises en 2012.

Le programme d'intéressement différé a été abandonné en 2013.

Au 31 décembre 2014, la Caisse de Retraite et de Prévoyance du Personnel de la BCVs détient 2'836 actions au porteur de la BCVs.

3. INFORMATIONS SE RAPPORTANT AU BILAN

3.12 STRUCTURE DES ÉCHÉANCES DE L'ACTIF CIRCULANT ET DES FONDS ÉTRANGERS en milliers de francs

	à vue	Dénouable	ÉCHÉANT					Immobilisé	Total
			dans les 3 mois	dans plus de 3 mois jusqu'à 12 mois	dans plus de 12 mois jusqu'à 5 ans	dans plus de 5 ans			
Actif circulant									
• Liquidités	1'480'970								1'480'970
• Créances résultant de papiers monétaires	4		536	576					1'116
• Créances sur les banques	168'668		50'065	236'545	40'000				495'278
• Créances sur la clientèle	11'453	610'037	251'631	119'761	803'570	679'686			2'476'138
• Créances hypothécaires	40'208	703'852	451'085	796'090	3'726'482	2'311'713			8'029'430
• Portefeuilles de titres et de métaux précieux destinés au négoce	1'263								1'263
• Immobilisations financières	47'497		47'098	92'938	181'816	3'006	26'574		398'929
Total de l'actif circulant	31.12.2014	1'750'063	1'313'889	800'415	1'245'910	4'751'868	2'994'405	26'574	12'883'124
	31.12.2013	1'273'161	1'343'110	1'345'746	1'286'896	4'427'538	2'860'439	27'500	12'564'390
Fonds étrangers									
• Engagements envers les banques		37'040		427'065	228'000	104'000			796'105
• Engagements envers la clientèle sous forme d'épargne et de placements			5'000'769						5'000'769
• Autres engagements envers la clientèle		3'450'693		467'571	235'500	122'700	41'500		4'317'964
• Obligations de caisse				7'245	18'597	46'229	11'126		83'197
• Prêts des centrales d'émission de lettres de gage et emprunts				23'000	109'000	538'000	911'000		1'581'000
Total des fonds étrangers	31.12.2014	3'487'733	5'000'769	924'881	591'097	810'929	963'626	0	11'779'035
	31.12.2013	3'455'367	4'875'829	649'424	790'710	1'089'109	660'947	0	11'521'386

3.13 CRÉANCES ET ENGAGEMENTS ENVERS LES SOCIÉTÉS LIÉES ET CRÉDITS AUX ORGANES en milliers de francs

	31.12.2014	31.12.2013
Créances sur des sociétés liées	199'462	178'189
Engagements envers des sociétés liées	481'769	388'474
Crédits aux organes	20'959	18'197

Rémunérations, participations et prêts aux organes

Les indications relatives aux rémunérations, participations et prêts aux organes sont traitées dans le chapitre 6.

Sont considérées comme sociétés liées, les établissements de droit public du canton ou les entreprises d'économie mixte dans lesquelles le canton détient une participation qualifiée.

Sont considérés comme crédits aux organes, les créances sur les membres du Conseil d'administration, les membres de la Direction générale ainsi que toutes les sociétés contrôlées par ces personnes.

3. INFORMATIONS SE RAPPORTANT AU BILAN

3.14 ACTIFS ET PASSIFS RÉPARTIS ENTRE LA SUISSE ET L'ÉTRANGER en milliers de francs	31.12.2014		31.12.2013	
	Suisse	Etranger	Suisse	Etranger
Actifs				
• Liquidités	1'467'745	13'225	1'036'225	16'747
• Créances résultant de papiers monétaires	1'116		1'112	
• Créances sur les banques	316'033	179'245	400'660	272'733
• Créances sur la clientèle	2'431'260	44'878	2'700'263	59'729
• Créances hypothécaires	8'029'430		7'749'045	830
• Portefeuilles de titres et de métaux précieux destinés au négoce	1'050	213	1'423	
• Immobilisations financières	167'968	230'961	126'242	199'381
• Participations	15'643		14'776	
• Immobilisations corporelles	90'254		86'656	
• Valeurs immatérielles	7'975		8'091	
• Comptes de régularisation	26'436	2'173	33'007	1'481
• Autres actifs	152'424	10	50'599	
Total des actifs	12'707'334	470'705	12'208'099	550'901
Passifs				
• Engagements envers les banques	616'937	179'168	638'554	235'662
• Engagements envers la clientèle sous forme d'épargne et de placements	4'770'649	230'120	4'617'709	258'120
• Autres engagements envers la clientèle	4'157'208	160'756	4'135'134	202'699
• Obligations de caisse	83'197		93'508	
• Prêts des centrales d'émission de lettres de gage et emprunts	1'581'000		1'340'000	
• Comptes de régularisation	36'878	1'185	37'747	2'088
• Autres passifs	177'907		76'423	
• Correctifs de valeurs et provisions	129'422		143'445	
• Réserves pour risques bancaires généraux	379'400		331'400	
• Capital-actions	150'000		150'000	
• Propres titres de participation	-19'571		-19'713	
• Réserve légale générale	441'254		413'254	
• Autres réserves	46'103		46'473	
• Bénéfice reporté	97		482	
• Bénéfice de l'exercice	56'329		56'015	
Total des passifs	12'606'810	571'229	12'060'431	698'569

3.15 TOTAL DES ACTIFS RÉPARTIS PAR PAYS OU PAR GROUPES DE PAYS en milliers de francs	31.12.2014		31.12.2013	
• Suisse	12'707'334	96.43%	12'208'099	95.68%
• Europe				
- France	137'396	1.04%	131'099	1.03%
- Allemagne	102'257	0.78%	47'003	0.37%
- Royaume-Uni	98'791	0.75%	58'972	0.46%
- Pays-Bas	55'306	0.42%	68'577	0.54%
- Autriche	18'456	0.14%	55'408	0.43%
- Luxembourg	13'646	0.10%	36'164	0.28%
- Danemark	794	0.01%	20'515	0.16%
- Belgique	182	0.00%	43'507	0.34%
- Autres	13'926	0.11%	25'750	0.20%
• Amérique du Nord				
- Etats-Unis	3'231	0.02%	10'014	0.08%
- Autres	8'106	0.06%	23'727	0.19%
• Asie / Océanie				
- Australie	4'128	0.03%	18'414	0.14%
- Autres	437	0.00%	629	0.01%
• Autres	14'049	0.11%	11'122	0.09%
Total des actifs	13'178'039	100.00%	12'759'000	100.00%

3. INFORMATIONS SE RAPPORTANT AU BILAN

3.16 BILAN PAR MONNAIES en milliers de francs	CHF	EUR	USD	Autres
Actifs				
• Liquidités	1'455'729	23'868	830	543
• Créances résultant de papiers monétaires	1'116			
• Créances sur les banques	267'039	158'634	66'016	3'589
• Créances sur la clientèle	2'427'856	45'097	3'183	2
• Créances hypothécaires	8'029'430			
• Portefeuilles de titres et de métaux précieux destinés au négoce	1'050		213	
• Immobilisations financières	281'327	97'084	12'775	7'743
• Participations	15'643			
• Immobilisations corporelles	90'254			
• Valeurs immatérielles	7'975			
• Comptes de régularisation	26'485	1'572	539	13
• Autres actifs	152'296	26	104	8
Total des positions portées au bilan	12'756'200	326'281	83'660	11'898
Prétentions à la livraison découlant d'opérations au comptant, à terme et en options	55'842	54'764	66'358	37'358
Total des actifs	12'812'042	381'045	150'018	49'256
Passifs				
• Engagements envers les banques	739'911	35'157	21'011	26
• Engagements envers la clientèle sous forme d'épargne et de placements	5'000'769			
• Autres engagements envers la clientèle	3'874'012	294'320	112'410	37'222
• Obligations de caisse	83'197			
• Prêts des centrales d'émission de lettres de gage et emprunts	1'581'000			
• Comptes de régularisation	38'063			
• Autres passifs	176'870	956	2	79
• Correctifs de valeurs et provisions	126'453		2'969	
• Réserves pour risques bancaires généraux	379'400			
• Capital-actions	150'000			
• Propres titres de participation	-19'571			
• Réserve légale générale	441'254			
• Autres réserves	46'103			
• Bénéfice reporté	97			
• Bénéfice de l'exercice	56'329			
Total des positions portées au bilan	12'673'887	330'433	136'392	37'327
Engagements de livraison découlant d'opérations au comptant, à terme et en options	151'268	37'949	13'521	11'584
Total des passifs	12'825'155	368'382	149'913	48'911
Position nette par devise	-13'113	12'663	105	345

4. INFORMATIONS SE RAPPORTANT AUX OPÉRATIONS HORS BILAN

4.1 ENGAGEMENTS CONDITIONNELS en milliers de francs	31.12.2014	31.12.2013
• Garanties irrévocables	36'038	37'354
• Engagements résultant d'accréditifs	0	0
• Autres engagements conditionnels	0	0
Total des engagements conditionnels	36'038	37'354

4.2 INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS OUVERTS en milliers de francs	INSTRUMENTS DE NÉGOCE			INSTRUMENTS DE COUVERTURE			
	Valeurs de remplacement positives	Valeurs de remplacement négatives	Montant des sous-jacents	Valeurs de remplacement positives	Valeurs de remplacement négatives	Montant des sous-jacents	
Instruments de taux							
• Swaps				68	128'593	2'950'940	
• Options (OTC)							
Total	0	0	0	68	128'593	2'950'940	
Devises / métaux précieux							
• Contrats à terme	2'478	642	214'323				
• Options (OTC)	41'877	41'878	393'071				
Total	44'355	42'520	607'394	0	0	0	
Titres de participation / indices							
• Options (exchange traded)	10		1'998				
• Titres de participation / indices / Futures							
Total	10	0	1'998	0	0	0	
Total avant impact des contrats de netting :	31.12.2014	44'365	42'520	609'392	68	128'593	2'950'940
	31.12.2013	17'270	17'299	289'530	3'032	50'764	2'835'805
		Valeurs de remplacement positives (cumulées)			Valeurs de remplacement négatives (cumulées)		
Total après impact des contrats de netting :	31.12.2014	27'466			20'659		
	31.12.2013	13'955			20'114		

4.3 OPÉRATIONS FIDUCIAIRES en milliers de francs	31.12.2014	31.12.2013
• Placements fiduciaires auprès de banques tierces	50'778	26'106
Total des opérations fiduciaires	50'778	26'106

5. INFORMATIONS SE RAPPORTANT AU COMPTE DE RÉSULTAT

5.1 PRODUIT ESSENTIEL DE REFINANCEMENT DANS LA RUBRIQUE PRODUITS DES INTÉRÊTS ET DES ESCOMPTE

Le coût de refinancement des portefeuilles destinés au négoce est crédité au produit des intérêts et des escomptes.

5.2 RÉSULTAT DES OPÉRATIONS DE NÉGOCE en milliers de francs	2014	2013
• Négoce de titres (coût de refinancement déduit) et produits dérivés	1'530	1'590
• Devises et change	12'613	11'549
• Métaux précieux	159	94
Résultat total des opérations de négoce	14'302	13'233

5.3 CHARGES DE PERSONNEL en milliers de francs	2014	2013
• Salaires et indemnités	49'608	50'507
• AVS, AI, APG et autres contributions légales	4'872	5'045
• Contributions aux institutions de prévoyance	8'948	7'515
• Autres charges de personnel	2'161	2'109
Total des charges de personnel	65'589	65'176

5.4 CHARGES D'EXPLOITATION en milliers de francs	2014	2013
• Coût des locaux	3'086	2'896
• Coût de l'informatique, des machines, du mobilier et des autres installations	11'287	10'377
• Frais des communications et publicité	6'105	5'615
• Autres charges d'exploitation	9'240	8'604
Total des charges d'exploitation	29'718	27'492

5.5 COMMENTAIRES DES PERTES ESSENTIELLES, DES PRODUITS ET CHARGES EXTRAORDINAIRES AINSI QUE DES DISSOLUTIONS ESSENTIELLES DE RÉSERVES LATENTES, DE RÉSERVES POUR RISQUES BANCAIRES GÉNÉRAUX ET DE CORRECTIFS DE VALEURS ET DE PROVISIONS DEVENUS LIBRES

La dotation aux Réserves pour risques bancaires généraux s'élève à 48 millions de francs à charge de l'exercice 2014 (48 millions de francs en 2013).

5.6 RÉÉVALUATIONS AU SEIN DE L'ACTIF IMMOBILISÉ AU PLUS À CONCURRENCE DE LA VALEUR D'ACQUISITION

La Banque n'a pas procédé à des réévaluations au sein de l'actif immobilisé.

5.7 IMPÔTS

La Banque ne constitue pas de provisions pour impôts différés car toutes ses réserves sont taxées.

Les charges pour impôts courants sont comptabilisées dans le compte de résultat.

6. RÉMUNÉRATIONS, PARTICIPATIONS ET PRÊTS AUX ORGANES

6.1 CONSEIL D'ADMINISTRATION en milliers de francs

Rémunérations	Jean-Daniel Papilloud Président		Jean-Pierre Bringham Vice-président		Olivier Dumas Secrétaire		Chantal Balet Emery		Gabriel Décaillet		Stephan Imboden	
	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013
En espèces												
- Honoraires fixes	170	143	97	88	71	67	70	70	60	38	70	70
- Honoraires variables	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Actions												
- Actions (variable)	29	24	15	13	10	10	9	9	9	6	9	9
Rémunérations additionnelles												
- Consulting/Mandats	0	0	0	0	0	0	0	0	5	3	0	0
Charges de prévoyance												
- Contributions de l'employeur aux charges sociales	19	15	11	10	8	7	7	8	7	4	7	8
Total des charges de personnel	218	182	123	111	89	84	86	87	81	51	86	87
Prêts												
• Garanties hypothécaires	0	0	368	372	424	349	532	542	80	0	6'981	5'875
• Autres garanties	50	50	0	0	176	251	0	0	0	0	0	400
• En blanc	0	0	0	0	0	0	40	40	0	0	100	100
Total des limites des prêts	50	50	368	372	600	600	572	582	80	0	7'081	6'375
Total des soldes des prêts	0	0	368	372	600	600	532	551	33	0	6'169	6'377
Détention d'actions												
• Détention d'actions BCVs	2'161	2'124	168	150	133	117	76	62	30	0	115	101

Rémunérations	Fernand Mariétan		Ivan Rouvinet		Pascal Indermitte ³⁾		Jean-Yves Bonvin ²⁾	Oliver Schnyder ⁴⁾		Karin Perraudin ¹⁾	TOTAL	
	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2013	2014	2013	2013	2014	2013
En espèces												
- Honoraires fixes	61	61	70	71	39		23	12	38	64	720	733
- Honoraires variables	0	0	0	0	0		0	0	0	0	0	0
Actions												
- Actions (variable)	9	9	9	9	6		30	4	6	38	109	163
Rémunérations additionnelles												
- Consulting/Mandats	5	5	0	0	0		2	0	0	0	10	10
Charges de prévoyance												
- Contributions de l'employeur aux charges sociales	7	7	7	7	4		5	1	4	9	78	84
Total des charges de personnel	82	82	86	87	49		60	17	48	111	917	990
Prêts												
• Garanties hypothécaires	0	0	0	0	0				980		8'385	8'118
• Autres garanties	0	0	0	0	0				0		226	701
• En blanc	80	80	0	0	0				0		220	220
Total des limites des prêts	80	80	0	0	0				980		8'831	9'039
Total des soldes des prêts	0	0	0	0	0				980		7'702	8'880
Détention d'actions												
• Détention d'actions BCVs	74	60	84	70	5				0		2'846	2'684

1) Présidente jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire du 15 mai 2013; limite de mandat atteinte

2) Membre jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire du 15 mai 2013; limite de mandat atteinte

3) Entré en fonction à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire du 14 mai 2014

4) Membre jusqu'au 12 mars 2014

En 2014, la rémunération variable en actions est calculée sur un cours par action de 612 francs correspondant au cours boursier du 31 décembre 2014 ex-dividende déduit de l'escompte fiscal calculé sur la période de blocage des titres de 2 ans. En 2013, le cours de référence par action sans la déduction de l'escompte fiscal s'élevait à 646 francs.

La Banque n'attribue aucune option et aucune prestation en nature aux membres du Conseil d'administration.

Les membres du Conseil d'administration n'ont aucun cautionnement.

6. RÉMUNÉRATIONS, PARTICIPATIONS ET PRÊTS AUX ORGANES

6.2 DIRECTION GÉNÉRALE en milliers de francs

Rémunérations	Pascal Perruchoud Président de la Direction générale		Total de la Direction générale	
	2014	2013	2014 ²⁾	2013 ¹⁾
• En espèces				
- Rémunérations fixes (nettes)	368	404	1'036	992
- Rémunérations variables (nettes)	104	113	339	191
• Actions				
- Rémunérations variables en actions (nettes) ^{3),4)}	51	65	172	89
Total des rémunérations nettes	523	582	1'547	1'272
• Charges de prévoyance				
- Contributions de l'employeur et de l'employé aux charges sociales et de prévoyance	360	290	984	634
Total des charges de personnel	883	872	2'531	1906
Prêts	Pascal Perruchoud Président de la Direction générale		Total de la Direction générale	
	2014	2013	2014	2013
• Garanties hypothécaires	1'294	1'298	5'073	2'925
• Autres garanties	1'022	1'022	1'455	1'441
• En blanc	730	180	1'600	550
Total des limites des prêts	3'046	2'500	8'128	4'916
Total des soldes des prêts	3'046	2'500	7'683	4'686

1) Y compris Martin Kuonen, jusqu'au 30 septembre 2013

2) Daniel Rossi dès le 1^{er} avril 2014

2) Christian Donzé dès le 1^{er} juin 2014

2) Oliver Schnyder dès le 1^{er} août 2014

3) En 2014, la rémunération variable en actions est calculée sur un cours moyen par action de 545 francs correspondant au cours boursier du 31 décembre 2014 ex-dividende déduit de l'escompte fiscal calculé sur la période de blocage des titres (2-5 ans).

4) En 2013, la rémunération variable en actions est calculée sur un cours moyen par action de 646 francs correspondant au cours boursier du 31 décembre 2013 ex-dividende déduit de l'escompte fiscal calculé sur la période de blocage des titres (2 ans).

RÉMUNÉRATIONS LIÉES AUX MANDATS D'ADMINISTRATEURS DES MEMBRES DE LA DIRECTION GÉNÉRALE ET VERSÉES EN FAVEUR DE LA BANQUE en milliers de francs

Pascal Perruchoud	98,1
Autres membres de la Direction générale	22,2
Total de la Direction générale	120,3

La rémunération différée mentionnée dans le rapport annuel 2011 a été distribuée le 25 mars 2014 au cours du 31 décembre 2013 (504 actions dont 168 pour l'actuel Président de la Direction générale). Cette rémunération ne figure pas dans le tableau des rémunérations ci-dessus.

Le 10 janvier 2013, le Conseil de Fondation de la Caisse de Retraite et de Prévoyance du Personnel de la BCVs a publié sa décision de remplacer le système en primauté de prestations par le système en primauté de cotisations dès le 1^{er} janvier 2014. Afin de garantir le même niveau de prestations aux assurés, un montant de 794'108 francs a été versé, sous forme de prestation unique, pour les membres de la Direction générale (381'557 francs pour le Président de la Direction générale). Cette prestation ne figure pas dans le tableau des rémunérations ci-dessus.

En 2014, la Banque a versé des rémunérations de CHF 92 mille francs, y compris les contributions de l'employeur et de l'employé aux charges sociales et de prévoyance, à un ancien membre de la Direction générale.

La banque n'attribue aucune option aux membres de la Direction générale.

Les membres de la Direction générale n'ont aucun cautionnement.

Déten-tion d'actions	Pascal Perruchoud		Nicolas Debons		Christian Donzé		Daniel Rossi		Oliver Schnyder		Total de la Direction générale	
	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013
• Déten-tion d'actions BCVs	1'119	928	296	277	12	n/a	115	n/a	23	n/a	1'565	1'205

6.3 CONDITIONS PARTICULIÈRES

Les membres du Conseil d'administration n'ayant pas exercé de fonctions opérationnelles au sein de la BCVs n'ont pas droit à des conditions particulières. Le personnel et les retraités bénéficient, pour un montant maximal de 0.6 million de francs, d'un taux de faveur de 1% par rapport au taux de base sur les avances à taux variable et d'une marge de 0.5% sur les prêts à taux fixe.

La BCVs octroie en plus à son personnel des avances au taux de l'épargne ordinaire, en blanc remboursables en 5 ans ou garanties, lui permettant de racheter des années de prévoyance.

La BCVs compte des prêts consentis à 7 anciens membres de la Direction générale pour un montant total de 2.074 millions de francs aux conditions fixées pour le personnel.

La BCVs n'a pas de crédits ou des prêts non conformes à la pratique du marché consentis aux proches des membres du Conseil d'administration et de la Direction générale.



UTILISATION DU BÉNÉFICE RÉSULTANT DU BILAN

LA PROPOSITION SUIVANTE SERA SOUMISE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE CONCERNANT L'UTILISATION DU BÉNÉFICE RÉSULTANT DU BILAN en milliers de francs

• Dividende de 16 % sur les actions nominatives de 110 millions de francs	17'600
• Dividende de 27 % sur les actions au porteur de 40 millions de francs	10'800
• Attribution à la réserve légale générale	28'000
• Report à nouveau	25
Bénéfice résultant du bilan	56'425

Le Président du Conseil d'administration
Jean-Daniel Papilloud

Le Président de la Direction générale
Pascal Perruchoud

RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION



Rapport de l'organe de révision
à l'Assemblée générale de
Banque Cantonale du Valais
Sion

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de Banque Cantonale du Valais, comprenant le bilan, le compte de profits et pertes, le tableau de financement et l'annexe (pages 28 à 49) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2014.

Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2014 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats en conformité avec les directives régissant l'établissement des comptes des banques et sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

PricewaterhouseCoopers SA, place du Midi 40, case postale, 1951 Sion
Téléphone: +41 58 792 60 00, Téléfax: +41 58 792 60 10, www.pwc.ch

PricewaterhouseCoopers SA est membre d'un réseau mondial de sociétés juridiquement autonomes et indépendantes les unes des autres.

RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION

**Rapport sur d'autres dispositions légales**

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO et art. 11 LSR) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a al. 1 chiffre 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts et recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers SA

Beresford Caloia
Expert-réviseur
Réviseur responsable

Omar Grossi
Expert-réviseur

Sion, le 25 mars 2015

PUBLICATION SELON LES PRESCRIPTIONS SUR LES FONDS PROPRES

1. APPROCHES CHOISIES

La publication des informations nécessaires se fait d'une part dans le chapitre sur la gestion des risques (informations qualitatives) (voir annexe, chapitre "gestion des risques") et d'autre part dans ce chapitre-ci (informations quantitatives). Voir site internet de la Banque.

Pour le calcul des exigences de fonds propres pour les risques de crédit, risques de marché et risques opérationnels, la Banque Cantonale du Valais peut choisir entre différentes approches. La Banque Cantonale du Valais a opté pour les approches suivantes :

	<ul style="list-style-type: none"> • Approche standard suisse (AS-CH) • Approche « de-minimis » • Approche de l'indicateur de base 	
	31.12.2014	31.12.2013
Risques de crédit :		
Risques de marché :		
Risques opérationnels :		
Fonds propres pouvant être pris en compte et nécessaires en milliers de francs		
Fonds propres pouvant être pris en compte		
Capital-actions	150'000	150'000
Réserves issues des bénéficiaires, après répartition du bénéfice : - Réserve légale générale, Réserves pour risques bancaires généraux et Bénéfice reporté	848'679	772'751
Réserves issues du capital : - Autres réserves	46'103	46'473
Ajustements relatifs aux fonds propres de base durs :		
Propres titres de participation	-19'571	-19'713
Participations non qualifiées dans le secteur financier	0	-14'776
Fonds propres de base	1'025'211	934'735
<u>Rubrique</u> : Engagements envers la clientèle sous forme d'épargne et de placements Créance hybride de l'Etat du Valais, valeur nominale CHF 50'000, (art. 27-29 OFR)	50'000	0
Fonds propres de base (Tier 1)	1'075'211	934'735
Fonds propres complémentaires (Tier 2)		
<u>Rubrique</u> : Prêts des centrales d'émission de lettres de gage et emprunts Emprunt obligataire subordonné 2011 - 2018, valeur nominale CHF 75'000, pris en compte de manière dégressive selon art. 140 al. 3 et art. 30 al. 2 OFR	45'000	60'000
<u>Rubrique</u> : Engagements envers la clientèle sous forme d'épargne et de placements Créance hybride de l'Etat du Valais, valeur nominale CHF 50'000, prise en compte de manière dégressive selon art. 141 al. 6 OFR	0	45'000
Fonds propres complémentaires nets (Tier 2)	45'000	105'000
Fonds propres pouvant être pris en compte totaux (Tier 1 et Tier 2)	1'120'211	1'039'735
Fonds propres nécessaires		
Risques de crédit	492'997	497'225
Risques sans contrepartie	32'434	31'866
Risques de marché	1'324	1'432
Risques opérationnels	33'991	33'501
Fonds propres nécessaires minimaux / Positions pondérées en fonction des risques	560'746	564'024
Volant anticyclique	55'136	26'513
en % des positions pondérées en fonction des risques	0.8%	0.4%
Ratios de fonds propres		
Ratio relatif aux Fonds propres de base (Tier 1)	15.3%	13.3%
<i>ajusté du volant anticyclique</i>	<i>14.6%</i>	<i>12.9%</i>
Ratio relatif aux Fonds propres pouvant être pris en compte totaux (Tier 1 et Tier 2)	16.0%	14.7%
<i>ajusté du volant anticyclique</i>	<i>15.2%</i>	<i>14.4%</i>
Objectif stratégique défini par la Banque	16.0%	16.0%
Objectif fixé par le régulateur pour les fonds propres réglementaires plus le volant anticyclique (en % des positions pondérées en fonction des risques)	12.8%	12.4%

PUBLICATION SELON LES PRESCRIPTIONS SUR LES FONDS PROPRES

2. RISQUES DE CRÉDIT

Engagements de crédit par type de contrepartie ¹⁾ en milliers de francs	Gouvernement central et banques centrales	Banques et négociants en valeurs mobilières	Autres institutions ²⁾	Entreprises	Clientèle privée et petites entreprises ³⁾	Titres de participation et parts de placements collectifs de capitaux	Autres positions	Total
Positions du bilan								
Créances résultant de papiers monétaires				1'116				1'116
Créances sur les banques		495'278						495'278
Créances sur la clientèle			1'069'561	391'694	1'005'067		9'816	2'476'138
Créances hypothécaires			35'175	147'892	7'788'344		58'019	8'029'430
Titres de créance dans les placements financiers		177'813	57'181	58'293		80'203		373'490
Comptes de régularisation							28'609	28'609
Autres actifs ⁴⁾		38'056		302	4'906	10	5'590	48'864
Sous-total au 31.12.2014	0	711'147	1'161'917	599'297	8'798'317	80'213	102'034	11'452'925
Opérations hors bilan								
Engagements conditionnels			175	22'254	13'422		187	36'038
Engagements irrévocables ⁵⁾		30'000	49'724				203'536	283'260
Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires							23'857	23'857
Total au 31.12.2014	0	741'147	1'211'816	621'551	8'811'739	80'213	329'614	11'796'080
Total au 31.12.2013	511	836'335	1'279'957	568'480	8'819'655	76'534	417'711	11'999'183

¹⁾ Groupes de contrepartie selon OFR, sans liquidités et des positions sans contrepartie ainsi que des engagements à caractère participatif.

²⁾ Corporations de droit public, banque des règlements internationaux (BRI), fonds monétaire international (FMI), banques multilatérales de développement et institutions collectives.

³⁾ Les critères internes pour une petite entreprise sont les suivants: nombre de collaborateurs < 50, total du bilan < 10 millions de francs, chiffre d'affaires net < 15 millions de francs.

⁴⁾ Sans compte de compensation pour les adaptations de valeurs non comptabilisées au compte de résultat.

⁵⁾ Sont déclarés les engagements irrévocables influençant la couverture des fonds propres.

Engagements de crédit par classes de pondération de risque en milliers de francs	0%	25%	35%	50%	75%	100%	125%	150%	>=250%	Total
Gouvernement central et banques centrales										0
Banques et négociants en valeurs mobilières	130	315'875		408'708	4'853	11'581				741'147
Autres institutions	452	374'723	5'648	442'582	18'304	370'107				1'211'816
Entreprises	7'903	29'445	43'973	45	62'990	470'104		4'085	3'006	621'551
Clientèle privée et petites entreprises	126'881	2'928	6'481'678	48'877	1'273'216	752'744		115'241	10'174	8'811'739
Titres de participation et parts de placements collectifs de capitaux							29'295		50'918	80'213
Autres positions	1'152		36'365	782	222'487	64'934		152		325'872
Dérivés		3'118		231		393				3'742
Total au 31.12.2014	136'518	726'089	6'567'664	901'225	1'581'850	1'669'863	29'295	119'478	64'098	11'796'080
Total au 31.12.2013	148'178	990'561	6'310'158	770'249	1'768'219	1'824'927	41'179	93'725	51'987	11'999'183

ATTÉNUATION DU RISQUE DE CRÉDIT

Engagements de crédit en milliers de francs	Couverts par des sûretés financières reconnues	Couverts par des garanties	Autres engagements de crédit	Total
Gouvernement central et banques centrales				0
Banques et négociants en valeurs mobilières			741'147	741'147
Autres institutions	2'548	161'976	1'047'292	1'211'816
Entreprises	213	195'844	425'494	621'551
Clientèle privée et petites entreprises	141'934	7'990'004	679'801	8'811'739
Titres de participation et parts de placements collectifs de capitaux			80'213	80'213
Autres positions	433	269'157	56'282	325'872
Dérivés			3'742	3'742
Total au 31.12.2014	145'128	8'616'981	3'033'971	11'796'080
Total au 31.12.2013	160'812	8'400'017	3'438'354	11'999'183

3. RISQUES DE TAUX

En cas de variation de ± 100 points de base (bp) de la courbe des taux d'intérêts, la valeur de marché des fonds propres de la Banque oscillerait entre -116.9 millions de francs (en cas de hausse des taux de 100 bp) et +127.0 millions de francs (en cas de baisse des taux de 100 bp). L'impact sur les revenus varierait de, respectivement -42.9 millions de francs et -24.2 millions de francs.





Nicolas Kramar, directeur du Musée de la nature du Valais assis avec un groupe de lynx dans les nouveaux locaux du musée à Sion.



Structure de la banque et actionariat	58	Droits de participation des actionnaires	78
Structure du capital	62	Prises de contrôle et mesures de défense	78
Conseil d'administration	62	Organe de révision	78
Direction générale	73	Politique d'information	79
Rémunérations, participations et prêts	77	Direction	80
		Audit interne	81



GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Gouvernement d'entreprise

La Directive de la SIX Swiss Exchange (Bourse suisse) concernant la Corporate Governance – ou gouvernement d'entreprise – s'applique à tous les émetteurs dont les droits de participation sont cotés à titre primaire respectivement principal auprès de SIX Swiss Exchange SA (SIX Swiss Exchange).

Le gouvernement d'entreprise désigne l'ensemble des principes axés sur la poursuite d'intérêts durables des entreprises qui, tout en sauvegardant la capacité de décision et l'efficacité, visent à instaurer au plus haut niveau de l'entreprise la transparence et un rapport équilibré entre direction et contrôle. La Directive Corporate Governance (DCG) engage les émetteurs à publier des indications essentielles sur la direction de leur entreprise (ou d'expliquer les motifs pour lesquels ces indications ne sont pas publiées). En sa qualité de société anonyme cotée à la Bourse suisse, la Banque Cantonale du Valais (BCVs) est soumise à ces exigences qui ont été appliquées – à l'instar de toutes les sociétés cotées à la Bourse suisse – pour la première fois à son rapport de gestion 2002.

La Directive Corporate Governance dans sa version amendée du 1^{er} septembre 2014, remplace la DCG du 29 octobre 2008. Elle est entrée en vigueur le 1^{er} octobre 2014. Conformément aux prescriptions de l'art. 663b bis du Code des obligations (CO)

concernant la transparence des indemnités versées aux membres du Conseil d'administration et de la Direction, les indications relatives aux rémunérations, participations et prêts doivent, en raison du droit fédéral, être publiées dans l'annexe aux comptes annuels. Toutefois, les indications concernant le contenu et la procédure de fixation des rémunérations et des programmes de participation sont, comme précédemment, publiées dans le chapitre Corporate Governance du rapport de gestion. La BCVs n'est pas soumise à l'Ordonnance sur les rémunérations abusives (ORAb) compte tenu de sa forme juridique (société anonyme de droit public selon l'article 763 CO).

Structure de la banque et actionnariat

STRUCTURE DE LA BANQUE

L'organigramme et la structure opérationnelle présentés ci-après décrivent l'organisation de la BCVs :

- **Organigramme de la BCVs**
voir encadré ci-dessous.

- **Structure opérationnelle de la BCVs**
voir pages 60 et 61.
- **Sociétés cotées et non cotées incluses dans le périmètre de consolidation**
La Banque ne détient pas de participations vis-à-vis des sociétés cotées et non cotées, à consolider.

ACTIONNAIRES IMPORTANTS

Les actionnaires importants sont présentés à l'annexe 3.10 des comptes annuels.

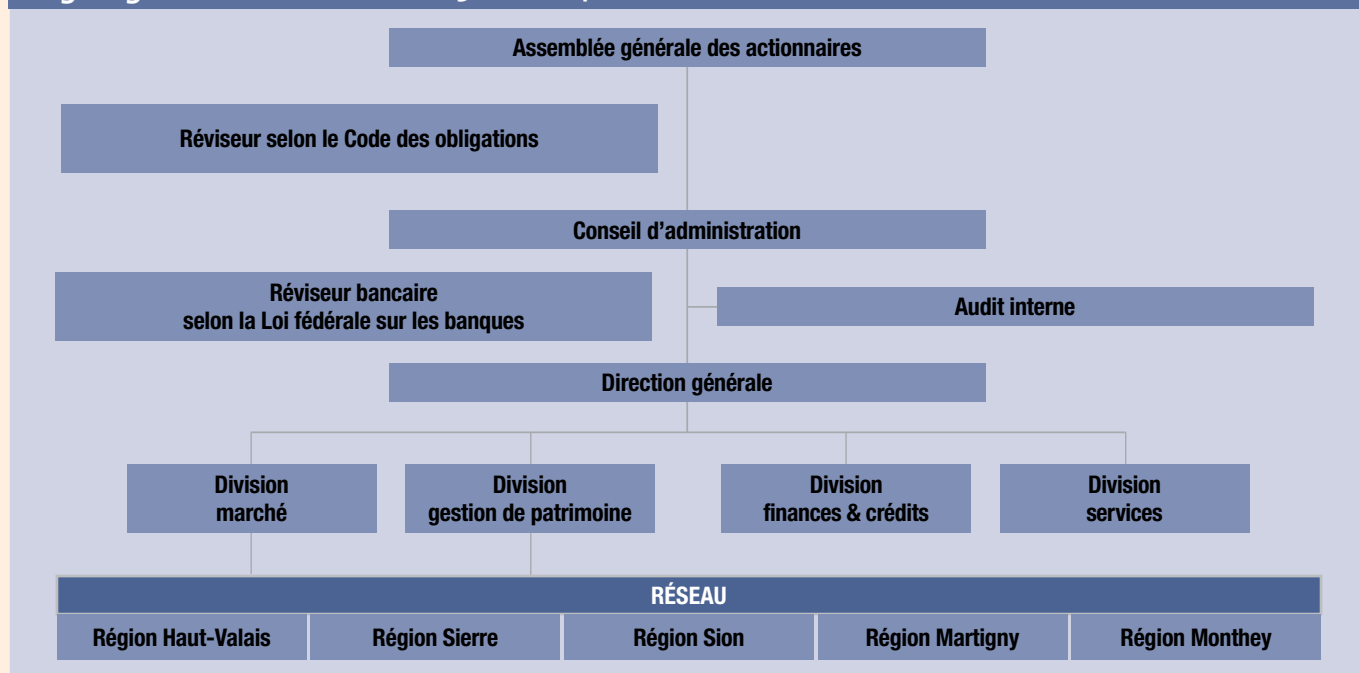
Les annonces, au sens de l'art. 20 de la Loi fédérale sur les bourses et le commerce des valeurs mobilières (LBVM), sont consultables sur le site de la Bourse suisse (www.six-swiss-exchange.com).

Nous n'avons pas eu connaissance de telles annonces durant l'exercice sous revue.

PARTICIPATIONS CROISÉES

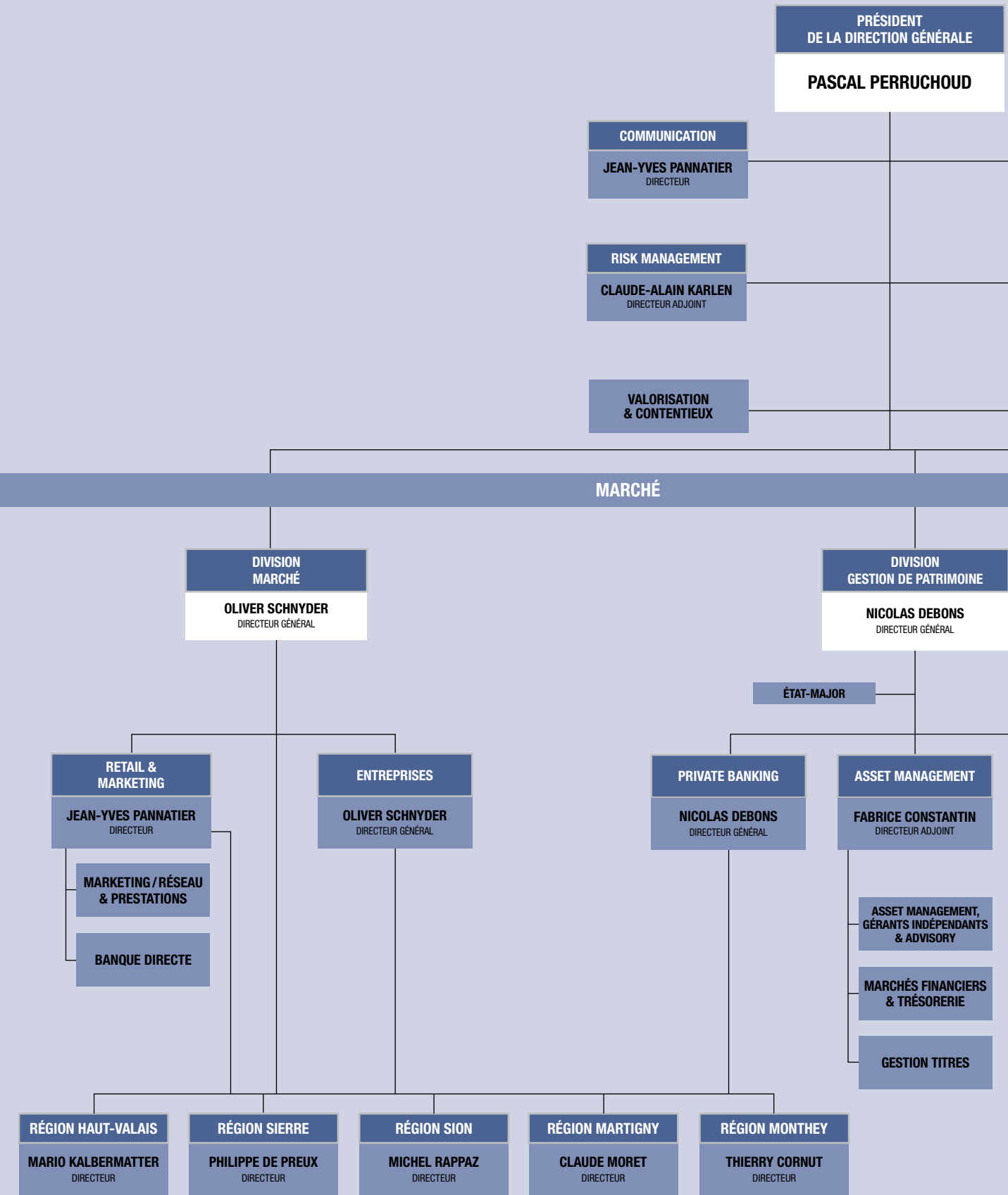
Il n'existe pas de participations croisées supérieures à la limite des 5% des droits de vote ou du capital entre la Banque et d'autres sociétés.

Organigramme de la BCVs au 31.12.2014





Structure opérationnelle de la BCVs au 31.12.2014



RESSOURCES HUMAINES
ÉLIANE GASPOZ
 DIRECTRICE ADJOINTE

LEGAL & COMPLIANCE
RAPHAËL BALET
 DIRECTEUR ADJOINT

ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL

CENTRES DE COMPÉTENCES

DIVISION FINANCES & CRÉDITS
CHRISTIAN DONZÉ
 DIRECTEUR GÉNÉRAL

DIVISION SERVICES
DANIEL ROSSI
 DIRECTEUR GÉNÉRAL

INSTITUTIONNEL & CONSEIL PATRIMONIAL
STÉPHANE JEAN
 DIRECTEUR

INSTITUTIONNEL

CRÉDITS
CHRISTIAN ROUX
 DIRECTEUR

CONTRÔLE CRÉDITS

ANALYSE CRÉDITS

FINANCES
CHRISTIAN DONZÉ
 DIRECTEUR GÉNÉRAL

COMPTABILITÉ

ANTI-BLANCHIMENT & QUALITÉ DES DONNÉES
GRÉGOIRE LUYET
 DIRECTEUR ADJOINT

ANTI-BLANCHIMENT

QUALITÉ DES DONNÉES

ORGANISATION
STÉPHANE KELLER
 DIRECTEUR ADJOINT

IMMEUBLES & SÉCURITÉ

IT
DANIEL ROSSI
 DIRECTEUR GÉNÉRAL

PRESTATIONS
PHILIPPE MÉTRAILLER
 DIRECTEUR ADJOINT

PAIEMENTS

CAISSE CENTRALE

ÉCONOMAT

Structure du capital

CAPITAL, CAPITAL AUTORISÉ ET CONDITIONNEL, MODIFICATIONS DU CAPITAL

Le capital-actions de la Banque se chiffre à 150 millions de francs. La BCVs ne dispose pas de capital autorisé et de capital conditionnel. Son capital n'a subi aucune modification durant les trois dernières années.

La justification des capitaux propres figure dans l'annexe 3.11 des comptes annuels 2014.

ACTIONS en milliers de francs						
Capital-actions	31.12.2014			31.12.2013		
	Valeur nominale totale	Nombre de titres	Capital donnant droit au dividende	Valeur nominale totale	Nombre de titres	Capital donnant droit au dividende
Actions nominatives	110 000	2 200 000	110 000	110 000	2 200 000	110 000
Actions au porteur	40 000	400 000	40 000	40 000	400 000	40 000
Total du capital-actions	150 000	2 600 000	150 000	150 000	2 600 000	150 000

Conseil d'administration au 31.12.2014



Pascal Indermitte
Membre du Conseil
d'administration

Fernand Mariétan
Membre du Conseil
d'administration

Gabriel Décaillet
Membre du Conseil
d'administration

Olivier Dumas
Secrétaire du Conseil
d'administration

Jean-Daniel Papilloud
Président du Conseil
d'administration

BONS DE JOUISSANCE ET BONS DE PARTICIPATION

La Banque n'a pas émis de bons de jouissance ou de bons de participation.

RESTRICTIONS DE TRANSFERT ET INSCRIPTIONS DES « NOMINEES »

• Restrictions de transfert et inscriptions des « nominees »

Aucune restriction n'existe, si ce n'est celle prévue à l'article 7, al. 2 de la Loi sur la Banque Cantonale du Valais : « Le canton détient une participation donnant droit à au moins 51 pour-cent du nombre des actions et du droit de vote ;

il ne peut aliéner cette participation minimale ».

• Droit au dividende

Selon l'article 8 des statuts, le dividende de base des actions nominatives et au porteur est calculé sur la base d'un taux identique jusqu'à 5%. Le dividende supplémentaire est versé sous forme dissociée. Le taux de dividende supplémentaire appliqué aux actions au porteur est un multiple du taux du dividende supplémentaire appliqué aux actions nominatives. Ce multiple est fixé en fonction de la capacité financière de

la Banque ainsi que de la situation des marchés financiers.

• Droit de vote

Selon l'article 21 des statuts, les actionnaires exercent leur droit de vote proportionnellement au nombre d'actions qu'ils détiennent, chaque action donne droit à une voix.

EMPRUNTS CONVERTIBLES ET OPTIONS

La Banque n'a émis ni emprunts convertibles, ni options.



Jean-Pierre Bringen
Vice-président du Conseil
d'administration

Stephan Imboden
Membre du Conseil
d'administration

Chantal Balet Emery
Membre du Conseil
d'administration

Ivan Rouvinet
Membre du Conseil
d'administration

Composition du Conseil d'administration de la BCVs au 31 décembre 2014

PRÉNOM/NOM	FONCTION	MEMBRE COMITÉ/COMMISSION	PREMIER MANDAT	ÉCHÉANCE DU MANDAT
Jean-Daniel PAPILLOUD 30 novembre 1950	Président	• Commission stratégique	2012	2017
Jean-Pierre BRINGHEN 24 juillet 1956	Vice-président	• Commission stratégique (président)	2005	2017
Chantal BALET EMERY 7 juin 1952	Membre	• Comité d'audit	2009	2017
Gabriel DÉCAILLET 23 mai 1962	Membre	• Comité de rémunération et de nomination	2013	2017
Olivier DUMAS 4 juin 1951	Secrétaire	• Commission de rémunération et de nomination	2005	2017
Stephan IMBODEN 27 avril 1956	Membre	• Comité d'audit	2009	2017
Pascal INDERMITTE 11 août 1974	Membre	• Commission stratégique	2014	2017
Fernand MARIÉTAN 12 février 1952	Membre	• Commission de rémunération et de nomination (président)	2009	2017
Ivan ROUVINET 25 juillet 1950	Membre	• Comité d'audit (président)	2009	2017

Jean-Daniel Papilloud, Président du Conseil d'administration, a exercé la fonction de Président de la Direction générale de la Banque Cantonale du Valais du 1^{er} janvier 1992 au 23 mai 2012, date à laquelle il est entré en fonction en qualité de vice-président du Conseil d'administration. Il ne répond pas au critère d'indépendance défini au cm 20-21 de la circulaire FINMA 08/24.

Aucun des autres membres du Conseil d'administration en activité au 31 décembre 2014 n'exercent ou n'ont exercé de fonctions exécutives au sein de la Banque Cantonale du Valais. Ils satisfont aux critères d'indépendance fixés dans la circulaire FINMA 08/24.

NATIONALITÉ	FORMATION	PARCOURS PROFESSIONNEL	ACTIVITÉ ACTUELLE
Suisse	Licence HEC à Lausanne ; International Banking Course, Londres ; diplôme CPCG, centre de perfectionnement des cadres genevois ; cours suisse de direction d'entreprise, centre romand de promotion du management	Parcours professionnel auprès de grandes banques helvétiques ; formation et expérience dans l'ensemble des services bancaires à Lucerne, Lausanne, Londres, Lugano, Berne et Zürich ; fonction de direction auprès de grandes banques à Monaco, Genève et Sion ; président de la Direction générale de la BCVs de 1992 à 2012	Retiré du niveau opérationnel
Suisse	Doctorat en sciences économiques et sociales de l'Université de Fribourg	Chargé de cours et professeur à l'Université de Neuchâtel et à HEC Lausanne ; membre de direction de Bringen SA, mandats de conseils en stratégie d'entreprise ; juge au tribunal du travail	Directeur général du groupe Bringen, Viège
Suisse	Licence en droit de l'Université de Lausanne ; brevet d'avocate et de notaire	Différentes fonctions au sein du pouvoir judiciaire en Valais ; secrétaire d'associations économiques puis durant huit ans membre du comité de direction et responsable romande d' <i>economiesuisse</i>	Associée honoraire du cabinet FBLA associés – Genève – Lausanne – Sion Avocate conseil et notaire, Sion
Suisse	Licence en droit de l'Université de Lausanne	Expérience auprès d'une grande banque helvétique à Zürich et en Valais ; fonctions de gestion de différentes institutions sociales professionnelles en Valais ; fonctions de cadre puis direction d'un centre patronal valaisan	Directeur du Bureau des Métiers, Sion
Suisse	Ingénieur dipl. ETS/UTS en mécanique à Lausanne ; brevet fédéral d'agent d'exploitation ; programme supérieur pour dirigeants (INSEAD, Fontainebleau)	Différentes fonctions de cadre et directoriales auprès de sociétés hydroélectriques, métallurgiques et d'assurances valaisannes et suisses	Consultant indépendant
Suisse	Licence en droit de l'Université de Genève ; licence en sciences politiques de l'Université de Lausanne ; brevet d'avocat et de notaire	Avocat et notaire auprès d'une étude sédunoise, puis propriétaire de sa propre étude à Sierre	Etude d'avocat et notaire, Sierre
Suisse	Economiste d'entreprise HES de la Haute Ecole de Gestion, Viège, Sierre	Responsable de mandats auprès de sociétés fiduciaires en Valais, à Lucerne et à Berne ; membre de la direction générale d'APROA AG	Président de la direction du groupe BPT, Viège
Suisse	Licence en sciences politiques de l'Université de Lausanne ; licence en droit de l'Université de Lausanne ; brevet d'avocat et de notaire	Avocat et notaire à Monthey ; président de la ville de Monthey de 1996 à 2012	Etude d'avocat et notaire, Monthey
Suisse	Maîtrise fédérale de banque	Fonctions de cadre au sein de plusieurs grandes banques helvétiques en Valais	Consultant indépendant PME-privé

Autres activités et groupements d'intérêts

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	FONCTIONS AU SEIN D'ORGANES DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE D'ENTREPRISES	
Jean-Daniel PAPILLOUD	Vice-président du Conseil d'administration Membre du Conseil d'administration Délégué	<ul style="list-style-type: none"> • Société suisse de crédit hôtelier, Zürich • Société suisse des Explosifs SA, Gamsen • SSE Finance SA, Brig-Glis • Valsynthèse SA, Brig-Glis • Immobilière Suisse, Société coopérative, Berne
Jean-Pierre BRINGHEN	Président du Conseil d'administration Membre du Conseil d'administration Directeur général Membre du Conseil d'administration et Directeur actuaire	<ul style="list-style-type: none"> • Bringhen AG, Viège • Sanibat SA, Sion • S-Tim Protec AG, Sursee • Crea Ceram AG, Viège • Creasan AG, Volketswil • Arte Matto Sàrl, Genève • JHB AG, Viège • Sanval SA, Martigny • Santag AG, Thoune • Sand Kies AG, Viège • Schneider Sanitär AG, Biglen • Mengis Druck & Verlag, Viège • Groupe Bringhen, Viège • H. Bringhen, Handels und Immobilien AG, Viège
Chantal BALET EMERY	Vice-présidente du Conseil d'administration Membre du Conseil d'administration	<ul style="list-style-type: none"> • Vaudoise Assurances Holding SA, Lausanne • Vaudoise générale, compagnie d'assurances SA, Lausanne • Vaudoise Vie, compagnie d'assurances SA, Lausanne • Mutuelle Vaudoise, Société coopérative, Lausanne • Gilliard-Juat & Cie SA, Sion • Robert Gilliard SA Vins, Sion • Implen SA, Dietlikon • OLF SA, Corminboeuf
Gabriel DÉCAILLET	Membre du Conseil d'administration Directeur Secrétaire général Membre du Conseil de Fondation	<ul style="list-style-type: none"> • Coopérative romande de cautionnement (CRC), Lausanne • Office valaisan de cautionnement mutuel (OVAC), Sion • Bureau des Métiers, Sion • Caisse de pension de l'artisanat et du bâtiment (CAPAV), Sion • Meroba, Caisse de compensation AVS professionnelle, Sion • RESOR, caisse de retraite anticipée du second œuvre romand, Sion • Caisse de retraite et de prévoyance du personnel de la Banque Cantonale du Valais, Sion
Olivier DUMAS	Président du Conseil d'administration Membre du Conseil d'administration	<ul style="list-style-type: none"> • IdeArk SA, Martigny • Navitas Consilium SA, Martigny • Coopérative CERM, Martigny • Sinergy Commerce SA, Martigny • Sinergy Infrastructure SA, Martigny • Radio-Rhône SA, Martigny • TMR SA, Martigny • CERT Ingénierie SA, Sion • Adatis SA, Martigny

FONCTIONS PERMANENTES DE DIRECTION OU DE CONSEIL POUR LE COMPTE DE GROUPES D'INTÉRÊTS		MANDATS POLITIQUES
Membre du Conseil de fondation	<ul style="list-style-type: none"> Fondation du 75^e de la Banque Cantonale du Valais, Sion 	
Membre permanent	<ul style="list-style-type: none"> Service social de protection des travailleurs et des relations du travail, canton du Valais 	
Présidente Présidente du Conseil de fondation Membre du Conseil de fondation	<ul style="list-style-type: none"> Fédération Romande pour l'énergie (FRE), Lausanne Caisse de pension Vaudoise Assurances, Lausanne Fondation de financement de la caisse de pension Vaudoise Assurances, Lausanne Fondation Leenaards, Lausanne Fondation Louis Moret, Martigny 	
Président Secrétaire du Conseil de fondation	<ul style="list-style-type: none"> Fondation IDIAP, Martigny Association CREM, Martigny Association Canal 9, Sierre Fondation B. et S. Tissières, Martigny 	

Autres activités et groupements d'intérêts

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	FONCTIONS AU SEIN D'ORGANES DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE D'ENTREPRISES	
Stephan IMBODEN	<p>Président du Conseil d'administration</p> <p>Vice-président du Conseil d'administration</p> <p>Membre du Conseil d'administration</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Caisse valaisanne des allocations familiales de l'industrie du bâtiment (CAFIB), Sion • Parkhaus Imboden AG, Zermatt • Staldbach AG, Viège • Ulrich Imboden AG, Viège • Kieswerk Vispe AG, Viège • Régence Balavaud SA, Vétroz • Rail Services SA, Conthey • Baumaterialien Imboden AG, Viège • Moix et Zorzi SA, Sion • Maison Planzer Transports SA • Gotec SA, Sion • Culivinum SA, Vétroz • Le Relais du Cervin SA, Conthey • Imboden Holding AG, Viège • Dienstleistung Imboden AG, Viège
Pascal INDERMITTE	Président du Conseil d'administration	<ul style="list-style-type: none"> • BPT Beteiligungen AG, Viège • APROA AG, Viège
Fernand MARIÉTAN	<p>Président du Conseil d'administration</p> <p>Vice-président du Conseil d'administration</p> <p>Membre du Conseil d'administration</p> <p>Membre du Conseil de fondation</p>	<ul style="list-style-type: none"> • BioArk SA, Monthey • Société du gaz de la plaine du Rhône SA, Aigle • Holdigaz SA, Vevey • Holdigaz Immobilier SA, Vevey • Holdigaz Management SA, Vevey • Holdigaz Services SA, Vevey • Holdigaz Trading SA, Vevey • Transports Martigny et Régions SA (TMR) • CERT Ingénierie SA, Sion • Ecole Nouvelle Alpina SA, Champéry • Caisse de retraite et de prévoyance du personnel de la Banque Cantonale du Valais, Sion
Ivan ROUVINET		

ELECTION ET DURÉE DU MANDAT

Le Conseil d'administration se compose statutairement de neuf membres et comprend un président, un vice-président et sept autres membres.

Selon l'article 14 de la Loi sur la Banque Cantonale du Valais, al. 1 et 2, les membres du Conseil d'administration sont nommés pour une période de

quatre ans et sont rééligibles. La durée totale de leur mandat ne peut excéder douze ans; de plus, les administrateurs sont tenus de se démettre de leur fonction au terme de la période administrative durant laquelle ils atteignent l'âge de 70 ans révolus.

Sous la rubrique «Composition du Conseil d'administration» sont men-

tionnées la date de la première élection de chacun des membres ainsi que l'échéance de leur mandat.

Selon l'article 21 des statuts, al. 1, 2 et 3, l'Assemblée générale prend toutes ses décisions, y compris celles prévues à l'article 704 CO, et procède aux élections à la majorité absolue des voix attribuées aux actions représentées. La

FONCTIONS PERMANENTES DE DIRECTION OU DE CONSEIL POUR LE COMPTE DE GROUPES D'INTÉRÊTS		MANDATS POLITIQUES
<p>Vice-président</p> <p>Membre du Conseil et membre du comité de placement</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Association Kids & 4 legs, Sion • Caisse de pension de la Fédération Suisse des Avocats 	
<p>Président</p> <p>Président du Conseil de fondation</p> <p>Membre du Conseil de fondation</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Musée de la fausse monnaie, Maison Farinet, Saillon • Prévoyance Santé Valais (PRESV), Sierre • Fondation Suisse pour les Cyberthèses, Monthey • Greenbrix Fondation de placement, Genève • Prisma Fondation Suisse d'investissement, Vevey 	
<p>Membre du Conseil de fondation</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Fondation Madeleine Dubuis, Sion 	

majorité relative est déterminée au deuxième tour.

En cas d'égalité des voix, celle du président de l'Assemblée générale est prépondérante.

En principe, l'Assemblée générale prend ses décisions et procède aux élections par vote à bulletin ouvert; le scrutin secret peut toutefois être

ordonné par le président de l'Assemblée ou demandé par des actionnaires, qui représentent des actions totalisant une valeur nominale d'un million de francs.

Le renouvellement des membres du Conseil d'administration s'effectue de façon échelonnée en fonction des critères précités de durée de mandat.

Selon les circonstances, respectivement le type de candidature (représentant l'actionnaire majoritaire ou les actionnaires minoritaires), il est procédé à l'élection des administrateurs soit de manière collective, soit de manière individuelle.

COMITÉ ET COMMISSIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Comité/commissions, tâches et délimitation des compétences

L'organisation du Conseil d'administration est régie par le Règlement du Conseil d'administration. En plus des séances plénières, le Conseil d'administration s'organise en commissions. Les commissions ainsi créées s'intitulent Comité d'audit, Commission de rémunération et de nomination et Commission stratégique. Ces commissions n'ont pas de compétence propre. Elles ne font que rapporter au Conseil d'administration, qui demeure la seule instance de décision. Pour les travaux administratifs, les Commissions peuvent utiliser l'infrastructure de la Banque.

COMITÉ D'AUDIT

Le Comité d'audit se compose de quatre membres au maximum du Conseil d'administration, dont le mandat est de deux ans. Les membres du Comité sont rééligibles. Le Comité se réunit chaque fois que les circonstances l'exigent, mais au minimum quatre fois l'an. Le Comité d'audit peut notamment faire des propositions dans les domaines suivants :

Mission générale

- Il informe régulièrement le Conseil d'administration et lui signale tout événement particulier en rapport avec sa mission.
- Il peut, sur demande du Conseil d'administration, procéder à tout contrôle complémentaire.
- Il peut attribuer des mandats dans le cadre de ses fonctions.

Surveillance et évaluation de l'intégrité des bouclements financiers

- Il procède à une analyse critique des comptes annuels et intermédiaires (publiés) et apprécie notamment l'évaluation des principaux postes du bilan et hors bilan.
- Il s'assure de la permanence des méthodes comptables adoptées et du provisionnement adéquat des risques.
- Il discute les bouclements comptables et la qualité des procédures comptables sous-jacentes avec le membre de la Direction générale responsable de l'établissement des états financiers, ainsi qu'avec le réviseur responsable et le chef de l'Audit interne.
- Il propose au Conseil d'administration la validation des comptes annuels et semestriels.

Surveillance et évaluation de l'efficacité de l'Audit interne

- Il propose au Conseil d'administration le programme à moyen terme et annuel de l'Audit interne.
- Il s'assure de la qualité, de l'indépendance et de l'adéquation des ressources de l'Audit interne.
- Il est informé, par le biais des rapports, des résultats des contrôles effectués par l'Audit interne.
- Il prend les dispositions pour entretenir des contacts réguliers avec le chef de l'Audit interne.
- Il assure la liaison et évalue la collaboration entre l'Audit interne et la Révision externe dont il est le partenaire privilégié.

Surveillance et évaluation de l'efficacité de la Révision externe

- Il évalue les prestations et les rémunérations de la Révision externe et s'assure de son indépendance.
- Il évalue une fois par an, l'analyse des risques de la Révision externe et sa stratégie d'audit.
- Il procède à une analyse critique des rapports de la Révision externe sur l'audit des comptes annuels et l'audit prudentiel et les commente avec le réviseur responsable.
- Il s'assure que les insuffisances constatées sont corrigées par la Banque et que les recommandations de la Révision externe sont mises en œuvre.

Surveillance et évaluation du contrôle interne

- Il surveille et évalue l'efficacité du contrôle interne lors de l'établissement des états financiers.
- Il évalue le bon fonctionnement du contrôle interne sur le plan de la fonction de compliance et celle du contrôle des risques.
- Il s'assure qu'en cas de modifications significatives du profil des risques de l'établissement le contrôle interne est adapté de manière appropriée.

Il peut, sur demande du Conseil d'administration, procéder à tout contrôle complémentaire.

A fin 2014, le comité d'audit était composé d'Ivan Rouvinet (président), Chantal Balet Emery et Stephan Imboden; il s'est réuni à dix reprises. En principe, le chef de l'Audit interne participe à toutes les séances du comité. Pour sa part, l'organe de révision externe y a

accès en tout temps. En fonction des points traités, les membres de la Direction générale concernés, ainsi que d'autres spécialistes de la Banque y participent aussi.

COMMISSION DE RÉMUNÉRATION ET DE NOMINATION

La Commission de rémunération et de nomination se compose de quatre membres au maximum du Conseil d'administration dont le mandat est de deux ans. Les membres de la Commission sont rééligibles. La Commission se réunit chaque fois que les circonstances l'exigent. Elle a reçu les missions suivantes :

- vérifier la politique de rémunération en vigueur au sein de la Banque ;
- préviser le système de rémunération, respectivement les rémunérations des organes dirigeants de la Banque ;
- veiller à la relève de la Direction générale et préviser les nominations de membres de la Direction générale.

Fernand Mariétan (président), Gabriel Décaillet et Olivier Dumas formaient la Commission de rémunération et de nomination à fin 2014. Cette commission a tenu trois séances durant l'année sous revue. En principe, le président de la Direction générale y participe.

COMMISSION STRATÉGIQUE

La Commission stratégique se compose de quatre membres au maximum du Conseil d'administration dont le mandat est de deux ans. La Commission se réunit chaque fois que les circonstances l'exigent. La Commission stratégique a notamment les missions suivantes :

- étudier la stratégie pour que la Banque reste une banque de proximité ;
- étudier la stratégie informatique de la Banque.

La Commission stratégique était constituée à fin 2014 de Jean-Pierre Bringen (président), Jean-Daniel Papilloud et Pascal Indermitte. Huit séances ont eu lieu. En principe, le président de la Direction générale y participe. Selon les points de l'ordre du jour, les membres de la Direction générale concernés ainsi que d'autres membres de Direction sont conviés à y prendre part également.

ORGANISATION INTERNE

Selon l'article 12 de la Loi sur la Banque Cantonale du Valais, al. 1, le Conseil d'administration exerce la haute direction et la surveillance de la banque et de la gestion des affaires. Il détermine la politique générale de la banque et définit dans des principes directeurs la manière dont se concrétise la mission de la banque en faveur de l'économie valaisanne.

• Répartition des tâches au sein du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est présidé par Jean-Daniel Papilloud. Jean-Pierre Bringhen assume la fonction de vice-président. Les autres membres sont Chantal Balet Emery, Gabriel Décaillet, Olivier Dumas, Stephan Imboden, Pascal Indermitte, Fernand Mariétan et Ivan Rouvinet.

Le Conseil d'administration peut s'organiser en commissions, dont il fixe les compétences et l'organisation dans son règlement. Il a ainsi constitué en son sein un comité et deux commissions ayant pour tâche de préparer les décisions et de lui soumettre des propositions (voir détail sous la rubrique «Composition du Conseil d'administration»).

• Méthode de travail du Conseil d'administration

L'Assemblée générale élit les membres du Conseil d'administration et désigne, sur proposition du Conseil d'Etat, son président et son vice-président. Le Conseil d'administration prend ses décisions à la majorité des membres présents. Il délibère valablement dès que six membres sont présents. Le Conseil d'administration se réunit en principe chaque deux semaines selon un calendrier préétabli.

Des séances supplémentaires sont possibles. Le président de la Direction générale et les membres de la Direction générale ainsi que, le cas échéant, le ou les collaborateurs qu'ils mandatent, assistent à la séance avec voix consultative.

En 2014, le Conseil d'administration s'est réuni en séance plénière à seize reprises.

Quatre rencontres ont réuni le Conseiller d'Etat du Valais, chef du Département des finances et des institutions et les présidents du Conseil d'administration et de la Direction générale. Le vice-

président du Conseil d'administration y a également pris part à deux reprises.

• Evaluation de la performance du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration procède annuellement à une évaluation écrite des objectifs fixés et du mode de travail et de fonctionnement. De plus, les commissions et le comité rapportent par écrit au Conseil d'administration leurs activités.

COMPÉTENCES

Le Conseil d'administration exerce la haute direction et la surveillance de la Banque. Il adopte et revoit régulièrement la stratégie d'affaires, fixe l'organisation et approuve la politique des risques. Il assume, au demeurant, les tâches que lui assigne la loi (article 716a CO).

Conformément à l'article 24 des statuts, le Conseil d'administration assume notamment les compétences suivantes :

- Il détermine la politique générale de la Banque (plans, budgets et bilans prévisionnels).
- Il fixe l'organisation en approuvant le Règlement d'organisation et de gestion.
- Il exerce la surveillance et le contrôle interne des gros risques au sens des articles 95 et suivants de l'Ordonnance sur les Fonds Propres.
- Il décide des prises de participation et des opérations conformément au Règlement d'organisation et de gestion.
- Il nomme le président et les membres de la Direction générale, le réviseur bancaire ainsi que le chef et le personnel de la Révision interne.
- Il examine et discute les rapports du réviseur bancaire ainsi que les comptes annuels.
- Il examine et discute le rapport de gestion relatif à l'exercice écoulé et soumet à l'Assemblée générale les comptes annuels, comprenant le bilan, le compte de profits et pertes, l'annexe, de même que ses propositions relatives à la répartition du bénéfice et, le cas échéant, ses propositions sur le mode de couverture des pertes et sur la constitution de réserves spéciales.
- Il approuve la politique des risques et en réexamine périodiquement l'adéquation.

En plus des compétences intransmissibles et inaliénables qui lui sont attribuées par la loi et les statuts, notamment à l'article 24, le Conseil d'administration a entre autres les compétences suivantes :

- Il adopte tout règlement ayant trait à la mise en place de l'organisation opérationnelle de la Banque (création et suppression de divisions et changements de compétences au niveau de la Direction générale).
- Il décide des prises de participation et des opérations conformément au tableau des compétences.
- Il approuve les critères dans le choix des banques et des négociants correspondants.
- Il fixe la rémunération de la Direction générale.
- Il fixe la rémunération du chef de l'Audit interne.
- Il approuve la politique des ressources humaines, la politique de rémunération et le code de conduite.

Les statuts, selon les articles 24 et 30, et le Règlement d'organisation et de gestion de la Banque fixent de manière détaillée la répartition des compétences entre le Conseil d'administration et la Direction générale. Les compétences de la Direction générale sont formulées à l'article 30 des statuts. La Direction générale a la charge de l'ensemble de la gestion de la Banque. Sous réserve des compétences du Conseil d'administration mentionnées notamment ci-devant, elle accomplit toutes les opérations permettant d'atteindre le but fixé par la loi, conformément au Règlement d'organisation et de gestion. La Direction générale exécute les décisions du Conseil d'administration et émet des propositions relatives aux affaires de la compétence du Conseil d'administration. La Direction générale est chargée de la gestion et de la surveillance directe des affaires de la Banque. Ses attributions principales sont notamment les suivantes :

- Elle est responsable de l'application des dispositions de la Loi sur les banques, de la Loi sur les bourses et le commerce de valeurs mobilières et des ordonnances d'exécution de ces lois ainsi que des directives, circulaires et conventions émises par l'Autorité de surveillance des banques et les organisations professionnelles, de même qu'elle veille au respect des statuts et des règlements de la Banque.

- Elle est responsable de la mise en place de la politique des risques approuvée par le Conseil d'administration et d'émettre les directives nécessaires.
- Elle surveille l'exécution des prescriptions en matière de liquidités, de fonds propres et de répartition des risques et en informe le Conseil d'administration.
- Elle définit la politique commerciale et promotionnelle de la Banque et s'assure de sa mise en application dans l'ensemble du réseau.
- Elle émet les instructions et directives nécessaires à la conduite des affaires ainsi qu'à leur surveillance et veille notamment au bon fonctionnement du système de contrôle interne.
- Elle élabore les budgets annuels de fonctionnement et d'investissement et surveille leur utilisation.
- Elle décide de la création et du remplacement des postes de travail; engage les employés et fixe le cadre de leur rémunération; nomme et révoque les cadres.
- Elle assure la coordination de l'activité des divisions.

DEVOIR D'INFORMATION

Les membres du Conseil d'administration informent le Conseil d'administration de tout mandat d'administrateur, de dirigeant ou de cadre qu'ils assument ou envisagent d'assumer dans une autre société.

De même, ils informent le Conseil d'administration, aussitôt que le cas se présente, des relations d'affaires qu'ils entretiennent avec des personnes physiques ou morales en rapport avec la Banque, lorsque celles-ci sont étroitement liées avec des dossiers traités.

INSTRUMENTS D'INFORMATION ET DE CONTRÔLE À L'ÉGARD DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Le Conseil d'administration exerce sa surveillance et son contrôle sur la Direction générale en s'appuyant notamment sur le Comité d'audit, sur l'organe de révision externe et sur l'Audit interne qui est chargé d'effectuer des contrôles réguliers portant sur toute l'activité de la Banque.

Le suivi et le contrôle des opérations de la Direction générale se font par le biais d'informations régulières. La Direction générale informe le Conseil d'administration des affaires courantes impor-

tantes ou d'intérêt général. Toutes les opérations traitées par la Direction générale sont transmises au Conseil d'administration sous forme de procès-verbal des séances de Direction générale.

• Flux et fréquence d'information au Conseil d'administration

De manière à ce que le Conseil d'administration puisse exercer les tâches de surveillance qui lui reviennent, la Direction générale lui présente et lui commente de manière appropriée les informations pertinentes et requises selon le tableau de la page 76.

Plus précisément, la Direction générale informe adéquatement le Conseil d'administration de la situation générale dans les domaines d'activité de la Banque, de l'évolution des résultats et des litiges ainsi que des créances compromises ou douteuses et les décisions d'amortissements.

Les objets et la fréquence des informations soumises pour information et/ou pour décision au Conseil d'administration sont planifiés dans le détail, selon un rythme spécifique pour chaque type d'information et de décision.

S'agissant des activités de crédit (core-business) de la Banque, la Direction générale remet en plus, semestriellement, au Conseil d'administration la liste des dépassements de comptes importants, les «Watching lists» avec engagements globaux importants ainsi que, trimestriellement, le relevé de tous les gros risques constatés (position risque atteignant ou dépassant les 10% des fonds propres pris en compte) selon le formulaire établi par la FINMA.

Dans le cadre de la gestion de l'image de la Banque Cantonale du Valais, le Conseil d'administration prend connaissance régulièrement de la politique de communication d'entreprise de la BCVs, des actions menées et des résultats obtenus. Une analyse tant qualitative que quantitative est portée trimestriellement à sa connaissance. Cette approche s'inscrit également dans le processus global de la gestion des risques de réputation.

• Audit interne

L'Audit interne, indépendant de la Direction générale, est subordonné directement au Conseil d'administra-

tion. Disposant d'un droit d'examen illimité à l'intérieur de la Banque, il est chargé d'effectuer des contrôles réguliers portant sur toute l'activité bancaire. Le responsable ainsi que les collaborateurs de l'Audit interne sont nommés par le Conseil d'administration. Annuellement, ce dernier approuve sur préavis du Comité d'audit, le programme d'audit annuel établi par le responsable de l'Audit interne. Il reçoit les rapports de l'Audit interne accompagnés des prises de position de la Direction générale et les discute dans le cadre de ses séances. L'Audit interne, qui remplit les critères de qualité professionnelle de l'ASAI (Association suisse d'audit interne), collabore avec la révision externe dans le sens des dispositions de la loi bancaire.

• Organisation interne de la Direction générale

La Direction générale peut, dans le respect des prescriptions la concernant, déléguer ses tâches et compétences à l'exception de ses compétences intransmissibles et inaliénables. Dans ce contexte, le fonctionnement de base de la Direction générale est renforcé par des comités chargés, au nom de la Direction générale, de préparer et d'exécuter certaines décisions, d'exercer des compétences ou des contrôles importants (voir page 76).

Direction générale au 31.12.2014



Oliver Schnyder
Directeur général,
responsable
de la division marché

Nicolas Debons
Directeur général,
responsable
de la division
gestion de patrimoine

Pascal Perruchoud
Président
de la Direction générale

Christian Donzé
Directeur général,
responsable
de la division
finances & crédits

Daniel Rossi
Directeur général,
responsable
de la division services

Direction générale

Composition de la Direction générale de la BCVs au 31 décembre 2014

PRÉNOM/NOM	FONCTION	NATIONALITÉ	FORMATION
Pascal PERRUCHOUD 11 mars 1958	Président de la Direction générale	Suisse	Licence HEC à Lausanne ; licence en droit de l'Université de Genève et brevet d'avocat ; International Banking Course, New York
Nicolas DEBONS 22 août 1964	Directeur général	Suisse	Licence ès sciences commerciales et industrielles de l'Université de Genève, mention : gestion d'entreprise, option finance
Christian DONZÉ 25 septembre 1963	Directeur général	Suisse	Licence en sciences économiques, Université de St-Gall ; U.S. CPA, expert-comptable américain
Daniel ROSSI 4 juin 1964	Directeur général	Suisse	Ingénieur dipl. EPF en informatique à Lausanne ; ingénieur dipl. ETS
Oliver SCHNYDER 13 juin 1975	Directeur général	Suisse	Docteur en droit de l'Université de Berne ; brevet d'avocat

Autres activités et groupements d'intérêts

MEMBRES DE LA DIRECTION GÉNÉRALE	FONCTIONS AU SEIN D'ORGANES DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE D'ENTREPRISES	
Pascal PERRUCHOUD	Président du Conseil de fondation Vice-président du Conseil d'administration Membre du Conseil d'administration	<ul style="list-style-type: none"> • Caisse de retraite et de prévoyance du personnel de la Banque Cantonale du Valais, Sion • Investissements Fonciers SA, Lausanne • Union des Banques Cantonales Suisses
Nicolas DEBONS	Membre du Conseil d'administration	<ul style="list-style-type: none"> • Centre de Compétences Financières SA, Sion
Christian DONZÉ		
Daniel ROSSI		
Oliver SCHNYDER		

Il n'existe aucun contrat de management entre la Banque et des sociétés extérieures.

PARCOURS PROFESSIONNEL	ACTIVITÉ ACTUELLE	ENTRÉE EN FONCTION
Différentes fonctions de cadre dans le domaine juridique et des crédits auprès d'une banque valaisanne; responsable successivement du service juridique, des départements crédits administration et crédits clientèle de la BCVs, ensuite membre de la Direction générale de la BCVs, responsable de la division valorisation puis de la division clientèle	Président de la Direction générale	1 ^{er} janvier 1998 en tant que membre de la Direction générale; 23 mai 2012 en tant que Président de la Direction générale
Parcours professionnel et formation financière auprès d'une grande banque helvétique à Londres et Genève; différentes fonctions de cadre et directoriales dans les domaines de la Bourse, des marchés financiers, de la gestion de fortune, des institutionnels et du conseil à la clientèle	Directeur général, Responsable de la division gestion de patrimoine	1 ^{er} septembre 2010
Parcours professionnel dans les domaines de l'audit, de la gestion des risques, des finances, de la gestion de fortune et la banque d'investissement, en Suisse et à l'étranger; conduite de réseaux bancaires à l'échelle internationale; différentes fonctions de cadre et directoriales auprès d'une grande banque suisse, d'une banque privée ainsi que d'une grande banque étrangère	Directeur général, Responsable de la division finances & crédits	1 ^{er} juin 2014
Différentes fonctions de cadre et de direction dans les domaines bancaires (banquiers privés), informatiques et des services; Directeur et responsable département IT-management de la BCVs	Directeur général, Responsable de la division services	1 ^{er} avril 2014
Collaborateur d'une étude d'avocat-notaire à Brigue; fonction de cadre auprès d'une grande banque helvétique pour la région Bern-Mittelland; direction d'associations économiques et politiques et partenaire d'une étude d'avocats à Berne	Directeur général, Responsable de la division marché	1 ^{er} août 2014

FONCTIONS PERMANENTES DE DIRECTION OU DE CONSEIL AU SEIN DE GROUPES D'INTÉRÊTS		MANDATS POLITIQUES
Président du Conseil de fondation	<ul style="list-style-type: none"> • Fondation du 75^e de la Banque Cantonale du Valais, Sion • Fonds valaisan de cautionnement 	
Membre du comité	<ul style="list-style-type: none"> • Association Valaisanne des Banques • Union Commerciale Valaisanne (UCOVA), Sion • Espace Création, Sion • Chambre Immobilière du Valais (CIV), Sion 	
Représentant hors conseil	<ul style="list-style-type: none"> • Mutuelle Valaisanne de Prévoyance, Sion 	
Vice-président du Conseil de fondation	<ul style="list-style-type: none"> • Fondation Epargne 3 de la Banque Cantonale du Valais, Sion • Fondation Libre passage de la Banque Cantonale du Valais, Sion 	
Membre du Comité	<ul style="list-style-type: none"> • Association Valaisanne des Banques, Sion • AEMO, service d'action éducative en milieu ouvert du Valais romand 	
Représentant hors conseil	<ul style="list-style-type: none"> • Mutuelle Valaisanne de Prévoyance, Sion 	
Vice-président du Conseil de fondation	<ul style="list-style-type: none"> • Fondation du 75^e de la Banque Cantonale du Valais, Sion 	
Membre du Conseil de fondation	<ul style="list-style-type: none"> • Fondation «Freude herrscht», Berne 	

Périodicité	HAUTE SURVEILLANCE (information)	HAUTE DIRECTION (décision)
Mensuelle	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport Financial Management • Evolution des taux • Procès-verbal du comité ALCO (Asset and Liability Committee) 	
Trimestrielle	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport Risk Management • Rapport SCI (Système de Contrôle Interne) • Portefeuille Nostro • Rapport « indice de performance » • Gros Risques 	<ul style="list-style-type: none"> • Stratégie d'investissement
Semestrielle	<ul style="list-style-type: none"> • Controlling vente (pénétration du marché – secteurs et régions) • Liste des dépassements • Crédits importants • Immeubles à vendre • Inventaire des suspens suite aux missions de l'Audit interne • Inventaire des Notes émises par l'Audit interne • Procédures en cours • Evolution des créances compromises ou douteuses et décisions d'amortissement 	
Annuelle	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport sur le risque Compliance • Rapport du chef de l'Audit interne • Rapport sur l'audit prudentiel • Rapport sur l'audit des comptes annuels • Rapport d'activités des divisions / marchés • Evaluation des risques et des objectifs d'audit établis par l'Audit interne • Analyses des risques et de la stratégie d'audit établies par la révision externe 	<ul style="list-style-type: none"> • Budget / stratégie des divisions • Politique salariale • Plan d'audit annuel • Rémunération • Règle compétences (manuel crédit) • Critères pour le choix des banques et négociants correspondants • Auto-évaluation annuelle du Conseil d'administration • Politique de bouclage / Etablissement des comptes intermédiaires et annuels et du rapport annuel • Limites de risques • Planification des fonds propres
Quadriennale		<ul style="list-style-type: none"> • Politique de risques • Politique de crédits • Plan d'audit à moyen terme
Selon le besoin		<ul style="list-style-type: none"> • Diverses tâches

REPRÉSENTATION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE AU SEIN DES COMITÉS	MISSIONS PRINCIPALES
Comité crédits Pascal Perruchoud Nicolas Debons Christian Donzé Daniel Rossi Oliver Schnyder	<ul style="list-style-type: none"> • Décisions liées aux affaires de crédits importantes dans le cadre des compétences.
Comité Alco (Asset and Liability Committee) Christian Donzé Nicolas Debons Oliver Schnyder	<ul style="list-style-type: none"> • Elaboration de propositions concernant la gestion active du bilan global, la politique des taux d'intérêts (actif/passif) ainsi que les stratégies et activités de refinancement et l'utilisation d'instruments financiers dérivés pour des opérations de couverture, des placements.
Comité marché Oliver Schnyder	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi de la performance de l'activité clientèle dans le contexte concurrentiel et mesure des actions marketing.
Comité de placement Nostro Nicolas Debons	<ul style="list-style-type: none"> • Définition des directives de gestion du portefeuille titres Nostro (négoce et immobilisations financières) dans le cadre de la stratégie d'investissement et des limites déterminées par la Direction générale et décidées par le Conseil d'administration. • Surveillance de la gestion des différents portefeuilles de titres « Nostro ».

Rémunérations, participations et prêts

De manière générale, le système de rémunération en vigueur au sein de la BCVs vise à promouvoir le développement des compétences et du professionnalisme des collaboratrices et des collaborateurs ainsi que la performance individuelle et collective.

PRINCIPES

• Conseil d'administration

La rémunération du Conseil d'administration tient compte du temps consacré (séances plénières et en sous-commissions) et se réfère à un benchmark annuel de Banques Cantonales de taille (somme du bilan) ou activités comparables, cotées en bourse.

Une rémunération variable est versée au Conseil d'administration en fonction de l'atteinte des objectifs globaux de la Banque.

• Direction générale

La politique salariale réservée aux membres de la Direction générale doit assurer que les compétences et expériences nécessaires soient réunies et que les membres soient motivés et attachés à l'entreprise à long terme.

La BCVs entend offrir des rémunérations concurrentielles, comparables à celles des Banques Cantonales; un groupe de Banques Cantonales de taille (somme du bilan) ou activités comparables est utilisé comme benchmark.

La rémunération individuelle du président de la Direction générale et de chacun des membres de la Direction générale est alignée sur la rémunération moyenne des Présidents de la Direction générale, respectivement des membres de la Direction générale des banques faisant partie du groupe de référence (benchmark) selon l'étude comparative établie par la société *klingsler consultants ag* à Zürich. Cette approche prend en compte l'évolution des rémunérations des Banques Cantonales.

La rémunération est revue annuellement et décidée sur la base de l'atteinte des objectifs.

Ainsi, la détermination de la rémunération variable est réalisée sur la base de la performance individuelle du membre de la Direction générale et en fonction de la marche des affaires de la Banque. Le modèle permettant de déterminer la partie variable prend en compte l'évolution du Cash flow (bénéfice brut), du résultat intermédiaire et du ratio «charges/produits» (objectifs globaux).

La progression de la rémunération variable de la Direction générale est proportionnelle à l'évolution des deux premiers critères, à condition que la recette nette d'intérêts couvre 1,5 fois les charges. Cette approche prend ainsi en compte la composante «risques» qui est incluse dans le résultat intermédiaire et la composante «efficacité» qui ressort au travers du ratio charges/produits.

• Cadres et collaborateurs

Le salaire de base fixe est déterminé pour chaque collaboratrice et collaborateur selon la fonction occupée et en tenant compte des pratiques du marché. L'évolution du salaire de base fixe, dans le cadre du niveau du poste, dépend de l'appréciation annuelle des prestations et de l'expérience.

La prime à la performance individuelle se base sur le système de management par objectifs. En début d'année, les objectifs individuels (quantitatifs, qualitatifs, comportementaux et formation) sont définis pour chaque collaboratrice et collaborateur et formalisés sur le formulaire d'appréciation annuelle des prestations.

L'année suivante, les objectifs annuels d'une part et les activités courantes, les tâches de conduite et les critères requis pour la fonction d'autre part sont évalués.

L'ensemble de ces critères, pondérés différemment selon les fonctions, sont pris en compte dans le calcul des propositions de performance individuelle, évitant ainsi une corrélation directe entre les résultats et la performance individuelle.

ÉLÉMENTS

• Conseil d'administration

La rémunération versée aux membres du Conseil d'administration est détaillée à l'annexe 6.1 des comptes annuels, établie en application par analogie des articles 14 à 16 ORAb, en conformité avec la Directive Corporate Governance. Elle se compose d'honoraires fixes et variables.

Une rémunération variable est également versée sous forme d'actions au porteur BCVs bloquées pour une période de deux ans. La rémunération variable des membres du Conseil d'administration a représenté 13% de la rémunération totale (sans les contributions de l'employeur aux charges sociales).

• Direction générale, cadres et collaborateurs

Les rémunérations sont constituées d'un salaire de base fixe et d'une rémunération variable individuelle.

La rémunération versée aux membres de la Direction générale figure à l'annexe 6.2 des comptes annuels, établie en application par analogie des articles 14 à 16 ORAb, en conformité avec la Directive Corporate Governance. Elle se compose d'une rémunération fixe et d'une rémunération variable représentant 33% de la rémunération nette totale (sans les contributions de l'employeur et de l'employé aux charges sociales et de prévoyance). La part variable est payée pour une période minimale de deux ans. Le cours de bourse déterminant correspond au cours de clôture de l'année sous revue, moins le dividende. La variation du total de la rémunération de la Direction générale s'explique par l'augmentation du nombre de membres à cinq.

Par ailleurs, un plan de participation au capital-actions de la BCVs est prévu dans le cadre des prestations de la Banque en faveur de son personnel. Les cadres (y compris les membres de la Direction générale) et les collaborateurs ont la possibilité d'acquérir respectivement 12 et 6 actions à un cours préférentiel fixé au moment de la libération des actions. Les actions sont bloquées pour une durée de 5 ans.

S'agissant des frais de représentation, les membres de la Direction générale, les directeurs, les directeurs adjoints ainsi que les cadres en contact avec la clientèle sont défrayés par le biais d'un forfait adapté aux dépenses présumées.

Les membres de la Direction générale, les directeurs et les directeurs adjoints sont au bénéfice d'un plan de prévoyance sur-obligatoire financé par la Banque selon l'annexe 3.7 des comptes annuels.

• Indemnités de départ

Il n'existe aucune convention en matière d'indemnités de départ. Un cadeau de départ (fin de mandat des membres du Conseil d'administration et départ à la retraite pour les membres de la Direction générale) pour services rendus sous forme de trois actions par année d'activité en qualité d'organe est accordé.

COMPÉTENCES ET PROCESSUS DE FIXATION

• Conseil d'administration

Le montant des appointements (rémunération fixe et variable) est déterminé par le Conseil d'administration.

• Direction générale

Dans le cadre de l'adoption des budgets et des comptes annuels, le Conseil d'administration fixe le montant global des rémunérations versées à la Direction générale.

La Commission de rémunération et de nomination fixe et évalue les objectifs et définit les rémunérations individuelles et en informe le Conseil d'administration pour décision.

• Cadres et collaborateurs

Dans le cadre de l'adoption des budgets et des comptes annuels, le Conseil d'administration fixe le montant global dévolu à la rémunération du personnel. La Direction générale définit les critères généraux de répartition. Sur la base des propositions calculées de manière centralisée selon des critères préalablement définis, les responsables de conduite, en collaboration avec leurs supérieurs hiérarchiques, valident les rémunérations.

Droits de participation des actionnaires

LIMITATION ET REPRÉSENTATION DES DROITS DE VOTE

• Limitation des droits de vote

Aucune disposition n'existe en la matière.

• Règles statutaires concernant la participation à l'Assemblée générale

Selon l'article 19 des statuts, les personnes qui entendent assister à l'Assemblée générale doivent justifier de leur qualité d'actionnaires ou de leurs pouvoirs de représentation.

QUORUMS STATUTAIRES

Selon l'article 21, al. 1, des statuts, toutes les décisions se prennent à la majorité absolue au premier tour, puis à la majorité relative au deuxième tour, y compris les décisions prévues à l'article 704 du Code des obligations.

CONVOCACTION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

La convocation à l'Assemblée générale est régie, conformément à la Loi sur la Banque Cantonale du Valais, par les règles statutaires suivantes :

• Art. 15 des statuts – Convocation ordinaire

¹ L'Assemblée générale ordinaire est convoquée par le Conseil d'administration.

² L'Assemblée générale ordinaire se réunit dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice, au siège social de la Banque ou à tout autre endroit choisi dans le canton par le Conseil d'administration.

• Art. 16 des statuts – Convocation extraordinaire

¹ Une Assemblée générale extraordinaire a lieu lorsque le Conseil d'administration le décide ou lorsqu'un ou plusieurs actionnaires représentant ensemble dix pour-cent au moins du capital-actions en font la demande, par écrit, en indiquant le but visé.

² Le réviseur selon le Code des obligations peut convoquer une Assemblée générale extraordinaire, si les circonstances l'exigent.

INSCRIPTIONS À L'ORDRE DU JOUR

• Art. 17 des statuts – Ordre du jour

³ Au moins quinze jours avant l'Assemblée générale, des actionnaires, qui représentent des actions totalisant une valeur nominale d'un million de francs, peuvent requérir, par écrit, l'inscription d'un objet à l'ordre du jour, en indiquant les objets de discussion et les propositions; ces derniers seront communiqués aux actionnaires en début de séance.

INSCRIPTIONS AU REGISTRE DES ACTIONS

Aucune disposition particulière n'existe en la matière.

Prises de contrôle et mesures de défense

OBLIGATION DE PRÉSENTER UNE OFFRE

Il n'existe aucune clause statutaire « d'opting out » ou « d'opting up » fondée sur l'article 22 LBVM.

CLAUSE RELATIVE AUX PRISES DE CONTRÔLE

Il n'existe aucune clause relative aux prises de contrôle dans les accords et les programmes élaborés en faveur des membres du Conseil d'administration et/ou de la Direction générale.

Organe de révision

DURÉE DU MANDAT DE RÉVISION ET DURÉE DE LA FONCTION DU RÉVISEUR RESPONSABLE

L'Assemblée générale a désigné comme réviseur selon le Code des obligations PricewaterhouseCoopers SA, à Sion.

Cette société assume également le mandat de réviseur bancaire.

PricewaterhouseCoopers SA a été désigné pour la première fois organe de révision de la Banque Cantonale du Valais lors de l'Assemblée générale du 25 avril 2002. Beresford Caloia, expert-réviseur, assume la fonction de réviseur responsable, depuis l'exercice 2009.

HONORAIRES DE RÉVISION

Les honoraires de la société de révision pour l'exercice 2014 s'élèvent à CHF 364'363.15. Ce montant se détermine selon le principe « Accrual ».

HONORAIRES SUPPLÉMENTAIRES

Les honoraires additionnels à charge de l'exercice 2014 s'élèvent à CHF 558'615.05 et concernent des mandats de révision préliminaire dans le cadre de la mise en place de nouveaux processus et d'accompagnement spécifique. Ce montant se détermine selon le principe « Accrual ».

INSTRUMENTS D'INFORMATION SUR L'ORGANE DE RÉVISION

Le Conseil d'administration évalue chaque année les qualifications, l'indépendance ainsi que les prestations du réviseur. Il approuve les honoraires relatifs aux mandats de l'organe de révision. Le Comité d'audit qui rapporte au Conseil d'administration assure la surveillance et l'évaluation de l'efficacité de la révision externe. Ce comité s'entretient avec le réviseur responsable sur l'état du système de contrôle interne et son adéquation avec le profil de risques de la banque. L'organe de révision externe a accès en tout temps au Comité d'audit.

Durant l'exercice 2014, l'organe de révision externe a pris part à huit réunions du Comité d'audit sur les dix qui ont eu

lieu. Il n'a participé à aucune séance du Conseil d'administration.

Politique d'information

La Banque Cantonale du Valais applique une politique d'information transparente à l'égard de ses actionnaires, de ses clients, du marché des capitaux et du public. Le rapport annuel, la conférence de presse des résultats annuels ainsi que le communiqué de presse des résultats semestriels constituent les canaux d'information centraux.

Les faits d'actualité font l'objet de communiqués de presse. De plus, la Banque Cantonale du Valais utilise différents autres moyens pour informer de manière adéquate et spécifique ses différents partenaires : actionnaires, public, personnel, communauté financière, clients, etc.

En sa qualité de société anonyme cotée à la *SIX Swiss Exchange* (Bourse suisse), la BCVs est également soumise à la Directive concernant la publicité événementielle. Cette directive définit le devoir d'information des sociétés cotées dans le cadre des faits susceptibles d'influencer les cours ; elle a pour but de garantir que le public soit informé de manière véridique, claire et complète sur les événements importants survenus dans la sphère d'activité de ces sociétés.

En conformité avec ces prescriptions, la BCVs fonde sa politique d'information sur le principe de l'égalité de traitement des destinataires de l'information. Elle s'attache ainsi scrupuleusement à diffuser l'information selon ce principe afin de garantir à tous les participants au marché la prise de connaissance des faits susceptibles d'influencer le cours de son action dans les mêmes conditions.

Dans ce contexte, la Banque offre, sur son site internet (www.bcvs.ch/www.wkb.ch), à toute personne intéressée, la possibilité de s'inscrire sur une liste « mailing » pour recevoir gratuitement et à temps des informations sur les faits susceptibles d'influencer les cours. Cette *Newsletter* électronique donne également la possibilité à la Banque de diffuser des informations générales sur son activité et la marche de ses affaires.

PUBLICATIONS

• Rapport annuel

Dans son rapport annuel, la Banque donne aussi le compte rendu de la concrétisation de la mission que le législateur lui a assignée. Le rapport

annuel est mis à disposition des actionnaires dans tous les points de vente de la Banque ainsi que lors de l'Assemblée générale. Sur demande, ce document est adressé par courrier. Il peut également être consulté sur le site internet www.bcvs.ch/www.wkb.ch

• Lettres aux actionnaires

Au minimum deux lettres aux actionnaires sont publiées par exercice : au mois d'avril, à l'occasion de la publication des comptes annuels et au mois d'août, en relation avec les résultats semestriels. En fonction des circonstances, des éditions supplémentaires sont publiées. En plus d'une mise à disposition dans ses points de vente, la Banque adresse de manière personnalisée cette lettre à tous les actionnaires dont les actions sont déposées dans un dossier-titres BCVs.

MANIFESTATIONS

• Assemblée générale

Selon l'art. 17 des statuts, la convocation et l'ordre du jour à l'Assemblée générale sont publiés vingt jours au moins avant le jour de la réunion, dans le Bulletin officiel du Canton du Valais et dans la Feuille officielle suisse du commerce (FOSC). Cette convocation est également diffusée dans quelques quotidiens et journaux locaux du Valais. En outre, tous les actionnaires connus (dont les actions au porteur BCVs sont déposées dans un dossier-titres de la BCVs) y sont convoqués par courrier personnel.

• Rendez-vous des actionnaires

Annuellement, en automne, deux rencontres régionales d'actionnaires sont organisées dans le Haut-Valais et le Valais romand. C'est l'occasion pour les membres des organes de la Banque d'évoquer les aspects stratégiques, de commenter les résultats semestriels et d'aborder les perspectives annuelles.

SITE INTERNET

(www.bcvs.ch/ www.wkb.ch)

La rubrique « gouvernement d'entreprise » du site de la Banque met à disposition des actionnaires différentes informations : communiqués de presse, résultats annuels/semestriels, manifestations ou encore Loi et statuts. En outre, les actionnaires ont également la possibilité de commander les publications de la Banque et de s'y abonner, de même qu'à la *Newsletter*.

Adresse de contact

Relations avec les investisseurs et la presse :

Jean-Yves PANNATIER

Directeur

Responsable département
Communication

Téléphone +41 (27) 324 60 30

Fax +41 (27) 324 60 39

Courriel presse@bcvs.ch

Agenda

29 juillet 2015

Publication des résultats semestriels 2015

9 mars 2016

Publication des résultats annuels 2015

14 avril 2016

Publication du rapport annuel 2015

11 mai 2016

Assemblée générale ordinaire à la salle polyvalente de Conthey

Direction - Directeurs au 31.12.2014

Christian Roux
Directeur
responsable
département crédits

Stéphane Jean
Directeur
responsable département
institutionnel
& conseil patrimonial

Thierry Cornut
Directeur
responsable
région Monthey

Jean-Yves Pannatier
Directeur
responsable
département retail,
marketing & communication



Philippe de Preux
Directeur
responsable
région Sierre

Claude Moret
Directeur
responsable
région Martigny

Mario Kalbermatter
Directeur
responsable région
Haut-Valais

Michel Rappaz
Directeur
responsable
région Sion

Direction - Directeurs adjoints au 31.12.2014

Philippe Métrailler

Directeur adjoint
responsable département
prestations

Raphaël Balet

Directeur adjoint
responsable département
legal & compliance

Fabrice Constantin

Directeur adjoint
responsable département
asset management

Stéphane Keller

Directeur adjoint
responsable département
organisation



Claude-Alain Karlen

Directeur adjoint
responsable département
risk management

Grégoire Luyet

Directeur adjoint
responsable département
anti-blanchiment
& qualité des données

Eliane Gaspoz

Directrice adjointe
Responsable département
ressources humaines

Audit interne



Max Savioz

Responsable de l'Audit interne





Rita Kalbermatten, conservatrice au Musée du Lötschental à Kippel avec un masque des années septante, sculpté par Willy Rieder (1906-1978) de Kippel.



Le réseau de distribution **86**

La Banque de détail **96**

La Banque des entreprises **102**

Gestion de fortune **109**

Qualité, environnement
et responsabilité sociale **113**

Le département Prestations **116**



VALEUR
AJOUTÉE

Le réseau de distribution

La définition d'une stratégie axée sur la proximité réside pour la Banque Cantonale du Valais dans la capacité à rendre accessibles ses produits, ses services et ses conseils à ses nombreux clients. La traduction opérationnelle s'opère grâce à une combinaison judicieuse des différents canaux physiques et électroniques, laissant à chaque client le choix de son moyen de contact avec la BCVs.

Les 26 succursales composent, avec les représentations, la colonne vertébrale de la relation clientèle. Autour de ce canal physique, la BCVs propose des moyens alternatifs recourant aux technologies les plus modernes: les distributeurs automatiques de billets (Bancomat), la Banque Directe, proposant les services de téléconseil et de centre d'appels, et la Banque électronique avec la mise à disposition de tous les outils de banque en ligne.

La BCVs constate au sein de sa clientèle une utilisation accrue des appareils automatiques pour les retraits et versements ainsi que de la banque électronique, tant pour la gestion financière quotidienne que pour le conseil et les renseignements. Corollaire de ce changement, la fréquentation des points de vente physiques diminue puisqu'une partie importante des opérations standard ne s'y effectue plus. En revanche, les succursales sont toujours prisées pour l'entrée en relation et pour les prestations nécessitant des conseils personnalisés.

PROFESSIONNALISATION DU RÉSEAU PHYSIQUE

Deux objectifs dictent la stratégie de distribution de la BCVs: le renforcement des moyens électroniques ainsi que le redimensionnement et la professionnalisation accrue du réseau physique. De manière opérationnelle, sans pour autant diminuer la qualité de proximité très fortement accordée à la BCVs, il s'agit de standardiser les opérations sans valeur ajoutée pour valoriser au mieux les ressources humaines dans des activités de conseil et de vente.

Deux nouveaux responsables de succursales

CATHERINE CHESEaux, RESPONSABLE DE LA NOUVELLE SUCCURSALE ARDÉVAZ À LEYTRON



Au terme d'un apprentissage auprès de la BCVs, Catherine Cheseaux y a débuté son activité professionnelle en tant que conseillère à la clientèle. Après une courte expérience au sein d'une fiduciaire, elle a rejoint une grande banque helvétique où, durant près de 20 ans, elle a pu se forger une solide expérience, notamment dans le conseil à la clientèle des personnes physiques et des entreprises. Elle a également développé ses compétences de management. Agée de 40 ans et originaire de Leytron, Catherine Cheseaux est domiciliée à Martigny.

VINCENT BRESSOUD, RESPONSABLE DE LA NOUVELLE SUCCURSALE DE SAINT-MAURICE



Agé de 27 ans, Vincent Bressoud est au bénéfice d'une maturité professionnelle pour laquelle il a effectué le stage final auprès de la BCVs. Il a ensuite œuvré quelques années en tant que collaborateur auprès de la clientèle des entreprises de l'établissement, acquérant les compétences techniques des différentes prestations bancaires, en particulier celles concernant le financement. Depuis quelques temps, Vincent Bressoud gère le portefeuille de la clientèle de Saint-Maurice en qualité de conseiller à la clientèle.

Rénovation de la succursale de Verbier/Bagnes



La succursale BCVs de Verbier/Bagnes, sur la place centrale de Verbier, entièrement rénovée en 2014

La succursale de Verbier a présenté son nouvel écran au public le 4 décembre 2014. Durant les 18 mois de travaux, les locaux ont fait l'objet d'une rénovation de fond en comble afin de satisfaire aux standards les plus exigeants de l'activité bancaire et de répondre au mieux aux attentes de la clientèle en termes d'accueil. Ce chantier a permis également de mettre le bâtiment aux normes parasismiques selon les prescriptions valaisannes en vigueur. Les investissements conséquents consentis pour ces travaux s'inscrivent dans une approche à long terme afin de permettre à la BCVs de disposer durant ces prochaines décennies d'un point de vente moderne et fonctionnel.



De plus, la BCVs a également étoffé son équipe de conseil à la clientèle avec l'arrivée de Xavier Saudan, responsable de la succursale de Bagnes – comprenant les deux points de vente de Verbier et du Châble – et de Philippe Rossier, gestionnaire de fortune. Ainsi, avec ses deux points de vente et ses onze collaboratrices et collaborateurs dédiés au conseil à la clientèle, la BCVs est en mesure de répondre avec compétence et efficacité aux nombreuses attentes de la clientèle de la région de Bagnes.



Lors de l'inauguration officielle du 4 décembre 2014 : Xavier Saudan, sous-directeur, responsable de la succursale de Bagnes, Claude Moret, Directeur, responsable de la région de Martigny, Pascal Perruchoud, Président de la Direction générale et Philippe Rossier, conseiller gestion de fortune, succursale de Bagnes

Le changement des habitudes d'utilisation des services bancaires, le recours toujours plus important aux canaux électroniques ainsi que les aspects sécuritaires ont été pris en compte dans cette analyse. En outre, le durcissement incessant de la réglementation bancaire – nécessitant une mise à jour permanente des connaissances ainsi que des compétences toujours plus pointues – contraint la BCVs à faire évoluer le modèle des représentations (petites structures gérées par des personnes au bénéfice d'un contrat de mandat).

Les succursales proposent toute la palette de prestations et de conseils de la BCVs et se situent dans des régions à forte densité de population, soit en plaine soit en station. Elles constituent la forme la plus aboutie de la présence de la BCVs sur le marché. Les représentations, quant à elles, permettent à la BCVs d'assurer une présence physique dans des localités plus petites ou dans les vallées.

Création de la succursale BCVs Ardévaz

Les représentations de Leytron/Ovronnaz, Saillon et Chamoson ont été transformées en une succursale pour mieux tenir compte des attentes d'une région dynamique. Cette nouvelle succursale *BCVs Ardévaz* a pris domicile à Leytron, à la route de Riddes 12. Elle se situe, dans un premier temps, dans des locaux provisoires afin de permettre en parallèle la réalisation de travaux de rénovation. Ainsi, dans le courant de l'année 2015, un point de vente moderne, animé par une équipe de conseillers à la clientèle et équipé d'appareils automatiques opérationnels 24h/24 sera à disposition de la clientèle pour traiter toutes les opérations bancaires.

Développement de la succursale Conthey-Vétroz-Ardon

La clientèle d'Ardon et d'Erde, précédemment servie par une représentation, a été rattachée à la succursale de Conthey-Vétroz-Ardon sise à l'avenue de la Gare 39 à Conthey. Créée en 2011 pour renforcer la présence de la BCVs dans la région de Conthey-Vétroz et maintenant d'Ardon, cette succursale est équipée de trois Bancomat. L'animation

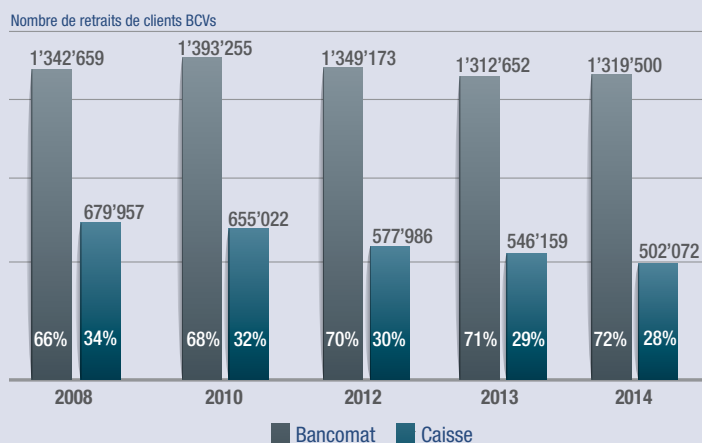
Accessibilité et disponibilité

GUICHETS AUTOMATIQUES

Au 31 décembre 2014, la BCVs dispose de 78 Bancomat (appareils de retraits automatiques), de 13 Versomat (appareils de versements automatiques) et de deux appareils multifonctions (retraits et versements). Si la proportion des opérations effectuées auprès des Bancomat ne cesse d'augmenter au détriment des caisses, les retraits, globalement, diminuent en comparaison historique.

Cela dénote une évolution des habitudes bancaires, les clients privilégiant toujours plus les paiements par cartes et l'utilisation du *e-banking*.

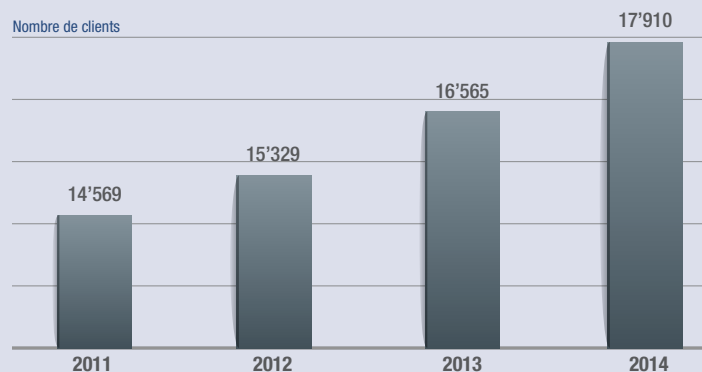
Comparaison retraits Bancomat/caisse



BANQUE DIRECTE (TÉLÉPHONIQUE)

Le numéro d'appel unique 0848 765 765 (0848 952 952 en langue allemande) aboutit à la succursale électronique de la BCVs. Treize conseillers et spécialistes assurent la gestion des affaires bancaires à distance. Cette entité prend en charge l'ensemble des appels téléphoniques et traite directement, ou transmet aux collaborateurs concernés, les demandes d'informations sur la Banque et ses prestations. La Banque Directe assume aussi le suivi de la clientèle électronique et gère le *e-banking*.

Evolution de la clientèle de type électronique



de ce point de vente est assurée par des conseillers à la clientèle spécialisés dans tous les domaines bancaires, à même de répondre aux attentes multiples de la clientèle.

Création de la succursale de Saint-Maurice

Compte tenu de l'essor de la région, la Banque transforme sa représentation de Saint-Maurice en succursale. Ainsi, la clientèle de la région aigamoise peut traiter en direct toutes les affaires bancaires,

et y compris les plus complexes telles que les financements, le conseil patrimonial, les placements ou encore la gestion de fortune, comme si elle se trouvait auprès de la succursale de Martigny. Cette nouvelle organisation permet de proposer un service professionnel de proximité puisque des conseillers à la clientèle animent en permanence ce nouveau point de vente. Les locaux actuels de la BCVs Saint-Maurice feront l'objet, durant l'année 2015, d'importants travaux de rénovation.

Rénovation de la succursale de Haute-Nendaz

Dans le cadre du réaménagement et de l'agrandissement des locaux existants de la succursale de Nendaz, un soin tout particulier a été porté aux zones clientèle afin de les rendre encore plus spacieuses, conviviales et fonctionnelles. Les espaces ont été mieux mis en valeur et augmentés avec la création de bureaux et salons dévolus à la clientèle au premier étage. Grâce à cette nouvelle organisation des surfaces, la prise en charge et le traitement de la clientèle par les conseillers bancaires peuvent encore être améliorés.

AUGMENTATION DU NOMBRE DE GUICHETS AUTOMATIQUES

Le parc de guichets automatiques de la BCVs a crû durant l'année sous revue de cinq Bancomat (appareils de retraits automatiques), de deux Versomat (appareils de versements automatiques) et d'un appareil multifonctions (retraits et versements) pour porter le total à 93 appareils répartis sur le territoire valaisan.

Les nouvelles implantations ont soit concerné de nouveaux sites (Brigerbad, Martigny-Croix, Leytron, Simplon Center Migros à Brigue), soit permis de renforcer l'offre existante (succursales BCVs de Verbier/Bagnes, Haute-Nendaz, Monthey et Conthey)

LA BANQUE EN LIGNE ET LA SUCCURSALE ÉLECTRONIQUE

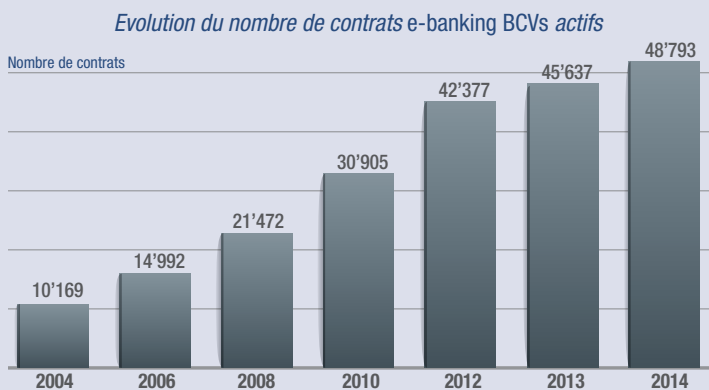
A côté de ses points de vente physique, la BCVs a également développé une succursale électronique pour tous les clients privilégiant justement une relation « électronique » avec leur Banque. Cette innovation de la BCVs, active depuis 2012, a matérialisé ainsi le concept de la banque à domicile.

Le client peut, depuis chez lui, effectuer ses transactions bancaires via internet. En effet, la Banque électronique BCVs propose aujourd'hui une gamme complète de prestations. A proximité de la partie publique de son site www.bcvs.ch/ www.wkb.ch/, les outils de banque en ligne couvrent tous les besoins: *e-banking* pour le trafic des paiements, la gestion et la consultation des comptes, *e-trade* pour les opérations de bourse ou *e-link* pour

Accessibilité et disponibilité

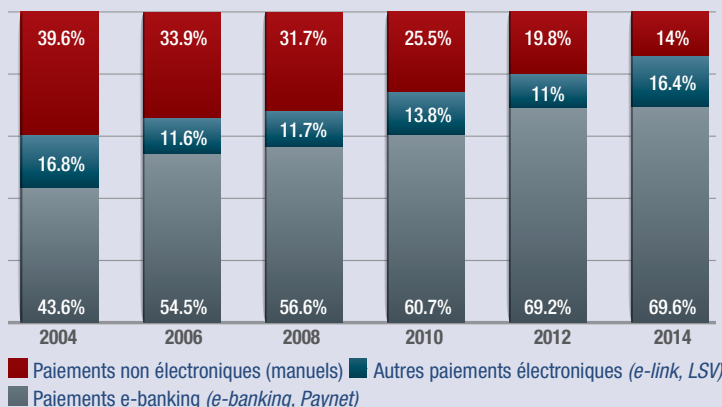
BANQUE ÉLECTRONIQUE

A fin 2014, la BCVs compte parmi sa clientèle près de 49'000 utilisateurs des services de son *e-banking*, en augmentation annuelle de 6,9%.



Sur la totalité des paiements confiés à la BCVs, 86 % sont effectués par des moyens électroniques contre 60 %, il y a dix ans.

Taux d'automatisation des paiements



la gestion des paiements et des liquidités pour les moyennes et grandes entreprises. D'autres fonctionnalités complètent l'offre telles que *PayNet e-facture* pour les factures électroniques, *e-document* pour la mise à disposition des justificatifs bancaires sous format électronique ou encore une messagerie sécurisée.

De plus, la *Banque Directe BCVs* met à disposition des clients une cellule de téléconseillers pour les conseiller et assurer le suivi de leur relation bancaire. La succursale électronique BCVs est atteignable au 0848 765 765 (0848 952 952 en langue allemande).

Cette structure répond pleinement aux souhaits des clients, toujours plus nombreux à privilégier les moyens alternatifs et les appareils automatiques pour leurs transactions bancaires.

Produit phare, le compte Privé Online BCVs®

En parallèle, la Banque propose un produit spécifique – le compte *Privé Online BCVs®* – pour accompagner de manière cohérente le recours aux services électroniques de cette typologie de clients.

Ce compte est obligatoirement associé au système *e-banking* avec activation de l'option *e-document*, soit la réception de tous les documents (relevés de comptes, etc.) par voie électronique, directement sur le site sécurisé de la BCVs. Particulièrement avantageux, le compte *Privé Online BCVs®* est notamment dépourvu de frais de gestion.

A fin 2014, la BCVs dénombre dans ses livres 19'422 comptes *Privé Online BCVs®* actifs, en croissance annuelle de plus de 28%.

Sécurité du système d'identification

La BCVs propose la solution *Cronto-SignSwiss* en qualité de système d'authentification de sa banque en ligne (*e-banking BCVs*). Elle fut l'une des premières banques en Suisse à proposer ce nouvel outil d'identification, considéré comme l'un des plus sûrs sur le marché. En effet, le magazine économique *Bilan* a comparé les procédures de connexion aux portails *e-banking* et arrive à la conclusion que le système choisi notamment par la BCVs est celui qui offre une sécurité avancée.

Disponible sous forme d'une application gratuite pour *iPhone* ou autres *smartphones Android*, ce nouvel outil d'identification apporte une réelle valeur ajoutée et répond parfaitement aux objectifs de la Banque en matière de simplicité, de rapidité et de sécurité.

L'utilisation de *Cronto* est basée sur le scannage d'un cryptogramme (mosaïque). L'appareil photo du téléphone, allié à l'application *Cronto*, analyse l'image affichée sur l'écran de l'ordinateur. Le code résultant permet une identification *e-banking*. La signature systématique des paiements non habituels permet de rendre le trafic des paiements encore plus sûr.

Collaboration avec Pro Senectute Valais pour une formation e-banking

Afin de permettre aux seniors intéressés d'appivoiser la banque en ligne, la Banque Cantonale du Valais a apporté sa collaboration à l'association *Pro Senectute Valais* pour organiser, dans le cadre de son programme annuel, une brève formation sur l'utilisation des outils *e-banking BCVs*.

Trois sessions, menées par Nicolas Abbe, responsable *e-banking BCVs*, ont eu lieu entre novembre et décembre 2014. A l'affiche de ces cours, une présentation du site internet de la BCVs, une sensibilisation à la sécurité du *e-banking*, le tout suivi d'exercices pratiques.

Les participantes et participants ont expérimenté la consultation en ligne de comptes bancaires, le trafic de paiement par internet et découvert les services proposés en ligne, tels que la messagerie sécurisée ou encore le négoce de titres.

Lancement du projet mobile banking

Les travaux ont débuté pour proposer à la clientèle une solution de *mobile banking*, en principe durant le deuxième trimestre 2015. Tous les clients équipés d'un *smartphone* (téléphone mobile avec fonctions d'assistant numérique personnel) pourront, dans la partie publique de l'application, localiser les points de vente et Bancomat BCVs, consulter les informations pratiques (coordonnées de contact) et les cours de change des monnaies.

Dans la partie sécurisée, les clients pourront consulter leurs relevés de comptes

et dépôts ainsi que leur messagerie sécurisée, saisir des paiements et transmettre des ordres de bourse.

D'autres projets sont également en cours mais verront leur concrétisation dans un horizon de deux ans. On citera notamment l'introduction d'une nouvelle interface *e-banking* avec à la clé une refonte complète des menus et des fonctionnalités disponibles.



Carte du réseau des appareils automatiques de la BCVs

78 BANCOMAT + 13 VERSOMAT + 2 APPAREILS MULTIFONCTIONS AU 31 DÉCEMBRE 2014 EVOLUTION DE L'ÉTAT DU PARC DES BANCOMAT DE LA BCVs

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Bancomat	67	65	66	68	72	73	78
Versomat	5	8	8	11	11	11	13
Multifonctions				1	1	1	2

- présence d'un appareil automatique BCVs dans la localité

- présence de plusieurs appareils automatiques dans la localité



Réseau physique de la BCVs

RÉGION MONTHÉY

Responsable régional :

Thierry Cornut

Responsables :

• Clientèle des entreprises :

Pierre-Yves Moulin

• Clientèle private banking :

Thierry Cornut

• Clientèle des privés :

Frédéric Dubosson

• Etat-major administration :

Alain Premand

Succursale régionale : Monthey

Représentations :

- **Bouveret :** Michel Rapaz
- **Champéry, Troistorrents :** Etienne Délez
- **Collombey-Muraz :** Gilles Beneyton
- **Vouvry :** Viviane Barraud

RÉGION MARTIGNY

Responsable régional :

Claude Moret

Responsables :

• Clientèle des entreprises :

Pierre-Henri Florey

• Clientèle private banking :

Xavier Saudan

• Clientèle des privés :

Frédéric Roth

• Etat-major administration :

Yves Gay-Balmaz

Succursale régionale :

Martigny

Responsables succursales :

- **Ardévaz : (Saillon, Leytron, Ovronnaz, Chamoson)** Catherine Cheseaux
- **Le Châble/Bagnes :** Xavier Saudan
- **Fully :** Diego Squillaci
- **Saint-Maurice :** Vincent Bressoud
- **Verbier/Bagnes :** Xavier Saudan

Représentations :

- **Orsières :** Antoine et Jean-Paul Tornay
- **Saxon :** Pierre-Yves Puipe

RÉGION SION

Responsable régional :

Jean-Yves Pannatier

Responsables :

• Clientèle des entreprises :

Danièle Reynard

• Clientèle private banking :

Christophe Mariéthoz

• Clientèle des privés :

Daniel Biner

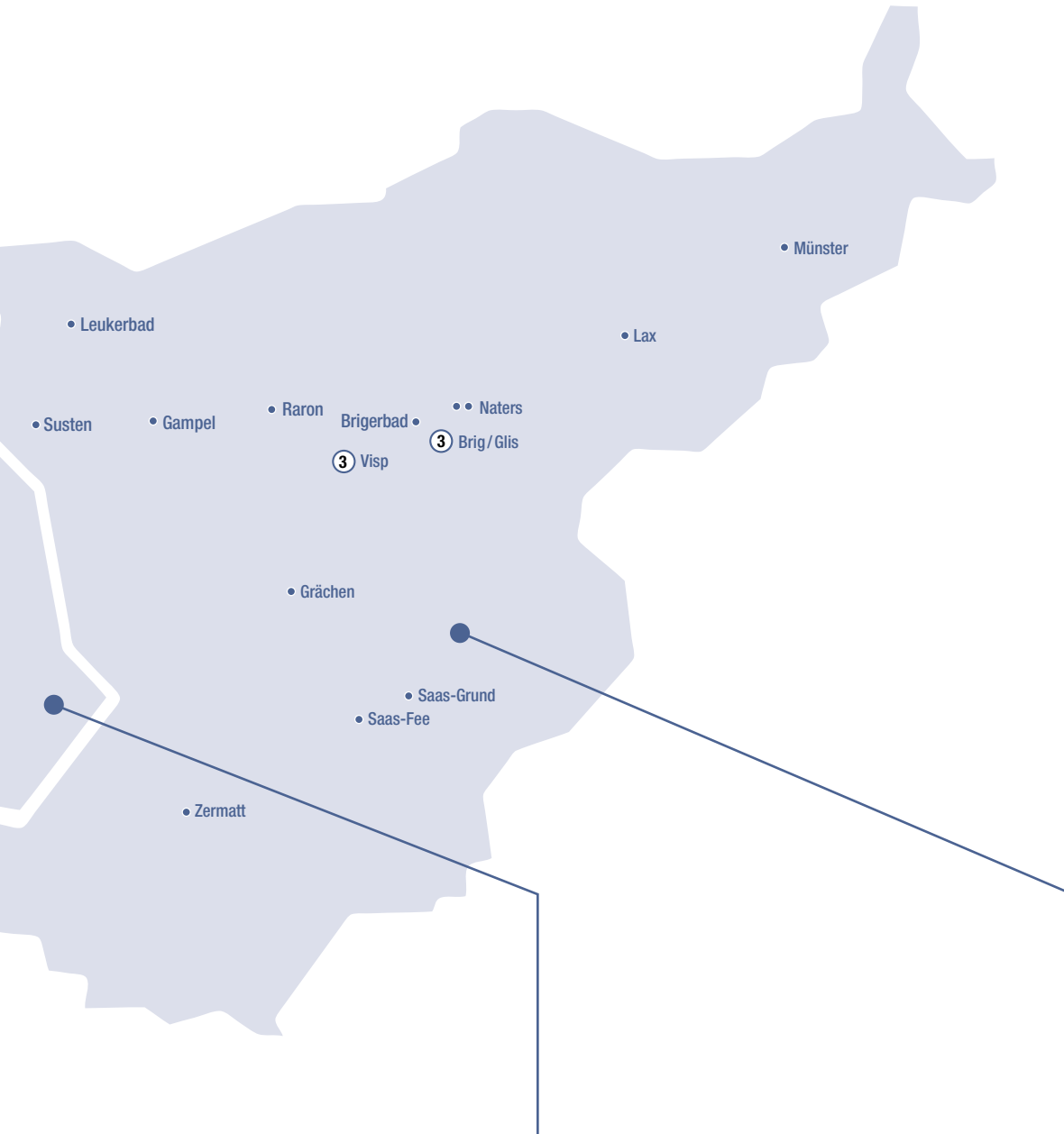
• Etat-major administration :

Olivier Fournier

Succursale régionale : Sion

Responsables succursales :

- **Conthey-Vétroz-Ardon :** Team clientèle région Sion
- **Haute-Nendaz :** Jacques Pitteloud
- **Sion-Hôpital :** Team clientèle région Sion
- **Vex :** Yannick Rudaz



Repr sentations :

- **Anz re, Ayent :** Gr goire Dussex
- **Basse-Nendaz :** Bernard Carthoblaz
- **Evol ne :** Michel Mauris
- **Grimisuat :** Michel Vuignier
- **Nax :** Marylise Maury
- **Savi se :** Pierre-Olivier Varone
- **Veysonnaz :** Claire-Dominique Fournier

R GION SIERRE

Responsable r gional :
Philippe de Preux

Responsables :

- **Cient le des entreprises :** Jo l Tudisco
- **Cient le private banking :** Philippe de Preux
- **Cient le des priv s :** Gerhard Steiner
- **Etat-major administration :** Jean-Charles Sartorio

Succursale r gionale : Sierre

Responsables succursales :

- **Crans :** Marc-Andr  Clivaz
- **Montana :** Marc-Andr  Clivaz

Repr sentations :

- **Anniviers-Vissoie :** Joseph Genoud
- **Chalais :** Alain Perruchoud
- **Gr ne :** Marie-Louise Genolet-Vuissoz

R GION HAUT-VALAIS

Responsable r gional :
Mario Kalbermatter

Responsables :

- **Cient le des entreprises :** Erwin Schnydrig
- **Cient le private banking :** Roger Petrig
- **Cient le des priv s :** Damian In-Albon
- **Etat-major administration :** Marie-Christine Eberhardt

Succursales r gionales : Brig, Visp

Responsables succursales :

- **Fiesch :** Arlette Blatter
- **Gampel :** Yvette Amacker
- **Leukerbad :** Fabio Cuna
- **M nster :** Arlette Blatter
- **Naters :** Eliane Salzmann
- **Saas-Fee :** Simon Bumann
- **Saas-Grund :** Simon Bumann
- **Susten :** Fabio Cuna
- **Zermatt :** Roger Petrig

Repr sentations :

- **Bellwald :** Hans Ritz
- **B rchen, Unterb ch :** Thomas Lehner
- **Gr chen :** Ruben Fux
- **Kippel :** Leander Jaggi
- **Leuk :** Olivier Grand
- **Randa :** Albin Brantschen
- **Raron :** Yvonne K mpfen
- **Salgesch :** Hugo Cina
- **Stalden :** Rosmarie Furrer
- **St-Niklaus :** Stefan Sarbach
- **Varen :** Gilbert Loretan

SPIRITUS ASTRA PETIT
PRO NECE VITA DATUR.





Monseigneur Joseph Roudit et le chef reliquaire de Saint Cyprien datant de 1165, dans le nouvel écrin qui met en valeur le très riche Trésor de l'Abbaye de Saint-Maurice.

La Banque de détail

La banque de détail constitue la colonne vertébrale de l'activité de la BCVs. Elle gère les relations bancaires des personnes physiques. Grâce à une combinaison harmonieuse des canaux physique et électronique, la banque de détail assure le conseil et le suivi des particuliers dans le cadre d'une stratégie de proximité.

La banque de détail a poursuivi, dans la foulée des années précédentes, son processus d'amélioration de la qualité de ses services afin de répondre toujours mieux aux différents besoins de la clientèle: la gestion du quotidien, le financement des projets, le souhait d'assurer son avenir et la volonté de faire fructifier son argent.

Pour ce faire, la BCVs mise sur une politique commerciale dynamique et novatrice, reposant sur la qualité et la performance des produits, la simplification des procédures, le recours aux technologies de pointe et un conseil professionnel de proximité.

LE MARCHÉ HYPOTHÉCAIRE

En 2014, la BCVs a inscrit sa politique commerciale dans une approche prudente, privilégiant une croissance qualitative des crédits aux particuliers. En effet, sa forte présence sur le marché hypothécaire ne fait pas pour autant de concessions à la circonspection recommandée par la situation des taux historiquement bas. L'horizon de la construction valaisanne se voile d'incertitudes notamment réglementaires avec la Lex Weber, la révision de la Loi sur l'aménagement du territoire ou encore l'initiative contre l'immigration de masse.

Les autorités financières helvétiques suivent avec la plus grande attention l'évolution immobilière en Suisse, craignant la surchauffe, voire la bulle immobilière.

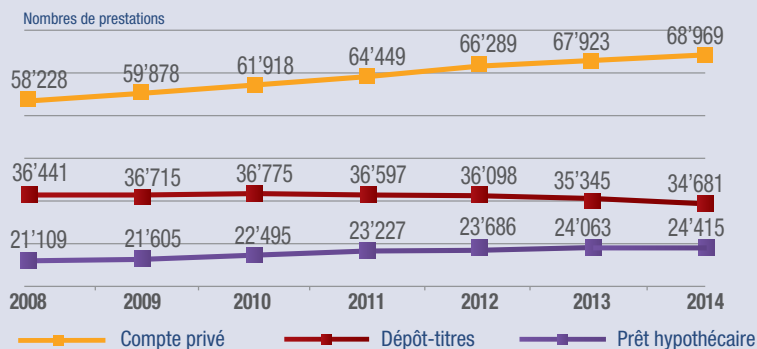
Dans ce contexte, un certain nombre de mesures de régulation ont été prises. Ainsi, sous l'égide de l'Association suisse des banquiers, depuis le 1^{er} juillet 2012, pour les financements hypothécaires de résidences primaires, une part minimale de 10% de fonds propres sur la

La Banque de détail poursuit sa progression

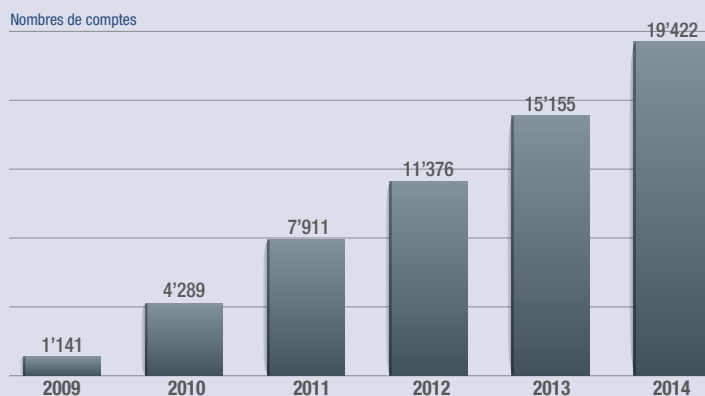
Dans son activité de gestion de la clientèle des particuliers, la BCVs réalise un exercice réjouissant. Elle enregistre en 2014 une croissance continue du volume des prêts hypothécaires et des fonds de la clientèle. Elle peut aussi compter sur un accroissement constant des prestations principales détenues par la clientèle. A noter, en particulier, la forte demande manifestée par la clientèle pour le compte *Privé Online BCVs®*.

Ce produit est particulièrement avantageux pour toutes les personnes renonçant aux services bancaires traditionnels tels que les retraits d'argent au guichet ou encore les paiements sans utilisation du *e-banking*; il est en effet dépourvu de frais.

Evolution des prestations



Evolution du nombre de comptes Privé Online BCVs®



valeur de nantissement, ne provenant pas de l'avoir du 2^e pilier, est requise. De plus, depuis le 1^{er} septembre 2014, le délai pour l'amortissement de la dette hypothécaire devant être ramenée aux deux tiers de la valeur de nantissement de l'immeuble est passé de 20 à 15 ans, l'amortissement devant s'effectuer de manière linéaire.

En outre, le Conseil fédéral, sur proposition de la Banque nationale suisse et après consultation de la FINMA, a introduit un volant anticyclique. Cet instrument constitue un élément préventif imposant aux banques de constituer progressivement des fonds propres

lorsque des déséquilibres se développent sur le marché du crédit. Il poursuit deux objectifs : protéger le secteur bancaire d'une croissance excessive du crédit en renforçant sa capacité à absorber des pertes et renchérir le coût du crédit pour contribuer à combattre les risques d'augmentation exagérée de financements. Cette mesure a été activée pour la première fois le 30 septembre 2013 et le deuxième relèvement du volant anti-cyclique est intervenu le 30 juin 2014.

Diagnostic du marché immobilier valaisan

La Banque Cantonale du Valais et la

Chambre immobilière du Valais ont mandaté le cabinet de conseils *Wüest & Partner* pour réaliser une analyse du marché immobilier valaisan, portant sur le marché de la villa, de la PPE, du locatif et des bureaux ainsi que des résidences secondaires. Publié pour la première fois en 2014, ce diagnostic sera répété en 2015 et 2016 afin d'en mesurer l'évolution et de fournir ainsi aux acteurs économiques et politiques des informations pertinentes et actuelles.

Le marché immobilier valaisan a connu ces dernières années un dynamisme remarquable. Aujourd'hui, la vigilance est de mise compte tenu des incertitudes économiques et réglementaires porteuses d'un potentiel de détérioration de la santé de cette importante branche économique valaisanne.

Les résultats de cette étude ont fait l'objet de deux conférences régionales pour les professionnels de l'immobilier valaisan, l'une à Naters et l'autre à Martigny, les 16 et 17 juin 2014. Hervé Froidevaux, associé du cabinet de conseils auteur de l'étude, *Wüest & Partner*, a présenté et commenté la situation et les perspectives du marché immobilier valaisan.

CONTRIBUER À LA PRÉSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT

La BCVs promeut dans son activité la réduction des émissions de gaz à effet de serre. En plus de s'engager au sein de sa propre entreprise, la BCVs agit en qualité de prescripteur auprès de sa clientèle pour favoriser un comportement «écocorrect». Elle utilise à cet égard le levier de ses produits.

Depuis un certain nombre d'années déjà, la BCVs a mis son expertise bancaire au service de la protection de l'environnement en proposant, notamment dans ses deux métiers de base que sont le financement et les placements, des prestations spécifiques.

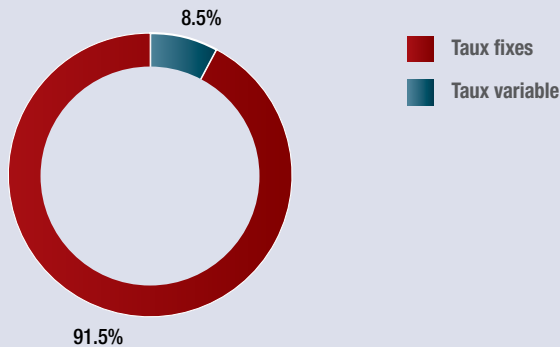
Elle commercialise ainsi un crédit *Minergie BCVs*® à taux préférentiel consenti à condition que le bâtiment construit, acheté ou rénové, réponde aux critères du standard *Minergie*. Elle propose également un crédit *renovation BCVs*®, également à taux préférentiel. Ce financement spécifique est utilisé pour transformer, agrandir ou augmenter le confort d'une habitation et pour y en-

Les taux fixes ont toujours la cote

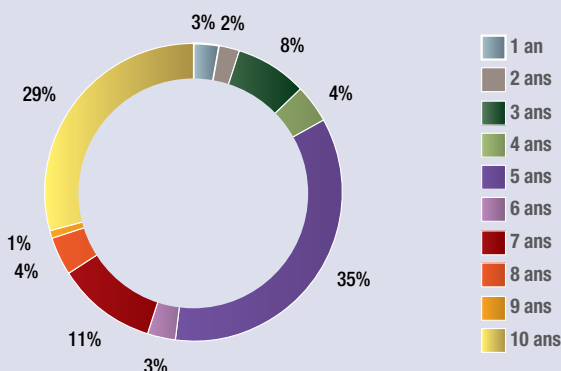
A l'instar de la tendance générale du marché hypothécaire suisse, la clientèle de la BCVs privilégie très fortement les crédits à taux fixes.

Si cette tendance s'est confirmée une nouvelle fois en 2014, la clientèle a privilégié les longues durées, en particulier les taux à dix ans.

Répartition du volume des crédits à taux fixes et taux variable conclus auprès de la BCVs, au 31.12.2014



Durée des taux fixes conclus auprès de la BCVs, au 31.12.2014



treprendre des travaux entraînant de réelles économies d'énergie ou une plus-value importante.

La BCVs a aussi apporté sa contribution pour lutter contre les émissions de CO₂ en proposant à sa clientèle un prêt *Eco-Drive BCVs*[®]. Ce crédit personnel à taux avantageux est accordé exclusivement pour financer l'acquisition d'un véhicule de tourisme de classe énergétique « A », la plus restrictive en termes de consommation d'énergie.

De plus, la Banque recommande à sa clientèle le recours aux outils électroniques pour leurs transactions bancaires de base, telles que la gestion des liquidités et les paiements en particulier. Le programme *e-banking BCVs* propose, parmi ses nombreuses fonctionnalités, le *e-document*, qui permet à l'utilisateur de recevoir en format électronique ses justificatifs bancaires (avis de débit, de crédit, relevé de compte périodique détaillé et autres).

Encourager l'assainissement des bâtiments avec le **CECB+**

La BCVs a mis sur pied, en collaboration avec la Chambre immobilière du Valais (CIV) et le Service de l'énergie et des forces hydrauliques de l'Etat du Valais, une opération visant à promouvoir l'élaboration d'un *Certificat énergétique cantonal des bâtiments (CECB+)* auprès des membres de la CIV.



CERTIFICAT ÉNERGÉTIQUE CANTONAL DES BÂTIMENTS

Le **CECB+** consiste en un diagnostic de la qualité énergétique actuelle d'un bâtiment, accompagné de plusieurs variantes de rénovation.

Les trois partenaires ont investi chacun 20'000 francs dans cette action. Le fonds total de 60'000 francs permet de verser 600 francs, à titre de subvention, aux cent premiers demandeurs de certificat **CECB+**.

Lancée en mai 2013 pour une durée initiale de six mois, cette action a été prolongée jusqu'en juin 2014. Durant cette période supplémentaire, un avantage additionnel a été consenti en permettant jusqu'à trois aides financières (pour trois bâtiments) par membre, au lieu d'une seule comme prévu initialement.

UNE BANQUE POUR LES JEUNES

La BCVs intervient comme le partenaire bancaire de toutes les étapes de la jeunesse, de l'enfance à l'entrée dans la vie active en passant par l'adolescence, sans oublier la période de la formation supérieure.

La Banque propose des prestations bancaires créées pour faciliter l'accès aux études supérieures. Dans le domaine de la formation, le Valais est reconnu pour ses Hautes Ecoles spécialisées. En revanche, pour les études académiques, les jeunes Valaisannes et Valaisans doivent s'expatrier, ce qui occasionne véritablement un renchérissement du coût de leur formation universitaire,

avec à la clé la nécessité de faire appel à un financement externe.

Prestation quasiment unique dans l'offre bancaire, le crédit d'étude de la BCVs, *Formation Plus*[®], procure aux étudiants et aux personnes en formation un appui financier pour réaliser leurs objectifs.

LE CONSEIL PATRIMONIAL ET LA PRÉVOYANCE

La Banque Cantonale du Valais compte dans son organisation un centre de compétences en matière de conseil patrimonial. Cette cellule de spécialistes apporte son expertise et un conseil global en matière de placement, de prévoyance, de fiscalité et de succession.

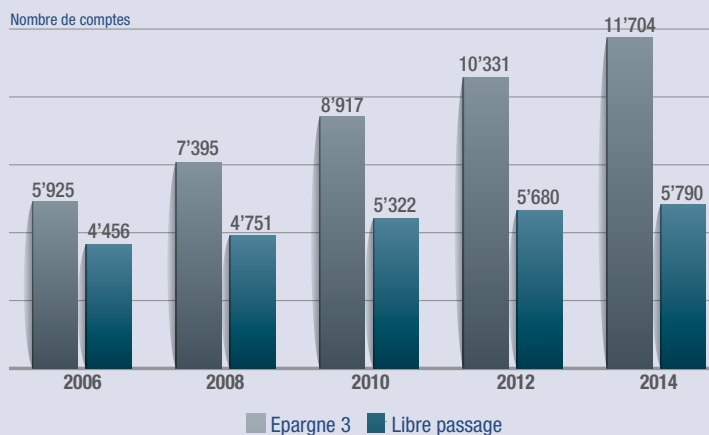
Les trois piliers de la prévoyance

En matière de retraite, le système de prévoyance suisse repose sur le principe des trois piliers ; le premier, celui de l'AVS (assurance vieillesse et survivants) et de l'AI (assurance invalidité), le second, la LPP (prévoyance professionnelle) et la LAA (assurance accidents) et le troisième, une prévoyance dite privée.

Si l'on ne peut intervenir sur le premier pilier, il vaut la peine de se pencher sur les deux suivants. Il est possible de procéder à des rachats dans la caisse de pension par exemple (2^e pilier). Il est important également de peser soigneusement les avantages et inconvénients du choix d'une rente ou du capital au moment de la retraite. Le troisième pilier, pour lequel la Banque Cantonale du Valais propose des prestations, est une épargne défiscalisée permettant de se constituer un patrimoine et de bénéficier de substantiels avantages fiscaux.

Les versements sur le compte *Epargne 3* de la BCVs sont totalement flexibles, jusqu'à concurrence d'un montant maximal fixé annuellement par la Confédération. En 2014, il se montait à 6'739 francs pour les assurés d'une caisse de pension et à 20% du revenu de l'activité, au maximum 33'696 francs, pour les personnes exerçant une activité lucrative sans caisse de pension. Le compte *Epargne 3* peut également être lié à un prêt hypothécaire, pour le versement indirect de l'amortissement de la dette. Le client bénéficie ainsi des déductions fiscales liées à ce compte.

Evolution des comptes *Epargne 3* et Libre passage ouverts auprès de la BCVs



Une prestation pour toutes les étapes de la jeunesse

La BCVs propose toute une gamme de produits adaptés au quotidien des jeunes de tous âges. En plus de la mise à disposition de solutions bancaires, la BCVs souhaite apporter un supplément de valeur à ses jeunes clients.

Compte Epargne Jeunesse®

Jusqu'à 20 ans

Constituer progressivement un capital épargne dès le plus jeune âge

- Taux d'intérêt attractif
- Gestion gratuite du compte (jusqu'à 48 écritures par année)
- Compte géré par l'autorité parentale
- Capital disponible dès les 18 ans du titulaire



Compte Jeunesse®

De 12 à 20 ans

Un premier pas vers l'indépendance

- Gestion des revenus (salaire, argent de poche, etc) et dépenses sans frais
- Disposer des moyens de paiement modernes avec la carte *Maestro* gratuite et l'*e-banking*
- Taux d'intérêt préférentiel jusqu'à CHF 5'000.-
- *myBCVs.ch* et de nombreuses offres (événements, concerts, etc)



Compte BCVs Start®

Jusqu'à 18 ans

Démarrer dans la vie avec un compte «tirelire»

- Taux d'intérêt attractif
- Gestion du compte gratuite
- Capital disponible en tout temps pour le jeune

Offre spéciale naissance (enfants de moins de 6 mois)

- Bon d'une valeur maximale de CHF 100.- délivré à l'ouverture du compte et correspondant au 10% de l'apport initial, disponible dans tous les points de vente BCVs
- Cadeau de bienvenue



Prestations Formation Plus®

Pour les jeunes en formation supérieure, de 18 à 35 ans

Un accompagnement durant les études

Le compte

- Gestion des revenus et de l'argent destiné aux études, sans frais
- Taux d'intérêt attractif
- Davantage de mobilité avec la carte *Maestro* gratuite et l'*e-banking*
- Cadeau de bienvenue à l'ouverture du compte
- *myBCVs.ch* et de nombreuses offres mensuelles (événements, concerts, etc)

Le crédit

- Taux d'intérêt préférentiel
- Principe de remboursement souple, par phases progressives



Compte Privé Online®

Dès 20 ans, pour ceux qui privilégient la banque «électronique»

Plus de liberté, sans frais

- Gestion électronique des revenus et dépenses, sans frais
- Carte *Maestro* gratuite, carte de crédit *Prepaid* gratuite jusqu'à 30 ans
- *myBCVs.ch* et de nombreuses offres mensuelles (événements, concerts, etc)
- Fonction *e-document*, les relevés bancaires sont disponibles sur internet pour le téléchargement, plus de papiers inutiles



La BCVs propose son savoir-faire dans le but de garantir la couverture des besoins financiers du client de façon optimale. Il s'agit d'assurer son bien-être et celui de ses proches à court, moyen et long termes.

Parmi les nombreux avantages d'une telle démarche, citons notamment la restructuration et la diversification du patrimoine visant à améliorer la répartition des risques ainsi que l'optimisation fiscale. Dans le but du maintien du niveau de vie, les solutions apportées par le conseil patrimonial peuvent assurer une garantie de revenu en cas d'invalidité, de décès et lors du départ à la retraite. Enfin, la prise en compte des questions matrimoniales et successorales permet de préserver le patrimoine des survivants.

Si chaque situation nécessite une approche personnalisée et un examen individuel, la BCVs organise chaque année des rencontres thématiques afin de sensibiliser les participants à l'importance de planifier son avenir financier et de se prémunir contre les imprévus.

La prévoyance au féminin

Pour la huitième année consécutive, la BCVs a invité le public féminin à une soirée spécialement consacrée à sa prévoyance, en partenariat avec *Swisscanto*, société active dans les produits financiers et de prévoyance, et le magazine *Femina*. Les femmes sont en effet particulièrement concernées par des modifications de leur situation financière au fur et à mesure des étapes de leur vie. Entrée dans la vie active, temps partiel, mariage, naissance d'un enfant par exemple ont un impact financier immédiat ou parfois effectif uniquement au moment de la retraite. Tous ces éléments ont été abordés sous l'angle de la prévoyance par les spécialistes de la BCVs. En seconde partie de soirée, Manon Schick, Directrice de la section suisse d'*Amnesty International* s'est exprimée sur «La valeur de l'engagement». *Amnesty International* est un mouvement mondial, fondé en 1961, de personnes qui se mobilisent pour la défense des droits humains. Créée officiellement en 1970, la section suisse compte quelque 45'000 membres et près de 2'200 militants.

Préparer l'avenir

La Banque Cantonale du Valais, en partenariat avec *Swisscanto* et le magazine

L'Hebdo, a convié le public à une conférence mêlant harmonieusement les informations des experts de la prévoyance et la passion du conférencier de la seconde partie de soirée. Pour cette sixième édition successive, le célèbre astrophysicien et astronaute de l'Agence spatiale européenne, Claude Nicollier, a partagé son engouement de l'espace.

La première partie de la soirée a été consacrée au conseil patrimonial. Stéphane Jean, responsable du département institutionnel & conseil patrimonial à la BCVs, a illustré l'imbrication, lorsque l'on parle de prévoyance, de la fiscalité, des successions et des placements, émaillant ses explications d'exemples concrets et chiffrés. Il a également traité de l'influence, notamment de la conjoncture actuelle et de la démographie sur la prévoyance.

Rencontres autour de la thématique des caisses de pension

Cinq manifestations ont eu lieu entre octobre et novembre 2014 à Monthey,

Martigny, Sion, Sierre et Brigue, réunissant les invités autour d'un petit-déjeuner ou d'un buffet durant le temps de midi afin d'évoquer les caisses de pension.

Les nombreux remous économiques actuels influencent l'avenir des caisses de pension, en particulier leurs revenus et, ainsi, le 2^e pilier de la prévoyance. Les spécialistes de la BCVs ont abordé cette problématique et présenté l'accompagnement que la Banque peut proposer en matière de conseil patrimonial. L'outil «l'aperçu du patrimoine BCVs», développé par la Banque, consiste en un instantané qui peut évoluer en fonction des différents scénarii. Cette projection donne une vision claire des revenus futurs attendus des assurances sociales, du développement de la fortune et des impacts fiscaux possibles. Dans le même temps, cette analyse dégage des solutions pour optimiser la situation, avec des mesures personnalisées concrètes, par exemple amortissement de dettes ou rachat dans la caisse de pension.

Manon Schick, Directrice générale de la section suisse d'*Amnesty International*

Le 9 avril 2014, la Banque Cantonale du Valais a accueilli Manon Schick dans le cadre d'une conférence consacrée à la prévoyance des femmes. A cette occasion, Manon Schick a partagé sa vision des raisons pour lesquelles il est important, pour notre société, mais aussi pour soi-même, de s'engager.

Directrice de la section suisse d'*Amnesty International*, Manon Schick s'est investie très tôt en faveur du respect des droits humains. Née en 1974, licenciée en lettres et journaliste de formation, elle milite depuis ses 22 ans auprès de cette association. A 30 ans, elle devient la porte-parole de la section suisse d'*Amnesty International* et sept ans plus tard la Directrice générale.



De g. à dr.: Adelita Genoud, rédactrice en chef du magazine *Femina*, Reinhard Steiner, membre de direction *Swisscanto*, Manon Schick, Jean-Yves Pannatier et Stéphane Jean, Directeurs BCVs et Joëlle Mengue-Suares, responsable marketing du magazine *Femina*

Claude Nicollier, astronaute



Claude Nicollier, invité de la conférence «Les leçons de l'espace» le 10 novembre 2014, au théâtre le Baladin de Savièse



Le théâtre du Baladin de Savièse a fait salle comble le 10 novembre 2014, pour accueillir, dans le cadre d'une soirée consacrée au conseil patrimonial, l'astrophysicien et astronaute de l'Agence spatiale européenne Claude Nicollier.

Claude Nicollier a passionné les 480 personnes présentes avec un exposé dans lequel il a été question des avancées technologiques réalisées en 50 ans d'exploration spatiale. Il a également évoqué ses quatre missions dans l'espace et des tâches complexes réalisées en orbite, dont la capture d'un télescope spatial. Né à Vevey en 1944, Claude Nicollier fut le premier Suisse dans l'espace lors de la Mission STS-46, en 1992.

La Banque des entreprises

L'activité de banque des entreprises est ancrée dans la Loi sur la Banque Cantonale du Valais dont l'article 2 stipule notamment que « La Banque contribue au développement harmonieux de l'économie valaisanne dans la limite des règles prudentielles de la branche ».

Forte de cette mission économique confiée par le législateur valaisan, la BCVs, dans son métier de banque des entreprises, gère les relations bancaires avec les entreprises (grandes, moyennes et petites), les indépendants, les professions libérales ainsi que les corporations de droit public.

La stratégie en faveur de la clientèle des entreprises vise une croissance qualitative et ciblée tout en prévoyant un accompagnement spécifique et soutenu pour les sociétés pénalisées par la force du franc suisse (industries d'exportation, hôtellerie, restauration, remontées mécaniques, etc.) et pour celles touchées par certains effets réglementaires, notamment ceux liés à la Lex Weber.

Grâce à son ancrage et à sa forte implication dans le tissu économique valaisan, la BCVs s'engage particulièrement en faveur des start-up actives dans les nouvelles technologies. Par son action, elle contribue au maintien des emplois et à la création de nouvelles entreprises, principalement dans des secteurs d'innovation. Pour ce faire, la Banque entretient une relation personnalisée avec chacun des acteurs économiques : entrepreneurs, associations professionnelles, organismes de promotion économique ou encore institutionnels économiques et politiques.

LA POLITIQUE DE CRÉDIT

La Banque Cantonale du Valais remplit la mission que le législateur lui a confiée à travers une politique active de crédits aux entreprises et aux collectivités de droit public. Sa relation avec les acteurs de la vie économique est basée sur le partenariat et le partage des risques. Dans ce métier bancaire à l'impact immédiat sur l'économie valaisanne, la BCVs marque sa distinction par sa capacité à déceler, même dans des branches

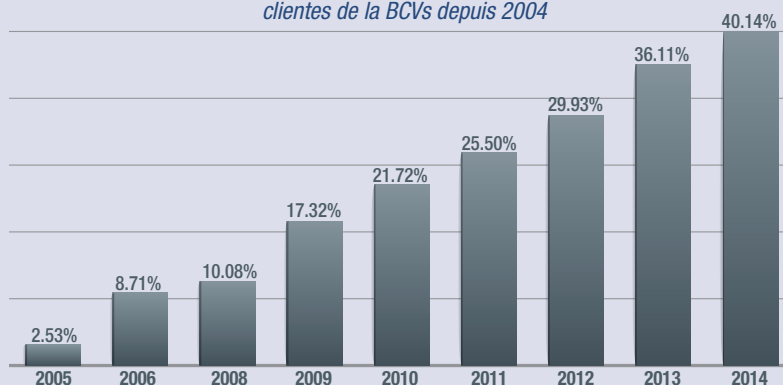
L'acquiescement de la mission économique

Plus que tout autre établissement, la BCVs incarne véritablement son rôle de banque des entreprises. Déjà fort, le lien l'unissant à ces dernières se trouve encore renforcé par la mission en faveur de l'économie fixée dans la Loi cantonale régissant son activité.

Au 31 décembre 2014, la BCVs dénombrait dans son portefeuille clientèle 4'490 sociétés avec personnalité juridique, en progression nette annuelle de 3% ou 129 unités. En dix ans, cette croissance s'est chiffrée à 1'286 entreprises ou 40,1%. Ces entreprises détiennent des prestations de crédits auprès de la BCVs pour un montant de 1,767 milliard de francs.

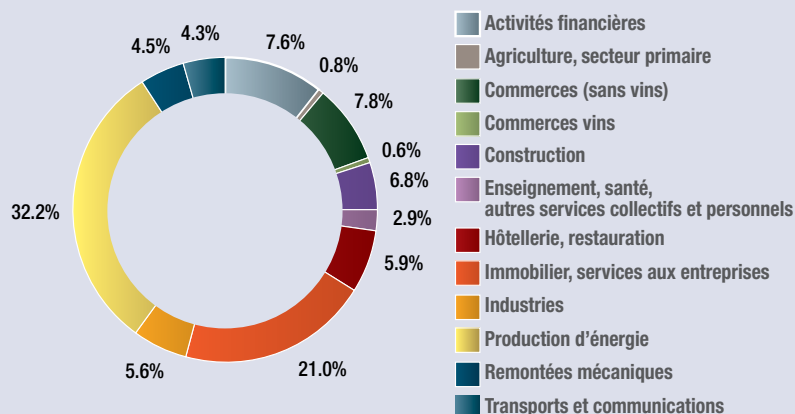
Ces chiffres témoignent de la forte présence de la Banque dans des périodes moins favorables, démontrant une fois de plus la vigueur de son partenariat avec les PME.

Evolution du nombre de sociétés avec personnalité juridique clientes de la BCVs depuis 2004



N.B. : pas de données de comparaison en 2007 en raison de la migration informatique

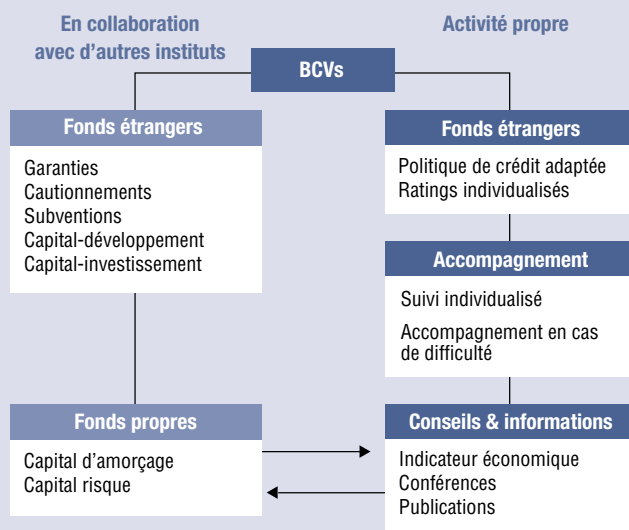
Répartition du volume des crédits aux sociétés avec personnalité juridique (par secteur d'activité)



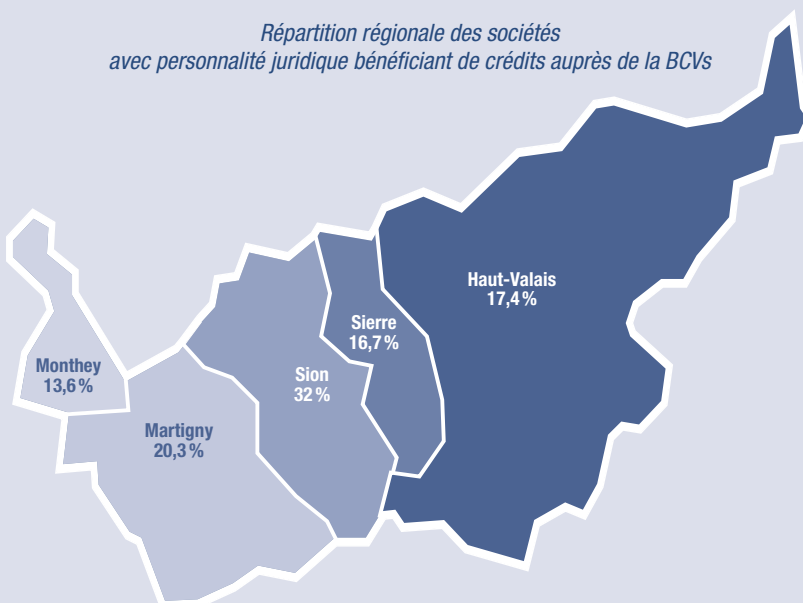
N.B. : La classification est faite ici par secteur d'activités selon les normes NOGA (nomenclature générale des activités économiques de l'office fédéral de la statistique), certaines branches comme le tourisme par exemple, ne sont pas identifiées comme telles dans cette nomenclature.

Principe de financement

Si, pour la Banque, toutes les demandes sont analysées sans exclusion de branches, le choix du financement se portera sur les projets aux chances avérées de succès. De plus, la BCVs œuvre activement en réseau, en qualité de partie prenante des différents instituts spécialisés actifs dans la promotion économique.



Répartition régionale des sociétés avec personnalité juridique bénéficiant de crédits auprès de la BCVs



moins favorables, des entreprises dont les perspectives restent intactes et à en faire des clientes ou à renforcer les relations existantes.

Grâce à sa proximité et à son ancrage local, la BCVs connaît en effet très bien le tissu économique des PME; elle peut donc évaluer les risques au cas par cas, en fondant son analyse non seulement sur un examen statistique de chiffres, mais aussi sur les perspectives futures et les aspects qualitatifs tels que la compétence du management ou la pertinence de la stratégie suivie. La Banque n'a pour mission de se substituer à l'entrepreneur dans sa démarche. En revanche, elle agit comme un partenaire pour apporter son expertise bancaire et financière. L'addition de la volonté de réussir de l'entrepreneur et des solutions, notamment financières, proposées par la Banque, participe sans conteste à la réussite du projet pour les deux partenaires.

UN PARTENARIAT À PLUSIEURS FACETTES

Pour la BCVs, entreprendre pour les entreprises ne signifie pas uniquement financer, mais aussi conseiller, informer, susciter, échanger; en un mot accompagner.

Elle est active également dans le domaine de l'information économique et du conseil aux entreprises. L'observation conjoncturelle, la publication d'indicateurs économiques, la mise en place de conférences thématiques sont autant d'éléments concrets de ce soutien aux PME dans les mutations incessantes des conditions du marché.

BUSINETvs, LA PLATE-FORME DE RÉSEAUTAGE DES PME VALAISANNES

Fruit du partenariat entre la Banque Cantonale du Valais et la Haute école spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO Valais-Wallis), *BusiNETvs* favorise les rencontres et les échanges entre les milieux économiques et académiques et entre les acteurs de l'économie valaisanne eux-mêmes. Cette plate-forme de réseautage s'attache également à encourager la compétitivité des PME locales au travers de nouvelles solutions de management et à faciliter l'accès des entreprises à des fonds de recherche

pour renforcer l'innovation. Il s'agit aussi, à travers cette démarche, d'inciter le transfert des connaissances en valorisant notamment les travaux de recherche des étudiants et des instituts de la HES-SO Valais-Wallis auprès du tissu économique valaisan. *BusiNETvs* entretient un esprit entrepreneurial et d'innovation en Valais, s'appuyant sur un outil web de réseautage (www.businetvs.ch).

Lors des 33 rencontres organisées depuis sa création en 2006, *BusiNETvs* a abordé des thèmes allant des ressources humaines à la fiscalité, en passant par le management ou encore le marketing et la communication. L'évolution informatique, le financement, le commerce international et l'innovation ont également fait l'objet de conférences. Trois rencontres ont eu lieu en 2014, mêlant conférences des professeurs de la HES-SO Valais-Wallis et témoignages d'entrepreneurs.

« Entrepreneur, un métier » – 1^{er} avril 2014 – HES-SO Valais-Wallis, Sierre

Qu'est-ce qu'un entrepreneur? Naît-on ou devient-on entrepreneur? Peut-on se former à entreprendre ou est-ce plutôt la chance «d'avoir cela dans le sang»?

Cette rencontre a abordé la complexité du rôle d'entrepreneur, notamment au travers de témoignages de personnalités valaisannes qui vivent ce «métier» au jour le jour:

- Nicolas Taillens, Directeur de la *Boulangerie Taillens SA*: «Reprendre l'entreprise familiale: rêves et réalités»
- Domenico Savoye, Directeur de *Bitz & Savoye SA*: «Entreprendre c'est naviguer entre les actions commando et les actions sociales»
- Yvan Délèze, Directeur de *Boomerang Marketing SA*: «Oser démarrer est une forme de sagesse pour durer»
- Eric Michellod, professeur auprès de l'institut Entrepreneurship & management HES-SO Valais-Wallis: «Les compétences clés pour entreprendre: du leadership à l'émotionnel»
- Lucile Peccavet, étudiante de la HES-SO Valais-Wallis, a présenté

le programme de formation au métier d'entrepreneur «Business eXperience».

« Le Valais sous pression: modèle d'affaires à repenser » – 20 mai 2014 – HES-SO Valais-Wallis, Sierre

Conséquence de votations populaires, de pressions fiscales internationales ou d'une avancée technologique importante, les marchés dans lesquels les entreprises valaisannes évoluent sont de plus en plus instables et imprévisibles. Dans ce contexte, les modèles d'affaires liés à des secteurs clés pour le Valais, comme l'énergie, la construction ou le tourisme sont fortement sous pression. Des entrepreneurs valaisans ont partagé leur expérience quant à la meilleure façon de maintenir des *business models* gagnants et assurer la pérennité de leur société.

- Daniel Amrein, professeur à la HES-SO Valais-Wallis - présentation du projet *GUGE*: «Comment établir, gérer et évaluer un business model?». Des exemples ont été détaillés par Raphaël Ayer et Michel Lacroix, responsable commercial et responsable médical de *Swisslol*.
- Philippe Délèze, Directeur du groupe *SEIC-TELEDIS*: «Le marché énergétique en ébullition: la nécessité d'adapter l'offre et la relation client»
- Christophe Tosi, Directeur d'*Isotosi SA*: «Risques et opportunités pour les affaires dans le marché de la construction»
- Jean-Daniel Clivaz, Directeur d'*Ama-days Distribution*: «Sport Palace: un modèle gagnant-gagnant pour aller vers un tourisme d'exploitation»

« Marketing, comment activer sa communauté? » – 23 septembre 2014 – HES-SO Valais-Wallis, Sierre

Toute entreprise, qu'importe sa taille, doit activer un réseau pour pouvoir fonctionner et perdurer. La mode est à la création de communautés autour de sa marque, de son entreprise. Les marques ont envahi les réseaux sociaux. On croit, à tort, que ces derniers sont réservés aux grandes structures et aux grandes marques. Activer sa communauté n'est pas uniquement utile pour attirer et fidéliser des clients.

- Martin Hannart, Directeur marketing

de *Sierre-Anniviers*: «Marketing du tourisme à l'ère du social media»

- Jean-Marie Bornet, Chef de l'information et prévention de la *Police cantonale valaisanne*: «Facebook: un outil citoyen?»
- Sylvie Barras, Responsable marketing online des *Celliers de Sion*: «Parler du vin sur une plate-forme en ligne, une perte de sens?»

ANTICIPER ET RÉUSSIR SA SUCCESSION

Parler de succession au sein des PME consiste à ouvrir une boîte à questions plutôt qu'une boîte à solutions tant le sujet est vaste, complexe et surtout propre à chaque entreprise.

En Suisse, au cours des prochaines années, près d'une entreprise sur quatre sera confrontée au problème de la relève et de la transmission. En outre, les statistiques signalent également que le taux de survie d'une entreprise transmise est, après cinq ans, quasiment deux fois plus élevé que celui d'une nouvelle entreprise créée.

Si la nécessité de promouvoir la création d'entreprises n'est plus à démontrer, celle de maintenir l'existant gagnerait à l'être davantage.

C'est la raison pour laquelle l'Antenne Régions Valais romand, la Fédération des Entreprises Romandes Valais (FERVs) et la Banque Cantonale du Valais ont uni leurs compétences pour créer *PME Relais VS*, dont le but consiste à sensibiliser les entrepreneurs à la transmission d'entreprises.

PME Relais VS privilégie une approche pragmatique à travers des témoignages d'entrepreneurs qui ont été confrontés à une transmission d'entreprise. Deux manifestations ont eu lieu en 2014.

La première s'est déroulée le 6 mai 2014 à Chalais, pour les entrepreneurs du Valais central. Jean-Daniel Antille, Directeur de l'Antenne Régions Valais romand, a abordé les aspects émotionnels d'une transmission d'entreprise. Deux entrepreneurs ont ensuite apporté leur témoignage concernant la succession: Serge Roh, de la *Cave les Ruinettes* à Vétroz et Nicolas Taillens, Directeur de la *Boulangerie Taillens SA* à Crans-Montana.

Le 25 novembre 2014, les entrepreneurs



Conférence *PME Relais VS* «Anticiper et réussir sa succession» au Crochetan à Monthey, mardi 25 novembre 2014

du Bas-Valais avaient rendez-vous à Monthey. Hubert Gattlen, secrétaire de la FER-Vs et Directeur de l'Union commerciale valaisanne (UCOVA), a expliqué les enjeux de l'initiative populaire fédérale «Imposer les successions de plusieurs millions pour financer notre AVS», ou «réforme de la fiscalité successorale». Jérôme Granger, propriétaire du *Garage de Monthey SA* et Jean-Charles Marchetti, ancien propriétaire, ont fait part de leur expérience en matière de transmission d'entreprise. Gérald Besse et ses enfants, Sarah et Jonathan, de la *Cave Gérald Besse SA*, ont évoqué la succession familiale de leur société.

CONFÉRENCES CONSACRÉES AU MANAGEMENT D'ENTREPRISES

Le modèle de management sportif peut-il s'appliquer aux entreprises? Les notions de performance, de dépassement de soi, de tactique ou encore d'esprit d'équipe peuvent-elles être transposées dans le monde de l'entreprise? De nombreuses similitudes existent entre le management sportif et entrepreneurial. Afin de débattre de cette thématique, la Banque Cantonale du Valais a reçu Marc Lüthi, Directeur général du SC Bern et

ancien hockeyeur d'élite, le 12 novembre 2014 à Viège, ainsi que le célèbre entraîneur français de football Guy Roux, le 9 décembre 2014 à Conthey. L'authenticité et le franc-parler des deux hommes ont fait mouche et conquis les nombreuses personnes présentes. Lors de ces deux soirées dédiées aux entrepreneurs et indépendants, Stéphane

Jean, responsable du département *institutionnel & conseil patrimonial* de la BCVs, a évoqué la prévoyance d'entreprise et les solutions à privilégier par les entrepreneurs pour atteindre leurs objectifs.



Marc Lüthi, Directeur général du SC Bern



Guy Roux, ancien entraîneur de l'AJ Auxerre

Guy Roux, le plus populaire des entraîneurs français

Personnage emblématique du paysage footballistique et médiatique français, Guy Roux a été l'entraîneur de l'AJ Auxerre pendant plus de 40 ans. A la tête de ce club, Guy Roux a franchi tous les échelons du football français, amenant son équipe jusqu'au titre national en 1996, sans compter quatre victoires en Coupe de France et de nombreuses participations à la Coupe d'Europe. Un record de longévité et de loyauté couronné par de nombreux succès! Une réussite forgée avec une équipe. Un investissement de tous les instants pour atteindre les objectifs sur la durée. Guy Roux a délivré quelques clés de son succès au public valaisan. Sa venue en Valais n'était pas une première puisque l'AJ Auxerre a effectué plusieurs stages d'entraînements estivaux à Anzère.

JOURNÉE DE L'ÉNERGIE

Labellisée *Valais Excellence* et surtout *Swiss Climate*, la Banque Cantonale du Valais porte un intérêt particulier aux énergies renouvelables. Pour cette raison notamment, elle a apporté son soutien à la *Journée de l'énergie* de la Foire du Valais et ce pour la quatrième année consécutive.

Organisée par le CREM de Martigny (Centre de recherches énergétiques et municipales, la plate-forme dédiée au développement du secteur des technologies propres en Suisse occiden-

tales), *CleantechAlps* et l'*Energy Center* de l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL), cette journée s'est déroulée le 8 octobre 2014 à la salle Bonne de Bourbon à Martigny. Deux thèmes au

programme de cette journée: la rentabilité de l'hydroélectricité et la gestion de l'eau.

RENDEZ-VOUS ECONOMIQUE

Moment fort de l'agenda annuel de la vie économique et politique valaisanne, le traditionnel *Rendez-Vous Economique*, coorganisé par la Banque Cantonale du Valais, s'est déroulé le 9 octobre 2014 dans le cadre de la Foire du Valais.

Jean-Pierre Danthine, Vice-président de la Direction générale de la Banque nationale suisse (BNS), fut la tête d'affiche de cette manifestation. Devant une salle comble avec la présence de 500 personnes, le conférencier du jour a développé son allocution à partir d'une question: «Les banques centrales en font-elles trop?».

La crise financière de 2007-2009 et ses répercussions ont placé les banques centrales sous les feux de l'actualité. Après avoir recouru à leurs instruments conventionnels pour surmonter

Le Rendez-vous Economique 2014 avec Jean-Pierre Danthine

Conférencier du *Rendez-vous Economique* du 9 octobre 2014 à la Foire du Valais, Jean-Pierre Danthine, en sa qualité de Vice-président de la Direction générale de la Banque nationale suisse, s'est exprimé sur la question «Les banques centrales en font-elles trop?».

Jean-Pierre Danthine est chef du deuxième département de la Banque nationale suisse (Stabilité financière, Billets et monnaies, Finances et risques). Il a dirigé le troisième département (Marchés financiers, Opérations bancaires et Informatique) de janvier 2010 à avril 2012. Il a été auparavant professeur d'économie et de finances à l'Université de Lausanne et directeur du *Swiss Finance Institute* depuis sa création en 2006. Il est l'auteur de nombreuses publications économiques et financières.

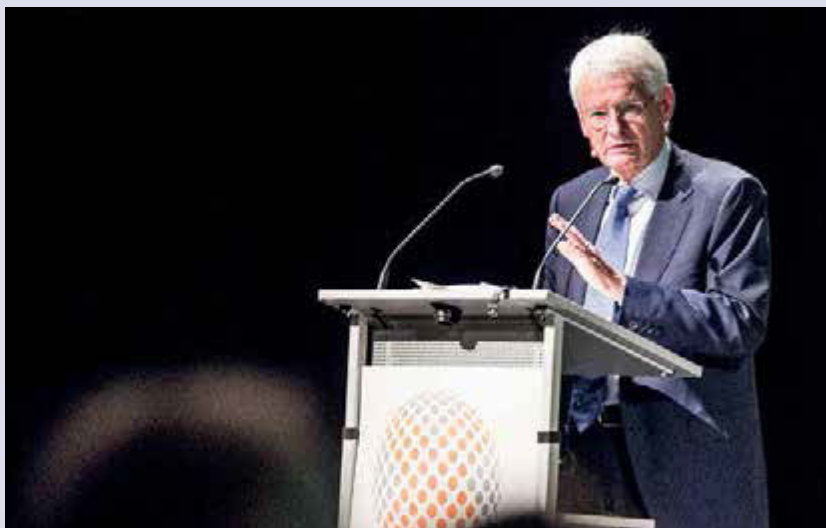


Photo: Le Nouvelliste/Louis Dasselbome

cette crise – en ramenant les taux d'intérêt à zéro et en faisant office de prêteurs ultimes –, elles ont pris des mesures novatrices en vue de stimuler davantage l'économie. Elles se sont aussi employées intensément à prévenir la faillite d'établissements financiers importants et l'effondrement de systèmes financiers entiers.

Alors que ces mesures ont largement contribué à éviter une seconde Grande Dépression, elles ont amené à se demander si les banques centrales n'en faisaient pas trop.

Jean-Pierre Danthine a répondu à cette question en expliquant que le renforcement du rôle des banques centrales en général, et de la Banque nationale suisse en particulier, est avant tout la conséquence de la gravité de la crise que ces institutions ont dû combattre. A l'avenir, les banques centrales continueront à jouer un rôle accru dans le domaine de la réglementation du secteur financier. Toutefois, leur objectif premier sera à nouveau d'assurer la stabilité des prix et non plus de gérer la crise.

PRIX CRÉATEURS BCVs

Créé en 2007, le *Prix Créateurs BCVs* a connu sa cinquième édition en 2014, récompensant une nouvelle fois un projet novateur. Il s'attache à promouvoir l'esprit d'entreprise et la créativité entrepreneuriale en Valais et à créer une dynamique positive autour de l'entrepreneuriat.

La Banque Cantonale du Valais est coorganisatrice avec *Business Valais* de ce projet. De par sa place prépondérante dans l'économie valaisanne, la BCVs joue un rôle moteur dans le partenariat avec les entreprises et ses créateurs. *Business Valais* regroupe quant à lui tous les acteurs de la promotion économique du canton du Valais.

Pour pouvoir prétendre au prix, les projets peuvent provenir de tous les domaines d'activités. Ils doivent toutefois être portés par des individus ou des sociétés du Valais ou du Chablais vaudois. En outre, la mise en œuvre doit être prévue dans l'année qui suit. Les entreprises existantes ont la possibilité de concourir, à la condition de proposer une nouvelle idée de produit ou service. Avant tout, les projets doivent être innovants et créatifs.

Les finalistes 2014

Les 45 dossiers de candidatures reçus, émanant aussi bien du tourisme, de l'industrie, des nouvelles technologies que de l'artisanat et des services, témoignent du potentiel d'innovation important du Valais. Un comité de sélection composé de représentants du monde bancaire, institutionnel et économique a sélectionné les trois finalistes de l'édition 2014 du *Prix Créateurs BCVs*:

- **Smart Solution**: Système de plateau qui permet de gagner de la place sur une table ou un meuble. Design et pratique, ce concept original développé par *Waridel Concept* à Charrat offre également la possibilité de maintenir les plats au chaud ou au frais avant de les servir. Facile à installer et «made in Valais», il s'adapte à n'importe quel mobilier.
- **Lirekit**: Développé par *Artena Productions* à Sierre, cet outil pédagogique facilite la compréhension de l'oral et de l'écrit chez les enfants, ainsi que l'apprentissage des langues. Concrètement, il s'agit d'un appareil sans écran qui se fixe directement sur un livre et lui amène de la plus-value comme l'enregistrement de voix, sons, ambiances, etc.
- **ReMeeting**: Basé à St-Germain, ce projet a été développé avec l'aide de l'institut *Idiap* de Martigny. Il consiste en une application mobile qui permet d'enregistrer, d'archiver dans le *cloud*, d'analyser et de réutiliser le contenu des séances. L'application reconnaît les langues et génère automatiquement des listes de tâches. Les mots-clés sont également indexés pour faciliter les recherches de contenu.

Le public était appelé à départager les trois projets en votant par internet ou SMS, jusqu'au soir de la remise des prix. A cette occasion, les finalistes ont été présentés à un large public grâce à un partenariat avec les médias valaisans (*Le Nouvelliste*, *Walliser Bote*, *Canal 9*, *Radio Rottu*, *Rhône FM* et *Radio Chablais*).

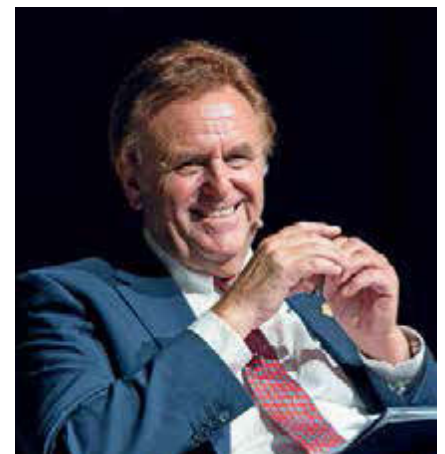
Désignation du lauréat

La remise des prix a eu lieu le mercredi 4 juin 2014. Devant un parterre de 700 personnes, *Smart Solution*, le plateau révolutionnaire permettant de gagner de la place sur une table a remporté le *Prix Créateurs BCVs* 2014. Le lauréat a reçu 10'000 francs en cash, des prestations de coaching d'une valeur de 15'000 francs ainsi qu'un film promotionnel d'un montant de 5'000 francs.

Smart Solution inscrit son nom sur la liste des lauréats du *Prix Créateurs*, qui compte déjà *O'Soleil* pour la commercialisation de lingettes de protection solaire; le bouchon Diesel, conçu par Patrick et Fabrice de Gol; l'entreprise *Bitz & Savoye* avec sa baie vitrée motorisée à mouvement vertical et enfin, en 2013, l'atomiseur électrique de la coopérative *ValNature*.

Roland Mack, conférencier de la soirée

Fondateur et Directeur du parc d'attractions *Europa-Park* à Rust, en Allemagne, Roland Mack fut l'hôte d'honneur de la soirée de gala du *Prix Créateurs BCVs* 2014. Il a rappelé les raisons du succès d'*Europa-Park*, qui compte cinq hôtels et un million de nuitées hôtelières par an, et a partagé avec le public ses expériences de chef d'entreprise innovant et visionnaire. Il a ensuite évoqué ses nouveaux projets et sa vision du tourisme. Bourgeois d'honneur de Chandolin, où il possède un chalet et qu'il a connu par le biais de la famille de son épouse, Roland Mack apprécie le Valais. Il s'est d'ailleurs inspiré de Grimentz pour créer le «village suisse» de son parc d'attraction.



Roland Mack, fondateur et Directeur d'*Europa-Park*

Smart Solution remporte le Prix Créateurs BCVs 2014



De g. à dr. : Pascal Perruchoud, Président de la Direction générale de la BCVs, Roland Mack, Directeur d'Europa-Park, Yohan Waridel, de Waridel Concept, lauréat du Prix Créateurs BCVs 2014 et Jean-Michel Cina, Conseiller d'Etat et chef du Département de l'économie, de l'énergie et du territoire.

prix
créa-
teurs
BCVS | WKB

Ebéniste de Charrat, Yohan Waridel a repris l'entreprise familiale en 2013 et créé *Waridel Concept*, société spécialisée dans la fabrication de meubles et cuisines personnalisables à prix attractifs. L'idée de *Smart Solution* est née du manque de place souvent constaté sur les tables, notamment au restaurant. Yohan Waridel imagine alors plusieurs versions avant d'en arriver à celle présentée pour le *Prix Créateurs BCVs*, entièrement démontable afin de permettre un rangement facile. Ce produit se présente sous la forme d'un coffret contenant les différents éléments nécessaires à l'installation ainsi que trois tiges de différentes longueurs pour choisir la hauteur du plateau au-dessus de la table. Cette tige se place dans un cylindre inséré dans le meuble. Plusieurs matériaux sont disponibles pour le plateau : bois, verre, etc.

Gestion de fortune

Au sein de la Banque Cantonale du Valais, la gestion de fortune regroupe plusieurs activités : la gestion de fortune privée, la gestion institutionnelle (pour les caisses de pension notamment), le conseil patrimonial ainsi que la prévoyance privée et professionnelle.

La pratique des trois métiers bancaires de base confère à la BCVs une expertise globale en matière de gestion patrimoniale. Ainsi, dans son activité de gestion de fortune (*private banking*), la BCVs met à profit les synergies de son positionnement de banque universelle. La banque de détail et ses nombreux clients ainsi que la banque des entreprises, fortement impliquée dans le tissu économique local, participent à l'afflux des clients à potentiel vers l'activité de *private banking* de la BCVs.

STRATÉGIE

La volonté d'une meilleure répartition des recettes demeure toujours d'actualité. Dans ce contexte, la BCVs privilégie une stratégie *on shore* et par conséquent cible principalement la clientèle domiciliée en Suisse, en Valais en particulier.

L'objectif principal consiste à consolider et à accroître cette clientèle. L'accent est ici mis sur la croissance organique, la rétention des avoirs, la fidélisation des clients existants et le développement de nouvelles relations d'affaires.

S'agissant de la clientèle étrangère, l'activité de vente et de conseil de la BCVs se limite à une clientèle dûment fiscalisée (conformité fiscale), avec une application stricte des principes liés aux activités financières transfrontières (cross-border banking).

STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

Les gestionnaires de fortune, spécialistes et collaborateurs, sont répartis dans les succursales régionales des villes et dans les points de vente des principales stations.

Une équipe centralisée auprès du siège assure le suivi de clients dont la dimension du patrimoine nécessite des

conseils, respectivement des produits spécifiques. Par ailleurs, une cellule spécialisée est entièrement dédiée à la gestion institutionnelle.

Le centre de compétences *Asset Management* épaulé les conseillers à la clientèle. Il construit des portefeuilles modèles et fournit une information constante sur la situation des marchés et une aide dans la sélection des produits financiers selon les besoins de la clientèle.

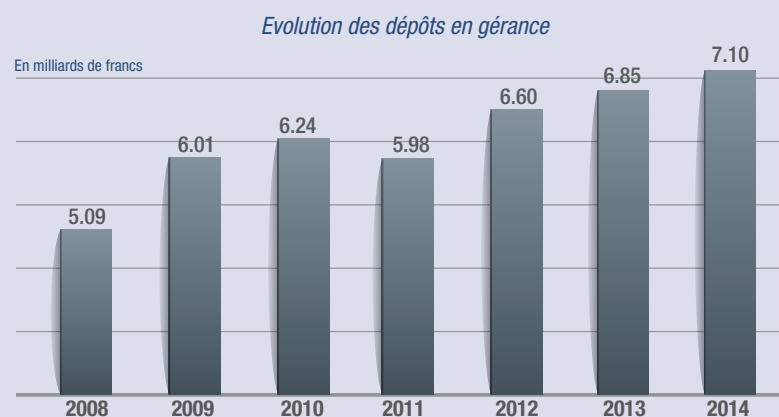
Cette entité soutient aussi les équipes de conseil en matière de prévoyance, gère les fondations *BCVs Epargne 3* et *Libre passage* et agit comme porte d'entrée pour les gérants de fortune indépendants (tiers gérants).

S'agissant du négoce, la Banque met à la disposition de la clientèle une structure d'exécution des ordres de bourse et gère les liquidités de la Banque ainsi que les opérations de devises.

Cette cellule de spécialistes traite directement avec les bourses du monde entier. La BCVs possède en effet une salle des marchés, en prise permanente avec les places financières de la planète. Une plate-forme électronique, connectée au réseau international, suit en temps réel l'évolution des transactions.

Augmentation des dépôts en gérance et des clients

Dans un environnement caractérisé par un durcissement réglementaire et par des modifications fondamentales des conditions cadres relatives à la pratique de la gestion de fortune, la BCVs enregistre en 2014 une augmentation de ses dépôts en gérance de 250,3 millions de francs ou 3,7 % pour franchir pour la première fois la barre des 7 milliards de francs.



VALEUR AJOUTÉE

ARCHITECTURE OUVERTE

La politique commerciale de la BCVs en matière de gestion de fortune prend appui sur le principe d'architecture ouverte. La Banque œuvre en totale neutralité en sélectionnant les outils de placement adéquats pour construire les mandats de gestion proposés à sa clientèle. Elle agit comme un entrepreneur général dont les règles de base sont claires : trouver sur le marché les éléments nécessaires pour construire des allocations solides, en adéquation avec le profil de l'investisseur.

Cette pratique lui permet par ailleurs de garantir une adéquation parfaite entre la stratégie de placement, le profil du client et son degré de propension au risque.

Enfin, la Banque est capable de mettre sur pied des solutions totalement individualisées, notamment pour les produits structurés.

GESTION DÉLÉGUÉE

Dans le cadre de son activité de gestion de fortune, la Banque privilégie la gestion déléguée au travers, tout particulièrement, de mandats de gestion développés par ses soins.

Trois mandats différents font partie de l'offre de la Banque, chacun proposant plusieurs orientations (risque et rendement), selon le profil de l'investisseur.

Tout d'abord deux produits de type « discrétionnaire » – *BCVs Star Select*[®] et *BCVs Active Portfolio*[®] – pour lesquels le mandat est confié à la Banque de gérer les avoirs du client conformément à ses directives générales et en accord avec son profil de risques.

Le mandat de gestion *BCVs Star Select*[®] répond à la complexité et aux fluctuations du marché. Les spécialistes sélectionnent les meilleurs gérants internationaux de fonds selon une stratégie personnalisée parmi les cinq existantes, établie en fonction du niveau de risque toléré par chaque client. Ce dernier peut également choisir entre trois devises de placement. L'investisseur a la garantie d'une diversification optimale de ses placements avec un rapport idéal entre le rendement et le risque.

Le produit *BCVs Active Portfolio*[®] se distingue par un style de gestion dynamique et vise un double objectif :

limiter l'impact des baisses de cours sur le patrimoine de l'investisseur et le faire participer aussi à la progression des marchés financiers. Cette approche flexible et plus défensive répond aux préoccupations de prudence de nombreux investisseurs. Ce mandat propose trois stratégies et deux devises d'investissement.

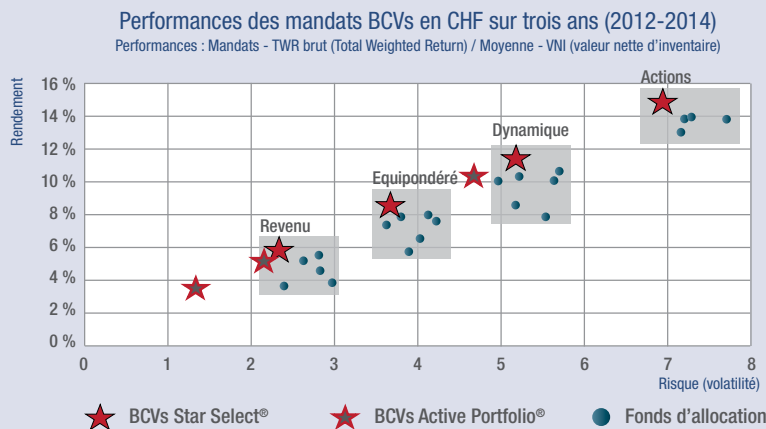
S'agissant de la troisième prestation – *BCVs Supervision*[®] – il s'agit d'un mandat de conseil, cette fois-ci « non discrétionnaire », pour lequel le client conserve les décisions d'investissement. Concrètement, le gestionnaire de fortune définit avec le client son profil d'investisseur en fonction notamment de sa situation financière, de ses attentes en termes de rendement et de sa propension au risque. Ensuite, l'argent est placé selon l'une des trois stratégies existantes. Le

gestionnaire informe régulièrement le client de la situation de son portefeuille et lui propose si nécessaire des adaptations de placements. Ce dernier garde la maîtrise de ses avoirs et prend les décisions afférentes librement, suivant ou non les recommandations de la Banque. En complément aux mandats de gestion ou de conseil, la Banque propose à ses clients des solutions d'investissement adaptées à la situation. Celles-ci peuvent prendre la forme de fonds de placement ou de produits structurés. Ces derniers permettent en particulier de profiter de profils de rendement asymétriques particulièrement appréciés.

Fort développement des mandats de gestion BCVs

2014 a été une excellente année en termes de développement de la gestion déléguée (mandats de gestion BCVs), avec une augmentation de plus de 20% du nombre de mandats gérés. La barre des 1'000 mandats a même été franchie pour la première fois, représentant à fin 2014 plus d'un milliard de francs suisses sous gestion discrétionnaire.

Le ratio rendement/risque des mandats de gestion BCVs met en évidence la philosophie de gestion de la Banque, orientée en premier lieu sur la maîtrise du risque pour le client. Le graphique ci-dessous démontre clairement la réalisation d'excellentes performances, assorties d'une prise de risque très souvent inférieure à celle des produits comparables sur le marché. Les mandats BCVs ne cherchent donc pas systématiquement à maximiser la performance, mais plutôt à optimiser ce rapport rendement/risque, de façon à pérenniser le portefeuille, dans une logique de développement à long terme de la relation clientèle.



La performance historique ne représente pas un indicateur de performance actuelle ou future.
Les données de performance ne tiennent pas compte des commissions et frais perçus lors de l'émission et du rachat des parts.

GESTION INSTITUTIONNELLE

La BCVs occupe une place de premier plan sur le marché valaisan des institutions de prévoyance, dont elle détient plus de la moitié des parts. La clientèle institutionnelle représente un volume d'encours très important.

Afin de répondre aux nouvelles exigences en matière de transparence pour les caisses de pension, la BCVs a mis en place un nouveau modèle de gestion ne générant pas de revenu complémentaire issu des placements collectifs. Ainsi, le coût global de la gestion est sensiblement abaissé au profit des institutions de prévoyance et de leurs assurés. Par ailleurs, les systèmes de reporting aux clients tiennent compte des dernières exigences en la matière, notamment en termes de frais de gestion.

Cette clientèle professionnelle constitue un stimulant permanent pour découvrir de nouvelles voies en termes de gestion de fortune. Souvent d'ailleurs, elle fait figure de pilote pour des idées novatrices. Ainsi, la gestion institutionnelle crée des opportunités de progresser jour après jour au contact de nouvelles techniques ou au gré des évolutions légales. Un environnement en perpétuelle mutation, auquel il faut ajouter les fluctuations importantes des marchés financiers, alimente sans cesse la complexité du monde des institutions de prévoyance, tenaillées entre les exigences de rentabilité, de sécurité et de liquidité et les réalités boursières. Le traitement de ce domaine singulier est du ressort d'une équipe de spécialistes, dédiée entièrement au service et aux relations avec les institutionnels. Le support du centre de compétences *Asset Management* assure une couverture exhaustive des besoins de la clientèle.

CONSEIL PATRIMONIAL

Dans son organisation, la BCVs compte également une entité de spécialistes active dans le domaine du conseil patrimonial.

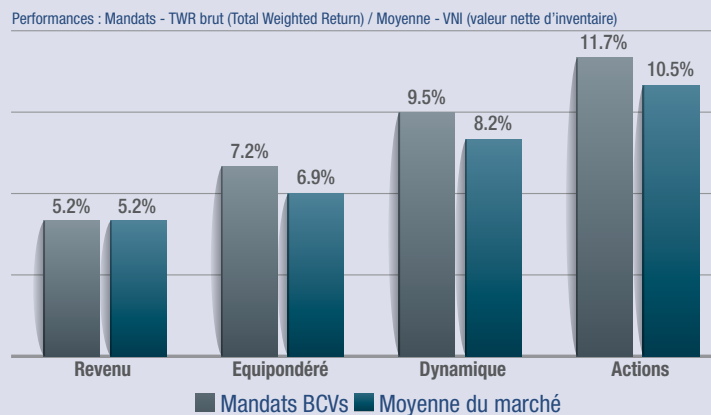
Le conseil patrimonial repose sur cinq thèmes essentiels: prévoyance, fiscalité, placements, immobilier et succession. La couverture de tous ces éléments conduit à une vision exhaustive, non seulement de l'état actuel du patrimoine du client, mais aussi de son évolution

Les mandats BCVs en bonne position

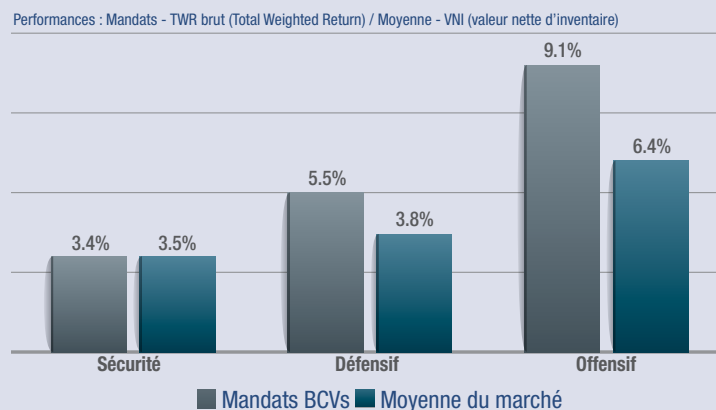
Pour la troisième année consécutive, la gamme des mandats de gestion BCVs réalise des performances réjouissantes, sensiblement supérieures à celles de la plupart des fonds d'allocation comparables, disponibles sur le marché.

Des écarts importants peuvent être constatés en faveur de la BCVs, grâce notamment à un positionnement opportun tout au long de l'année dans les stratégies basées sur les actions.

Performances 2014 des mandats BCVs Star Select® en CHF



Performances 2014 des mandats BCVs Active Portfolio® en CHF



La performance historique ne représente pas un indicateur de performance actuelle ou future.
Les données de performance ne tiennent pas compte des commissions et frais perçus lors de l'émission et du rachat des parts.

dans le temps et, *in fine*, de sa situation lors de la transmission aux héritiers. Ainsi, l'objectif visé par cette démarche consiste à garantir la couverture des besoins financiers du client. Et ceci

d'une manière optimale, afin d'assurer son bien-être général et celui de ses proches, à court, moyen et long termes.

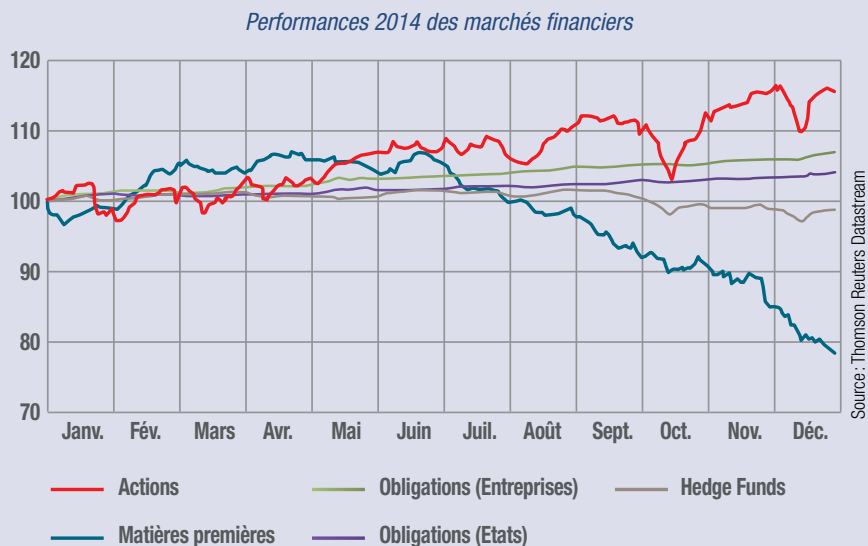
Performances 2014 des marchés financiers

2014 a été marquée par des divergences importantes entre une économie américaine en nette reprise et une Europe qui stagne, voire même ralentit.

En fin d'année, les marchés boursiers affichaient un bilan globalement réjouissant, portés par la reprise mondiale, des taux d'intérêt au plancher et des liquidités toujours abondantes. Les actions se sont très bien comportées en Suisse et aux Etats-Unis. Cette fin d'année fut toutefois agitée ; à signaler des corrections rapides des bourses en raison de la fragilité de la conjoncture dans la zone euro, des tensions géopolitiques en Ukraine, de la propagation du virus Ebola ou encore, dans un deuxième temps, de la chute du pétrole et du rouble. S'agissant des taux d'intérêt, de nouveaux records à la baisse ont été atteints, générant des performances obligataires extraordinaires. Par exemple, les rendements de la Confédération à dix ans ont passé allègrement en dessous des 0,5%, un record historique lié au maintien du taux plancher EUR/CHF.

Les matières premières, de leur côté, ont chuté de près de 20%, entraînées par le pétrole qui souffre notamment de l'augmentation de la production états-unienne et du ralentissement de la demande mondiale.

Au niveau économique, la croissance mondiale devrait atteindre 3,2% en 2014, à peine supérieure aux 3,0% de l'année précédente. Celle-ci est partagée entre environ 1,8% pour les pays industrialisés et 4,5% pour les émergents. Raisonnable dans l'absolu, ces résultats sont cependant bien inférieurs à ceux des précédents cycles d'expansion. Ils reflètent l'opposition entre des politiques



de relance très dynamiques et des difficultés structurelles issues de la grande crise de 2008/2009.

Après un ralentissement en début d'année, l'économie américaine s'est progressivement renforcée. La croissance devrait atteindre 2,2% en 2014. Le marché de l'emploi a de son côté fait preuve d'une belle solidité, soutenant la consommation des ménages. Globalement, l'inflation et les salaires sont restés stables, encourageant la Réserve fédérale (Fed) à mettre graduellement un terme à son programme d'injections de liquidités.

Plombée par un manque de confiance généralisé, des budgets d'austérité, un endettement trop élevé et des institutions financières sur la défensive, malgré des efforts de la

BCE, la zone euro est à la peine. Sa croissance devrait péniblement atteindre 0,7% en 2014. Le manque de croissance affecte particulièrement la France et l'Italie, qui souffrent d'une compétitivité insuffisante et d'un retard sur le calendrier des réformes. Même l'Allemagne est désormais affectée par le marasme européen. Dans ce voisinage difficile, l'économie suisse ralentit quelque peu en 2014, à environ 1,8% (contre près de 2% en 2013). Toutefois, une plus grande flexibilité et une meilleure productivité, conjuguées à une détente marquée du loyer de l'argent, lui ont permis d'éviter un repli plus marqué de la croissance.

VALEUR AJOUTÉE

Qualité, environnement et responsabilité sociale

La BCVs est titulaire de labels attestant de sa gestion adéquate de la qualité (*ISO 9001*), de la maîtrise de son impact environnemental (*ISO 14001*) et de ses efforts pour le diminuer (*Swiss Climate CO₂e*), de son caractère à la fois performant et citoyen (*Valais Excellence*) et enfin de sa politique salariale équitable entre hommes et femmes (*equal-salary*). La Banque s'emploie en permanence à conserver ces certifications exigeantes, soumises régulièrement à une réévaluation de ses capacités à les mériter.

La comparaison avec les normes éprouvées, respectivement avec d'autres entreprises, donne une mesure objective de la compétence et du savoir-faire de la société.

La finalité de ces démarches de labellisation s'inscrit pour la Banque dans sa capacité à créer de la valeur ajoutée pour ses différentes parties prenantes : ses actionnaires, sa clientèle, ses collaboratrices et collaborateurs et l'économie de son canton.

Enfin, le modèle d'affaires de la BCVs repose aussi sur des valeurs de pérennité et de durabilité.

RENOUVELLEMENT DE LA CERTIFICATION SWISS CLIMATE CO₂e¹ « ARGENT »

En 2011, après avoir établi un bilan carbone et défini des mesures de réduction des productions de gaz à effet de serre, la BCVs a obtenu le label *Swiss Climate CO₂e* « évalué », catégorie bronze. Poursuivant la démarche, la Banque a franchi une nouvelle étape en se voyant décerner en 2012 le label *Swiss Climate CO₂e* « optimisé », catégorie argent.

Entre ces deux points d'analyse, la BCVs a pris plusieurs mesures et procédé à des investissements afin de diminuer ses émissions de CO₂e. Près de 70'000 francs ont été investis, essentiellement pour l'installation d'éclairage moins gour-

mand en énergie dans certaines de ses succursales. Des travaux ont également été entrepris pour des améliorations d'isolation et le remplacement d'une pompe à chaleur pour quelque 145'000 francs. Ces actions, couplées aux efforts comportementaux des collaboratrices et des collaborateurs, ont permis à la BCVs d'enregistrer une diminution de 6% de ses émissions de CO₂e.

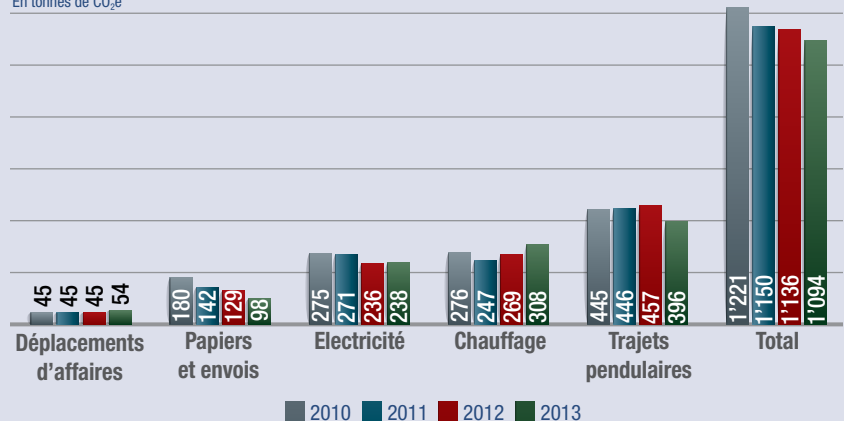
En 2013, la Banque a obtenu le renouvellement du label *Swiss Climate CO₂e* « optimisé », catégorie argent, valable une année. De nouveaux investissements de plus de 170'000 francs ont été consentis pour de l'éclairage à faible consommation et l'optimisation du système de chauffage dans deux bâtiments. En 2014, la BCVs a obtenu à nouveau le renouvellement de cette labellisation.

Emissions de CO₂e 2013

Pour la Banque Cantonale du Valais, les postes d'émission les plus conséquents demeurent les trajets pendulaires des collaboratrices et collaborateurs ainsi que l'électricité et le chauffage, malgré des améliorations continues dans ces domaines depuis 2011 (*audit réalisé par Swiss Climate durant le premier semestre 2014 et portant sur les émissions de CO₂e de l'année complète précédente, à savoir 2013*).

Variations des émissions de CO₂e de la BCVs

En tonnes de CO₂e



¹ Le « e » signifie « équivalent » et indique que tous les gaz à effet de serre sont convertis en équivalent CO₂.



Elle a en effet poursuivi ses investissements dans l'optimisation d'éclairage et la régulation de chauffage et de lumière pour près de 85'000 francs. Les aspects énergétiques pour le chauffage et la climatisation ont par ailleurs été pris en compte dans le cadre de la rénovation de deux succursales, et la première étape de la réalisation d'une centrale photovoltaïque sur le toit du siège principal de la Banque à Sion a été effectuée.

La Banque Cantonale du Valais est parvenue à diminuer de 10% ses émissions de CO₂e depuis le premier bilan effectué en 2010.

Swiss Climate, une certification en trois étapes

L'entreprise *Swiss Climate SA*, dont le siège est à Berne, développe des projets climatiques et conseille les entreprises dans ce domaine. Elle propose des solutions pour lutter contre le réchauffement climatique, principalement engendré par les émissions de gaz à effet de serre résultant des activités humaines. En effet, seule une réduction de ces émissions peut mener à une stabilisation du réchauffement climatique à long terme.

Le label *Swiss Climate CO₂e* propose une certification en trois étapes. Le label CO₂e «évalué» bronze consiste en l'établissement d'un bilan carbone certifié de l'entreprise et en la définition de mesures de réduction d'émissions des gaz à effet de serre.

La catégorie CO₂e «optimisé» argent suppose des participations dans des projets de réduction d'émissions internes ou externes à l'entreprise.

Enfin, la dernière étape, CO₂e «neutre» or, atteste de la neutralité climatique et nécessite que toutes les émissions de l'entreprise soient compensées par l'utilisation finale de crédits carbonés, conformes aux directives de Kyoto.

La Banque Cantonale du Valais a passé avec succès les deux premières étapes et œuvre afin de conserver durablement cette certification argent CO₂e «optimisé», renouvelable annuellement.

Mesures concrètes

Dans le cadre de cette démarche, la Banque a mis sur pied différents cours à l'intention de ses collaboratrices et collaborateurs. A relever, à titre d'exemple, une conférence sur les écogestes au travail et à domicile ou encore la prise en charge de la finance d'inscription au cours *Eco-Drive*® et du temps consacré pour y participer. Ce cours apprend aux participants à conduire en protégeant

l'environnement et en réalisant des économies de carburant.

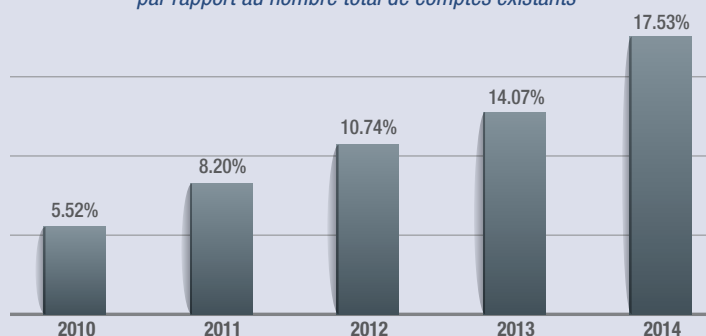
La BCVs met également à disposition de son personnel des voltmètres afin de mesurer la consommation électrique d'appareils et susciter ainsi une prise de conscience de la consommation des appareils électriques.

La Banque promeut cette démarche de réduction des émissions de CO₂ également lors des événements auxquels elle

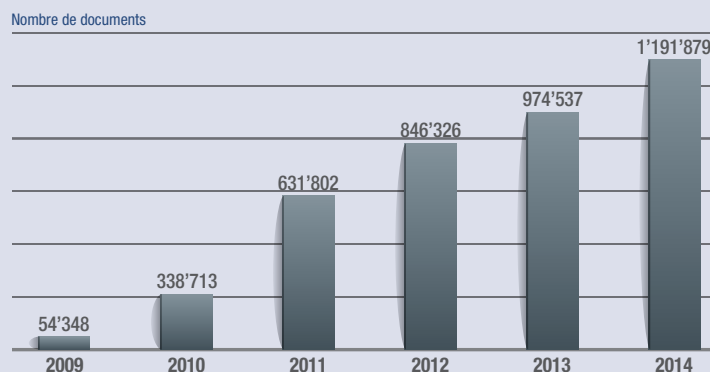
Le e-document toujours plus demandé par la clientèle

La BCVs recommande à sa clientèle le recours aux outils électroniques pour leurs transactions bancaires de base, telles que la gestion des liquidités et les paiements en particulier. La fonctionnalité *e-document* de la plate-forme *e-banking* de la BCVs permet à l'utilisateur de recevoir ses justificatifs bancaires (avis de débit, de crédit, relevé de compte périodique détaillé et autres) en format électronique. Ainsi, plus de papiers inutiles, seuls les documents dont le client a besoin sont imprimés.

Evolution du pourcentage de comptes inscrits au e-document par rapport au nombre total de comptes existants



Evolution du nombre de e-documents produits



participe. Ainsi, elle est partenaire de journées thématiques comme la *Journée de l'énergie* de la Foire du Valais. Autre illustration, la Banque soutient depuis plusieurs années l'entreprise *Publibike* en Valais, qui propose des stations de vélos en libre-service, un moyen économique et écologique de se déplacer en ville.

Enfin, la BCVs agit en qualité de prescripteur auprès de sa clientèle pour favoriser un comportement «éco-responsable». Elle recommande par exemple à sa clientèle le recours aux outils électroniques pour leurs transactions bancaires de base, telles que la gestion des liquidités et les paiements en particulier. La fonctionnalité *e-document* de la plateforme *e-banking* de la BCVs permet à l'utilisateur de recevoir ses justificatifs bancaires (avis de débit, de crédit, relevé de compte périodique détaillé et autres) en format électronique. Ainsi, plus de papiers inutiles, seuls les documents dont le client a besoin sont imprimés.

VALAIS EXCELLENCE

La Banque Cantonale du Valais a obtenu pour la première fois le label *Valais Excellence* en 2009. Seule banque en Valais à être au bénéfice de cette distinction, la BCVs partage totalement la vision ainsi que les valeurs de durabilité et de compétence défendues par *Valais Excellence*.

Ce label a été créé pour distinguer les entreprises valaisannes à la fois les plus performantes et les plus citoyennes, soucieuses de leur rôle social et environnemental et désireuses de tendre vers une amélioration constante de leurs produits et services. Il apporte des garanties aux consommateurs: l'origine «100% Valais» de l'entreprise, sa double certification *ISO 9001* et *ISO 14001* ainsi que son engagement dans une démarche citoyenne à l'égard du Valais et de ses habitants. La vision du label *Valais Excellence* réside dans le fait de «rassembler les meilleurs pour servir de modèle à la construction d'un Valais qui harmonise développement économique

et qualité de vie». Par sa certification, la BCVs soutient la vision d'un Valais moderne et performant. Elle renforce sa proximité avec les 162 autres entreprises certifiées.

ISO 9001 et 14001

La certification *ISO 9001* et *14001* constitue l'un des prérequis pour l'éligibilité au label *Valais Excellence*. Ainsi, la BCVs en est l'heureuse bénéficiaire. La norme *ISO 9001* définit les exigences pour les systèmes de la gestion de la qualité. Elle est fermement établie comme la règle appliquée mondialement pour donner l'assurance de qualité et augmenter la satisfaction des clients dans les rapports clients-fournisseurs. La norme *ISO 14001* définit, quant à elle, les exigences pour les systèmes de management environnemental. Une telle méthode constitue un outil de gestion permettant à l'entreprise d'identifier et de maîtriser l'impact environnemental de ses activités, produits ou services.

EQUAL-SALARY, UNE ÉQUITÉ SALARIALE ENTRE HOMMES ET FEMMES

La Banque Cantonale du Valais a obtenu le label *equal-salary* en février 2013. Cette reconnaissance, décernée par la Fondation *equal-salary* à Vevey, prouve qu'en matière salariale, la BCVs offre des opportunités égales aux femmes et aux hommes et s'efforce d'améliorer continuellement la situation. La BCVs est la première entreprise valaisanne, la première banque en Suisse et l'une des deux premières entreprises cotées à la Bourse suisse à être certifiée *equal-salary*. La procédure d'analyse s'est déployée en deux temps: une phase d'évaluation statistique des données salariales et un audit sur place. La BCVs devait notamment remplir le critère d'équité salariale selon lequel la différence de rémunération entre hommes et femmes est inférieure à 5%. La BCVs a parfaitement répondu à cette exigence puisque la différence se situe pour elle à 2,7%.

En finalité, les résultats de l'audit at-

testent, pour la BCVs, d'une politique des ressources humaines et de procédures d'application en adéquation avec les critères définis. La BCVs a pu bénéficier du label *equal-salary*, valide durant trois ans et renouvelable à sa demande.



Le département Prestations

Le département Prestations se divise en trois services : les *Paiements*, l'*Economat* et la *Caisse centrale*. Placé sous la responsabilité de Philippe Métrailler, Directeur adjoint, il compte en totalité 39 collaboratrices et collaborateurs.

Le service des *Paiements* assure la saisie et le traitement de tous les types de paiements en francs suisses et en monnaies étrangères. Il assure le bon déroulement des opérations de paiements en entrées et en sorties au travers des systèmes *SIC*, *ESIC* et *Swift* et traite toutes les opérations liées aux chèques et aux effets de change. Les collaboratrices et collaborateurs des *Paiements* effectuent les recherches relatives aux demandes de renseignements transmises par la clientèle et en assurent le suivi. Ils enregistrent électroniquement, à l'aide de scanner, les documents des dossiers de la clientèle et gèrent les archives de la Banque.

La *Caisse centrale* garantit l'approvisionnement en espèces de l'ensemble du réseau de la Banque (Bancomat et caisses) s'agissant des francs suisses, des monnaies étrangères et des métaux précieux. Elle gère le réseau des automates (retraits, versements, etc.) de la Banque et assure un support technique aux succursales et représentations pour les domaines de la caisse et des Bancomat.

Ce service anime l'agence de la Banque nationale suisse (BNS) de Sion. Cette entité ravitaille tout le canton en numéraire et effectue la gestion des liquidités pour le compte de la BNS. Elle retire du marché les anciennes coupures et met en circulation les nouvelles émissions (monnaie et billets).

Le service de l'*Economat* assure la logistique du mobilier, des machines de bureau, du matériel courant et veille à une gestion optimale des stocks d'imprimés et de formulaires bancaires. Il effectue les transports, la réception, la distribution et l'expédition du courrier, procède aux impressions de masse et aux reliures demandées. Il organise les travaux de nettoyage des locaux, réalise les réparations courantes ainsi que l'entretien des surfaces extérieures, gère la destruction du papier et le recyclage des déchets. Enfin, il veille au bon déroulement des travaux de manutention de mobilier et machines de bureau.

Département Prestations

LES PAIEMENTS



LE TEAM RECHERCHES ET SCANNING

1^{er} puis 2^e rang, de g. à dr. : Philippe Métrailler, Directeur adjoint et responsable du département Prestations, Chantal Saillen, assistante Etat-major, Marie-Claude Werlen, Agnès Andenmatten, Thierry Praz et Raphaële Rappaz, collaborateurs.



LE TEAM RECHERCHES ET SCANNING

1^{er} puis 2^e rang, de g. à dr. : Anne-Lyse Voirol, gestionnaire, Frédéric Barman, responsable de team, Cindy Germanier, collaboratrice, Steve Lambiel, gestionnaire, Pierrette Bonvin, collaboratrice et Marie-Nelly Moix, gestionnaire.



LE TEAM ORDRES ET MOYENS DE PAIEMENT

1^{er} puis 2^e rang, de g. à dr. : Ursula Lavanchy, collaboratrice, Edgar Mariéthoz, responsable de team, Céline Pellissier Locher, gestionnaire, Anne-Marie Fardel et Philippe Haumuller, collaborateurs, Sandra Carron et Olivier Robyr, gestionnaires et Corinne Bidal, collaboratrice.



LA CAISSE CENTRALE

1^{er} puis 2^e rang, de g. à dr. : Rosalie Troillet-Maximilien, collaboratrice, Michel Formaz, responsable Caisse centrale, Daniela Furrer, spécialiste Caisse centrale, Elisabete Rey, gestionnaire, Joachim Garcia, collaborateur BNS, Rita Fardel, collaboratrice, Jean-Victor Barras, responsable BNS et Marisa Genolet, collaboratrice.

L'ECONOMAT



1^{er} puis 2^e rang, de g. à dr. : Jean-Jacques Pannatier, John Caibis, Steve Saillen, et Sandra Brunner, collaborateurs et Michel Moix, responsable conciergerie.



1^{er} puis 2^e rang, de g. à dr. : Anne-Pascale Rey, gestionnaire, Hervé Rapillard, responsable Economat, Anne-Laure Jollien, collaboratrice, Yves Valiquier, responsable team courrier, Cornélia Praz, collaboratrice et Guy-François Rey, gestionnaire.





Pascal Tissières et un cristal de quartz fumé du Binntal de 34 kilos à la Fondation Tissières, Musée des Sciences de la Terre à Martigny.



Les ressources humaines **122**

Les engagements de la Banque **128**



VALEUR
PARTENARIALE

VALEUR PARTENARIALE

Les ressources humaines

516 collaboratrices et collaborateurs, dont 24 apprentis et huit stagiaires, œuvrent au sein de la Banque Cantonale du Valais. Traduit en emplois à plein temps, l'effectif se chiffre au 31 décembre 2014 à 444,7 postes.

Les collaboratrices et collaborateurs de la BCVs font preuve, comparativement à d'autres entreprises, d'une longévité d'activité particulièrement élevée (voir encadré). La Banque considère ce fait comme un atout; en effet, la constance du personnel influence positivement la relation avec le client, inscrite sous le signe de la confiance et de la pérennité.

LA FORMATION

Dans un secteur bancaire fortement concurrencé et dans un cadre d'affaires en pleine mutation, la formation continue figure au chapitre des priorités de la BCVs. En 2014, 1'050 jours cumulés ont été réservés pour ce type de perfectionnement. La sécurité, le management, les produits ou encore les outils informatiques ont constitué les principaux thèmes abordés lors de ces cours.

En outre, l'évolution du cadre réglementaire nécessite une mise à jour constante des connaissances.

Sécurité de l'information

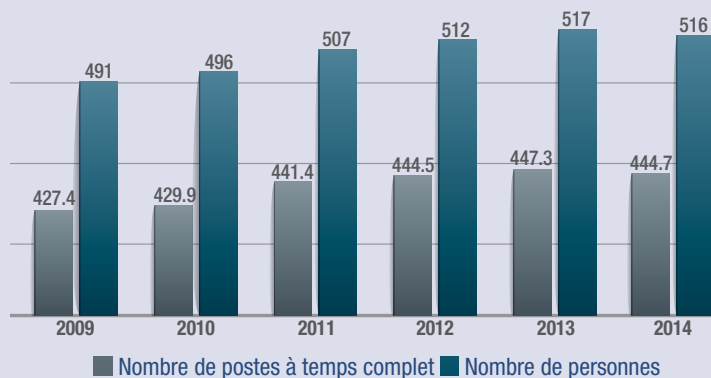
En collaboration avec la section financière de la *Police cantonale valaisanne*, une conférence relative à la lutte contre la criminalité économique a été mise sur pied. Destinée à toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs en contact avec la clientèle, ce cycle de 12 conférences a permis de sensibiliser les 247 participants aux principaux types de fraudes (usurpation d'identité, blanchiment d'argent, etc.), ainsi qu'aux indices permettant de repérer les tentatives.

La deuxième session a mis l'accent sur des cas concrets de fraudes effectuées au moyen des nouvelles technologies de l'information. Maître Sébastien Fanti, avocat et notaire, a sensibilisé les collaboratrices et collaborateurs à ce type de risques dans leur activité.

Eclairage statistique 2014

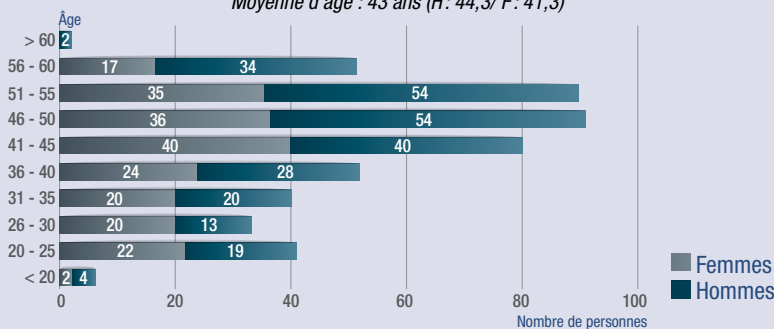
Les femmes, avec 233 unités, représentent le 45,2% de l'effectif total de la BCVs. La moyenne d'âge se situe à 43 ans. Le taux de rotation s'élève 6,8%, en augmentation comparativement à l'année précédente (5,5%), due pour la grande partie aux nombreux départs à la retraite intervenus en 2014. Cette situation a également influencé à la baisse la moyenne d'ancienneté, qui est ainsi passée de 16,5 ans en 2013 à 16 ans en 2014.

Evolution des effectifs (yc. temporaires, apprentis et stagiaires)



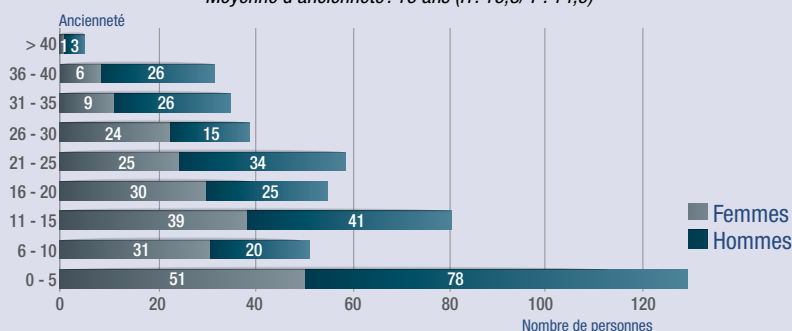
Pyramide d'âge au 31.12.2014 (sans les apprentis)

Moyenne d'âge : 43 ans (H: 44,3/ F: 41,3)



Pyramide d'ancienneté au 31.12.2014 (sans les apprentis)

Moyenne d'ancienneté : 16 ans (H: 16,8/ F: 14,9)



Motivation, santé et performance au travail

Soucieuse du bien-être de ses collaboratrices et collaborateurs, la Banque Cantonale du Valais a lancé en 2010 un vaste projet de santé et de sécurité au travail. Soutenir les collaboratrices et collaborateurs dans la gestion des difficultés personnelles, prévenir l'absentéisme ou encore préserver la motivation et une bonne ambiance sur le lieu de travail constituent autant d'objectifs visés par cette approche.

Depuis 2012, la BCV bénéficie d'un service social d'entreprise. Le mandat a été confié à la société *Proitera*, active dans le service social d'entreprise, le coaching et le conseil en organisation. Les employées et employés de la BCV qui le souhaitent peuvent ainsi bénéficier d'un soutien professionnel et gratuit pour les aider à gérer leurs difficultés, privées ou professionnelles.

En 2013 un séminaire de management a réuni quelque 70 responsables de conduite. Son objectif a résidé dans le développement d'une approche de management permettant de renforcer la performance de façon qualitative (réglementations, normes) et d'améliorer le climat de travail par une communication régulière, ouverte et participative. Il s'est également agi de gérer les absences de manière plus professionnelle.

En 2014, le second volet de ce séminaire a abordé le bien-être et la santé. Il a notamment été question de gérer la charge de travail dans les équipes et de prévenir les risques de *burnout* (état dépressif lié au milieu professionnel), de présentisme ou encore d'absence, tout en se familiarisant avec les moyens permettant de gérer au mieux ce type de situation.

La lutte contre les accidents a également été au programme en 2014 avec l'organisation, en collaboration avec le *Bureau de prévention des accidents (BPA)*, d'exposés interactifs sur la prévention des accidents non professionnels : sport, habitat et loisirs. Les quelque 260 participants à ces ateliers ont été sensibilisés aux principaux dangers et aux mesures de prévention correspondantes.

PRÉPARER LA RELÈVE

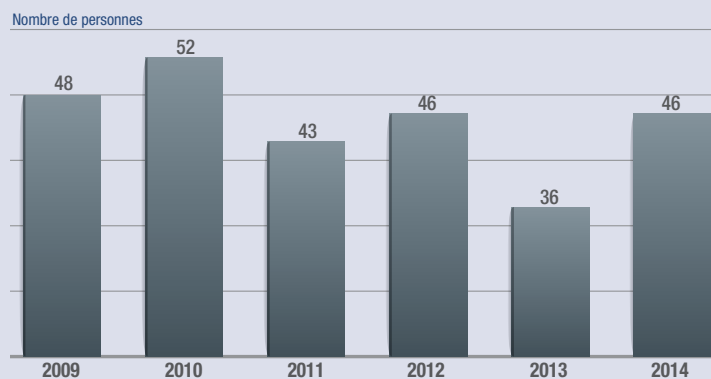
Au 31 décembre 2014, la BCV compte dans ses rangs 32 personnes en forma-

Formation continue

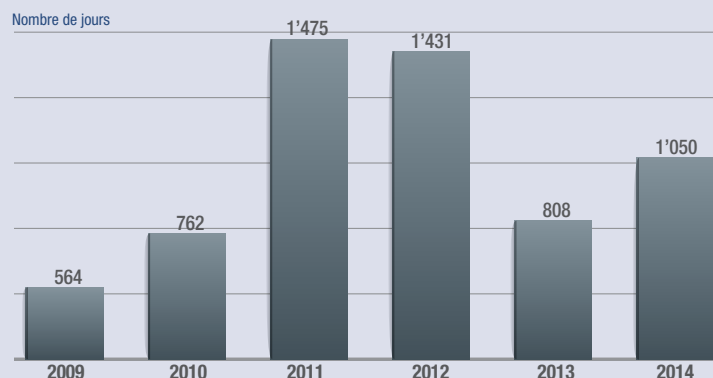
En 2014, neuf collaboratrices et collaborateurs ont terminé leur cursus de formation de longue durée. Sept personnes ont obtenu des diplômes de formation supérieure : quatre en économie bancaire *ES* (Ecole supérieure), une s'est vue décerner un bachelors en économie d'entreprise *HES* (Haute Ecole Supérieure), une un *DAS* (Diploma of Advanced Studies) en *compliance management* et une personne a terminé avec succès son diplôme fédéral d'expert en finance et investissement (*CIMW*®). Enfin, deux personnes ont effectué une formation certifiée d'anglais, obtenant pour l'une le *First Certificate in English* et pour l'autre le *Business English Certificate Higher*.

Par ailleurs, plusieurs collaboratrices et collaborateurs ont participé à des formations continues spécialisées, de durées variables et abordant des thèmes divers en lien avec leur domaine d'activité au sein de la Banque.

Nombre de collaborateurs/trices suivant une formation continue de longue durée



Nombre de jours de formation continue par année (sans les formations de longue durée)



tion : 24 jeunes suivent la filière apprentissage de commerce (profils E et M) alors que huit stagiaires accomplissent

un programme de formation bancaire de 18 mois accrédité par l'Association suisse des banquiers.

L'apprentissage de commerce bancaire

L'essentiel de l'apprentissage se déroule à la place de travail. La BCVs organise un plan de formation permettant aux apprentis de découvrir les métiers principaux de la Banque. Encadrés par des formateurs expérimentés – collaboratrices et collaborateurs de la Banque ayant suivi des cours pour les accompagner dans leur cursus –, les apprentis font l'objet d'évaluations régulières sous forme d'entretiens.

L'apprentissage de commerce bancaire dure trois ans. L'emploi du temps se répartit entre l'activité sur la place de travail et les cours professionnels. Au terme de sa formation, l'apprenti obtient un Certificat Fédéral de Capacité (CFC).

S'agissant de la maturité, deux jours de cours font partie du planning hebdomadaire de l'apprenti durant les trois ans. En plus du CFC, il obtient, ses examens réussis, une maturité professionnelle commerciale. Celle-ci lui facilite l'accès à des formations supérieures.

De plus, les apprentis suivent des cours spécifiques à la filière bancaire, répartis sur toute la durée de l'apprentissage. Ils ont lieu au *Center for Young Professionals in Banking (CYP)* à Lausanne pour les apprentis francophones et à Berne pour les germanophones.

Un programme de formation en 18 mois

La Banque Cantonale du Valais dispose d'un programme de formation destiné spécifiquement aux porteurs d'une maturité professionnelle commerciale ou d'une maturité gymnasiale désirant débiter leur carrière professionnelle dans le secteur bancaire. Durant ce cursus de 18 mois, les stagiaires sont encadrés par du personnel qualifié. En plus des cours sur le lieu de travail, ils suivent une solide formation théorique: 16 jours de cours au *Center for Young Professionals in Banking* auxquels s'ajoute une intense préparation individuelle (travaux personnels et formation à distance).

COURSE DE NOËL

Vingt-neuf collaboratrices et collaborateurs de la Banque Cantonale du Valais ont pris part le 13 décembre 2014 à la mythique course de Noël de Sion dans la catégorie «entreprises». Cette dernière a

Entreprise formatrice

En 2014, six apprentis de la BCVs ont obtenu leur Certificat Fédéral de Capacité (CFC) d'employé de commerce «Banque».

Labellisée «entreprise formatrice» par l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT), la BCVs se positionne comme un acteur de référence dans le domaine de la formation des jeunes.



Les apprentis ayant obtenu en 2014 leur Certificat Fédéral de Capacité (CFC) d'employé de commerce «Banque»

De g. à dr.: Linda Brantschen, Naters, Julien Camuso*, Collombey, Carole Pralong, Euseigne, Mark Oberholzer, Brigerbad, Naomi Barbaro*, Granges et Baptiste Fornage*, Martigny

* Avec maturité professionnelle commerciale

réuni 650 sportifs de 29 entreprises différentes pour un parcours de trois kilomètres.

La Banque Cantonale du Valais s'est classée à la cinquième place des entreprises. Le premier coureur aux couleurs de la BCVs, David Fellay, collaborateur auprès de la succursale de Verbier, a réalisé une excellente 16^e position du classement individuel.

Les représentants de la BCVs ont partagé, à titre de préparation préalable, trois entraînements en commun, organisés spécialement pour eux durant leur temps libre. A cette occasion, ils ont pu compter sur les conseils et les encouragements de Tarcis Ançay, responsable du *BCVs Mount Asics Team*, épaulé par trois coureurs du Team: César Costa pour le premier entraînement, Maude Mathys pour le second et Pierre-André Ramuz pour le dernier.

Cette manifestation a permis aux collaboratrices et collaborateurs de la BCVs de se retrouver hors du cadre strictement professionnel pour partager un projet commun et des moments de convivialité. Ils

ont su incarner des valeurs chères à leur entreprise, à savoir le dynamisme, l'esprit d'équipe et la compétitivité.

CAISSE DE PENSION

La Banque Cantonale du Valais fournit à ses collaboratrices et à ses collaborateurs les prestations d'une caisse de pension autonome. Elle assure elle-même la gestion de la caisse et de sa fortune, sans contrat de réassurance pour la couverture des risques de vieillesse, décès et invalidité. Les assurés de la Caisse de retraite et de prévoyance du personnel de la BCVs (CR BCVs) sont soumis au système de la primauté des cotisations.

Au 31 décembre 2014, le nombre d'assurés actifs s'élève à 475 personnes dont 211 femmes. Le nombre de bénéficiaires de rentes se chiffre à 181 dont 142 rentes vieillesse, le tout pour un montant annuel d'environ 9 millions de francs. A cette même date, le taux de couverture de la caisse de retraite du personnel de la BCVs se situe à 112,26%.

Course de Noël

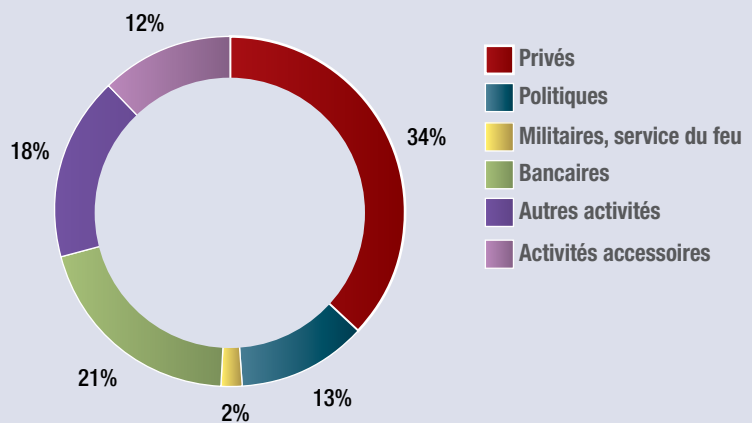


Les 29 participantes et participants de la Banque Cantonale du Valais à la *Course de Noël* du 13 décembre 2014, peu avant le départ.

Participation citoyenne des employés

Les collaboratrices et collaborateurs de la BCVs s'impliquent en tant que citoyens et mettent à profit leurs compétences en faveur de la vie sociale valaisanne. La BCVs, en tant qu'employeur, soutient l'engagement de ses collaboratrices et collaborateurs dans la société civile. Au 31 décembre 2014, 206 mandats sont recensés, 34% (71) concernent des mandats privés pour des sociétés ou associations à but économique. Le solde de 135 engagements se répartit entre les mandats bancaires (44), les fonctions politiques (26), des mandats divers tels que des contributions d'enseignement (24) et des activités militaires ou de service du feu (5). Pour compléter le tableau, les 36 mandats répertoriés sous « autres activités » couvrent aussi bien les domaines culturel et sportif qu'associatif au sens large du terme.

*Participation citoyenne des employés BCVs
Mandats des collaborateurs BCVs au 31.12.2014*







Au Musée des Traditions et des Barques du Léman à Saint-Gingolph, Marie-Jeanne Burnet pose aux côtés de la « Belle-Rose » maquette d'un brigantin de 16,5 mètres construit en 1803 qui transportait 24'000 tuiles.

Les engagements de la Banque

La Banque Cantonale du Valais s'engage pour le Valais. Au-delà de sa mission en faveur de l'économie valaisanne, elle s'implique dans la vie sociale, culturelle, sportive et académique de son canton, reflétant ainsi sa volonté de contribuer à façonner le cadre de vie dans lequel elle exerce son activité et crée sa prospérité.

Dans la cadre d'une tradition établie de longue date, la BCVs soutient des manifestations et conclut des partenariats partout dans le canton. Le choix des événements et des actions doit refléter l'éthique de la BCVs et ses valeurs, notamment de proximité. Le degré de partage de valeurs communes entre le projet sponsorisé et la BCVs constitue le critère essentiel de sélection.

L'engagement de la Banque se matérialise à travers des actions de sponsoring de manifestations d'envergure, des dons, des cotisations ou encore d'autres soutiens financiers à l'égard des nombreux clubs et sociétés animant la vie associative locale dans toutes les régions du canton. Le soutien peut également être de nature logistique ou se concrétiser par la mise à disposition de prestations bancaires.

SPONSORINGS ET SOUTIENS

Ce chapitre, à travers un florilège d'exemples, illustre l'engagement de la BCVs en faveur de la vie sociale, sportive ou culturelle valaisanne.

Valais/ Wallis 1815-2015

En 2015, le Valais fête les 200 ans de son entrée dans la Confédération. De nombreux événements et projets célébreront ce bicentenaire durant l'année avec, pour point d'orgue, la journée officielle du 7 août 2015.

En sa qualité de seule banque valaisanne, la Banque Cantonale du Valais a tout naturellement décidé de s'impliquer dans la fête de son canton. Elle soutient ainsi deux projets, souhaitant profiter de cet anniversaire pour notamment mettre en évidence les valeurs constitutives de son identité.

«200 ans de Valais en 200 pages»

Porté par *Le Nouvelliste* et le *Walliser Bote*, le projet «200 ans du Valais en 200 pages» fait partie des 13 «Projets-étoile» désignés par le gouvernement valaisan, parmi 269 candidatures, pour marquer ce bicentenaire.

Du 4 décembre 2014 au 7 août 2015, journée officielle de la fête, les deux quotidiens valaisans publient dans chacune de leurs éditions, une page commémorative pour chaque année, de 1815 à 2015. Un événement ou une personnalité emblématique y est mis en avant, accompagné d'un agenda des dates marquantes de l'année.

Projet Jeunesse – «Le Valais de demain. Mon Valais?»

Ce projet fait partie des 18 ayant obtenu le «Label 2015», remis par le gouverne-

ment valaisan à des actions existantes englobant une nouvelle composante pour le bicentenaire.

Initié par *Valais/Wallis Promotion* et soutenu par la BCVs, les Forces Motrices Valaisannes (FMV) et les services cantonaux de la culture, de la jeunesse et Ecole-Economie, ce programme donne la parole aux jeunes valaisans de quatre à 25 ans afin qu'ils réfléchissent aux défis à venir et partagent leur vision du Valais de demain sur la base de thèmes concrets.

Regroupés, par classes d'âge, en cinq catégories, les jeunes de quatre à 25 ans peuvent se projeter dans l'avenir et imaginer sous le titre «Le Valais de demain. Mon Valais?», respectivement, leur place de jeux de demain, leur objet recyclé de demain, leur hymne valaisan de demain, leur film publicitaire de



demain sur le Valais et leur station de recharge de demain.

Les 15 meilleures idées (trois par catégorie d'âge), sélectionnées par un jury, seront ensuite soumises au vote du public pour désigner les cinq idées lauréates. *Valais Films* réalisera alors un reportage sur chacun de ces projets afin de «mettre en images» l'idée proposée. L'ensemble des films produits sera présenté au public en septembre 2015.

BCVs Mount Asics Team

Fondé en 2008 par deux amis passionnés de sport et de course à pied, Tarcis Ançay, sportif expérimenté, et Patrick Crettenand, physiothérapeute et amoureux des courses en montagne, le *BCVs Mount Asics Team* s'attache à révéler de futurs champions, à leur faire bénéficier des conseils des plus anciens, à les motiver et à les encourager à dépasser leurs limites.

L'équipe 2014 était composée de neuf

athlètes : Yvan Bétrisey, César Costa, Maximilien Drion, Fabian Fux, Maude Mathys, Xavier Moulin, Pierre-André Ramuz, Eugénie Tornay et Emmanuel Vaudan. En 2014, le team a pris part à 40 courses, pour un total de 201 apparitions et décroché 94 places sur le podium, dont 57 fois pour monter sur la première marche. Dans le cadre de ce bilan d'ensemble très réjouissant, la saison a été particulièrement faste pour Maude Mathys. Elle a notamment

« Mon Valais c'est... »

Partenaire principale du Projet-étoile «200 ans de Valais en 200 pages», réalisé par les quotidiens *Le Nouvelliste* et le *Walliser Bote*, la BCVs publie chaque jour, sous la forme d'un bandeau en fond de ces pages spéciales, un clin d'œil à ce bicentenaire et au canton du Valais. Des représentants des parties prenantes de la BCVs (collaboratrices, collaborateurs, partenaires, récipiendaires de soutiens, de sponsoring, etc.) sont invités à donner, en une phrase, leur définition du Valais dans la Suisse, respectivement de «leur» Valais.

CONCOURS

www.bcvs.ch



*«Le Valais dans la Suisse
c'est comme un ami sur lequel
on peut compter - unique
en son genre!»*

Ariette Blatter
53 ans, responsable des succursales BCVs de Fiesch et Münster
Domiciliée à Reckingen



Banque Cantonale
du Valais

CONCOURS

www.bcvs.ch



*«Mon Valais c'est
la vie avec un grand V.»*

Yvan Aymon
52 ans, président de Valais Excellence



La BCVs est labellisée
Valais Excellence
depuis 2009.



Banque Cantonale
du Valais

CONCOURS

www.bcvs.ch



*«Le Valais dans la Suisse c'est
l'authenticité à l'état pur.»*

Clément Darbellay
24 ans, conseiller clientèle des privés, succursale BCVs Fully
Domicilié à Charrat



Banque Cantonale
du Valais

CONCOURS

www.bcvs.ch



*«Mon Valais c'est
la Bourgogne
mais avec le relief.»*

Guy Roux
76 ans, ancien entraîneur de l'AJ Auxerre
Domicilié à Auxerre, France



Guy Roux a délivré les clés de son succès, en qualité de manager sportif, lors d'une conférence organisée par la Banque Cantonale du Valais à l'attention des PME valaisannes.



Banque Cantonale
du Valais

obtenu la deuxième place de Sierre-Zinal, la première aux championnats suisses de course en montagne, la cinquième aux championnats d'Europe ou encore la quatrième place aux championnats du monde.

FC Sion

Déchaînant les passions, le club de football de la capitale valaisanne ne laisse personne indifférent. Les joueurs et leur staff démontrent régulièrement que malgré les difficultés, l'esprit d'équipe, la rage de vaincre et le soutien populaire peuvent permettre de réaliser des exploits.

La Banque Cantonale du Valais apporte sa contribution à l'équipe phare du canton, véritable porte-drapeau des 13 étoiles valaisannes.

Festival de Sion

Le rendez-vous annuel de la musique classique a vécu sa 50^e édition du 14 au 31 août 2014. La BCV est partenaire de ce grand rendez-vous. Fondé par le célèbre violoniste Tibor Varga, le *Sion Festival* accueille des artistes de renom ainsi que des jeunes talents prometteurs, favorisant leur découverte.

Pour cette édition anniversaire, le *Sion Festival* a rendu hommage à son fondateur ainsi qu'à celles et ceux qui ont contribué à la pérennité et à l'essor de la manifestation. Une soirée hommage à Tibor Varga a réuni ses brillants élèves. Violoniste virtuose et Directeur artistique du festival pour la deuxième édition, Pavel Vernikov souhaite développer une ligne artistique dans trois axes : le Festival doit être lumineux, vivant et divertissant. Avec Pavel Vernikov, le *Sion Festival* entend faire souffler sur la capitale valaisanne un air de fête et de surprises musicales nées des enrichissantes rencontres entre les différents styles musicaux, entre les cultures locales et lointaines, les hommes et les femmes, le violon et la voix

Pour cette édition, il a imaginé une « fête de duos », rencontres de pianistes et violonistes qui se sont confrontés aux plus grands au cours d'improvisations et d'auditions. En plus des nombreux concerts en salle, des animations de rue ont été mises en place pour que la fête touche un large public.



Fête nationale de la race d'Hérens, Aproz, 11 mai 2014

Fête nationale de la race d'Hérens, Aproz

La Banque Cantonale du Valais fait partie du groupe restreint des partenaires principaux de cet événement primordial pour le canton.

Les vaches d'Hérens ont un caractère vif et belliqueux et peuvent peser jusqu'à 800 kilos. Afin d'établir une hiérarchie entre elles, ces bêtes combattent naturellement, cornes contre cornes, jusqu'à ce que l'une d'elles se détourne, reconnaissant sa défaite. Ces combats de reines font partie d'une tradition de plusieurs siècles et chaque année, il s'en organise de nombreux en Valais.

Chaque année, en mai, la *Finale des combats de reines* réunit les meilleures lutteuses, sélectionnées lors des combats régionaux, afin de désigner la reine de chaque catégorie, mais surtout la « reine des reines », celle qui l'emporte lors du combat final rassemblant les gagnantes de la journée. Malgré le temps pluvieux, 12'000 spectateurs ont pris part à la *Fête nationale* 2014. C'est dire l'intérêt suscité par cet événement qui a vu le sacre de « Frégate ».

Fondation Gianadda, Martigny

En 1976, alors que Léonard Gianadda prévoit la construction d'un immeuble à Martigny, les travaux mettent à jour les ruines d'un temple gallo-romain, le plus ancien de ce type en Suisse. Peu

après, son frère Pierre décède tragiquement dans un accident d'avion. Pour lui rendre hommage, Léonard crée un centre culturel, la *Fondation Gianadda*, autour des vestiges découverts.

Depuis, les visiteurs viennent nombreux et parfois de loin pour admirer les prestigieuses expositions de la Fondation. Grâce à son fondateur, à sa personnalité unique et à son réseau, la Fondation a vu défiler sur ses murs des chefs-d'œuvre en provenance des plus grandes collections telles que la *Phillips Collection* de Washington, le *Musée Pouchkine* de Moscou, le *Metropolitan Museum* de New-York ou encore le *Centre Pompidou* de Paris. Afin de marquer sa gratitude envers cette institution de l'art et son charismatique fondateur, la Banque Cantonale du Valais apporte son soutien à la *Fondation Gianadda* depuis plusieurs années déjà.

En 2014, la Fondation a accueilli « Méditerranée », une exposition de photographies de Léonard Gianadda lui-même, réalisées entre 1952 et 1960 lors de ses voyages en Méditerranée, alors qu'il était journaliste-reporter.

La Fondation a ensuite exposé « La beauté du corps dans l'Antiquité grecque », en collaboration avec le *British Museum* de Londres. Ensuite, la rétrospective « Renoir » a témoigné de 60 ans de création et de la diversité sensible de l'inspiration de Pierre-Au-

VALEUR PARTENARIALE

guste Renoir. Enfin, l'exposition «Anker, Hodler, Vallotton... Chefs-d'œuvre de la Fondation pour l'art, la culture et l'histoire» a débuté en décembre 2014, pour une durée de six mois.

Fugue Chablaisienne

Record d'affluence pour la quatrième édition de la *Fugue Chablaisienne*: quelque 12'000 personnes ont pu parcourir en vélo, roller ou trottinette, les 30 kilomètres du parcours entièrement sécurisé et fermé à la circulation de l'agglomération du Chablais, à savoir Monthey, Aigle, Bex, Ollon, Massongex et Collombey-Muraz, toutes partenaires de la manifestation. La *Fugue Chablaisienne* promeut les rencontres entre générations, voisins, résidents et visiteurs, citoyens suisses et migrants. L'objectif est aussi d'encourager la mobilité douce et de mettre en lumière les sociétés et associations des communes organisatrices, grâce aux aires d'accueil qu'elles animent sur le parcours. Ces zones de convivialité proposent animations, démonstrations et dégustations.

HC Viège

Soutenant depuis de nombreuses années le club de hockey phare du Haut-Valais, la BCVs a renforcé son partenariat avec ce club qui porte haut les couleurs valaisannes dans les patinoires helvétiques. Depuis la saison 2013-2014, la BCVs est devenue l'un des partenaires principaux du HC Viège.

A travers ce soutien, la Banque Cantonale du Valais veut mettre particulièrement en valeur l'engagement remarquable du HC Viège en faveur de la formation des jeunes et son rôle d'ambassadeur du Valais en Suisse.

Patrouille des Glaciers

La Banque Cantonale du Valais soutient la *Patrouille des Glaciers* car sa philosophie repose sur des aspects qui lui sont chers, la sécurité, l'esprit d'équipe et la performance par exemple.

Cette course légendaire contribue également à la promotion du canton du Valais à l'échelle suisse et internationale.

La *Patrouille des Glaciers* se déroule, chaque deux ans, sur deux parcours: Zermatt à Verbier et Arolla à Verbier. Par équipes de trois, les coureurs s'élancent

sur un tracé exigeant de 53 kilomètres (110 kilomètres effort), respectivement 26 kilomètres (56 kilomètres effort). En 2014, 1'772 patrouilles, soit 5'316 participants, ont bénéficié d'une autorisation de départ à l'occasion de la 19^e édition de la *Patrouille des Glaciers*. 1'440 athlètes n'ont pu s'inscrire, les conditions de haute montagne limitant le nombre de participants. Cette course de ski alpinisme a vu le jour durant la Deuxième Guerre mondiale. Une brigade militaire de montagne devait alors montrer son aptitude à l'engagement dans le cadre d'une course de patrouille. Les organisateurs avaient sélectionné un tracé légendaire, baptisé la «Haute Route», entre Zermatt et Verbier.

Après trois éditions, la course connaît une interdiction de 30 ans, faisant suite à un accident qui avait causé le décès de patrouilleurs. Demeurée légendaire, la *Patrouille des Glaciers* renaît en 1984, dans de hautes conditions de sécurité.

Patrouille de la Maya

Cette épreuve de ski-alpinisme se déroule à St-Martin, dans le Val d'Hérens, chaque deux ans. Le tracé de la *Patrouille de la Maya* traverse un environnement totalement vierge, dépourvu de toute intervention humaine. En 2014, 1'080 concurrents se sont élancés soit sur le grand parcours (43,5 kilomètres effort), soit sur le petit parcours (30 kilomètres effort) au départ de Suen, direction le Col de Loveignoz, Tsavolire, Cabane des Becs de Bosson, Lac de Louché pour une arrivée à St-Martin.

Publibike, les vélos en libre-service

La Banque Cantonale du Valais poursuit depuis plusieurs années sa collaboration avec *Velopass*, devenue *Publibike* depuis sa fusion avec cette dernière en 2013. Cette société propose des vélos en libre-service dans plus de 20 villes en Suisse et occupe la place de leader sur le marché suisse du partage de vélos en disposant d'un réseau national de vélos en libre-service, relié aux transports publics pour assurer une compatibilité d'accès entre les villes. Pour la BCVs, la démarche de *Publibike* s'inscrit en complète adéquation avec le label *Swiss-Climate*, obtenu par la BCVs pour ses actions en faveur de la réduction des

émissions de gaz à effet de serre.

Publibike propose dix stations dans le Chablais (Monthey et environs), sept dans le Valais central (Sion et environs) et une à Brigue.

VSMANIF, une plate-forme d'organisation d'événements

Afin d'apporter un soutien aux organisateurs de manifestations, la Banque Cantonale du Valais, les *Editions du Nouvelliste* et la *Plateforme Culture Valais* ont développé *VSMANIF* (www.vsmanif.ch), un site internet regorgeant d'informations utiles et pertinentes accessibles gratuitement à tous les internautes.

Cette plate-forme contient des fiches pratiques, check-lists, modèles, etc., soit un ensemble d'outils traitant du marketing (recherche de sponsors, relation aux médias, etc.), des finances (budget, comptabilité, etc.), de la logistique (sécurité, hébergement, transport, etc.) ou de l'administration (structure juridique, comité d'organisation, etc.). Les fiches pratiques sont décrites en français et en allemand. Une rubrique réalisée par la *Fondation pour le développement durable des régions de montagne* propose une check-list relative aux manifestations durables.



LES ŒUVRES D'ART DE LA BCVs

Au fil des ans, la Banque Cantonale du Valais a acquis et réuni un nombre important d'œuvres d'art, représentatives de la création picturale et monumentale valaisanne, de la fin du 19^e siècle à aujourd'hui. Afin d'en faire profiter un large public, la BCVs a créé un site internet consacré à cette collection. Cette exposition virtuelle permet aux visiteurs de découvrir de magnifiques œuvres, témoins de la richesse et de la diversité de la création artistique valaisanne. Le site art.bcvs.ch compte 38 œuvres de 31 artistes différents. Il est enrichi régulièrement.

La collection des œuvres d'art de la BCVs figure parmi les plus complètes et les plus représentatives de l'art pictural valaisan. Elle a pris vie en 1942, à l'initiative d'Oscar de Chastonay, alors directeur de la BCVs, ami et défenseur des peintres.

A travers sa politique d'achat d'œuvres d'art, la BCVs vise non seulement à décorer les espaces de travail, mais surtout à constituer un patrimoine tout en apportant une aide aux jeunes artistes. La collection compte aujourd'hui plus de 560 œuvres.

Artistes ou paysages valaisans de qualité

La Banque Cantonale du Valais privilégie l'acquisition d'œuvres réalisées par des artistes valaisans – d'origine ou d'adoption.

Des exceptions sont toutefois envisageables dans la mesure où une œuvre «étrangère» au canton représenterait l'un de ses paysages. La BCVs peut ainsi se targuer de posséder une collection à son image: valaisanne. Une attention particulière est portée aux qualités intrinsèques de l'œuvre. L'ensemble doit en effet demeurer d'un haut niveau.

Réparties dans les différentes succursales de la BCVs, les peintures portent des signatures fameuses.

A titre d'exemples, on peut citer Ernest Biéler (*Jeunes Saviésannes*, 1896), Charles-Clos Olsommer (*La chapelle de Veyras*, vers 1920, *Femme endormie*, vers 1915, *Femme au foulard rouge*, vers 1930) ou encore Albert Chavaz (*Julia*, 1943, *Le panier de raisins*, 1951, *Femme au foulard bleu*, 1965). Le patrimoine

artistique de la BCVs ne se limite pas à l'art pictural. Des œuvres dites «monumentales» constituent le second volet de sa collection, regroupant sculptures, peintures, mosaïques et céramiques. Souvent nettement plus visibles car de taille imposante, elles ont généralement été commandées pour un espace déterminé et ornent façades et halls des succursales de la BCVs.

LA FONDATION DU 75^E

La Fondation du 75^e a été créée le 23 septembre 1991, à l'occasion des 75 ans de la BCVs. En vue de parfaire sa mission auprès de la population valaisanne, la Banque Cantonale du Valais souhaite soutenir activement les initiatives privées ou collectives d'intérêt général.

Le but de cette fondation, dotée d'un capital de 750'000 francs, est de récompenser des entreprises ou des actions remarquables dans les domaines humanitaire, social et culturel, en vouant une attention particulière à la jeunesse.

Depuis 1991, la Fondation du 75^e a distribué pour 413'500 francs de prix à 101 récipiendaires.

Le prix humanitaire et social 2014, d'une valeur de 15'000 francs, a été attribué à trois associations actives en Valais.

- **Procap Valais romand, Sion, 5'000 francs**

La section valaisanne de *Procap*, créée en 1959, compte environ 250 membres. Elle s'engage pour les personnes souffrant d'un handicap et leur offre gratuitement des conseils personnalisés et services juridiques en matière d'assurances sociales, un service de consultation pour les questions relatives aux handicaps et des visites à domicile ou à l'hôpital pour écouter les besoins des membres. *Procap* Valais romand permet aux personnes avec handicap l'accès au sport, aux loisirs, à la culture, par le biais d'ateliers de peinture, de rencontres entre les membres, de sorties ponctuelles ou d'offres de vacances à thème.

L'association *Procap* propose par ailleurs un service de consultation pour

les questions liées à la construction adaptée, sur mandat de l'Etat du Valais.

- **SOS Futures mères, section Valais central, Sion, 5'000 francs**

L'association *SOS Futures mères* vient en aide aux futures mères et aux familles avec enfants en bas âge, en difficulté. Les bénévoles leur apportent un soutien moral, une aide matérielle par le biais de vêtements pour enfants, de mobilier ou d'accessoires de puériculture ou encore un soutien financier pour l'achat de lait les premiers mois de l'enfant ou de bons d'alimentation. Une permanence téléphonique est de surcroît disponible 24 heures sur 24.

SOS Futures mères œuvre en collaboration avec le planning familial et les services sociaux.

- **Oberwalliser Winterhilfe, Brigue, 5'000 francs**

Oberwalliser Winterhilfe est une section autonome du Secours suisse d'hiver. Chaque année, *le Secours d'hiver Haut-Valais* apporte un soutien à de nombreux individus et familles grâce à un soutien financier, des vêtements, de la nourriture, des meubles, des possibilités de loisir pour les enfants, de la formation, la prise en charge de frais de santé, etc. Les causes des demandes d'aide sont souvent liées à des emplois à faible revenu (working poors), à des problèmes de santé, à des changements familiaux ou de carrière.

Depuis 2013, *Secours d'hiver Haut-Valais* s'est associé avec les *Tables du Rhône* pour la distribution de nourriture sous le nom «Rottu Tisch».

La Fondation du 75^e de la Banque Cantonale du Valais, par l'intermédiaire de son prix jeunesse d'une valeur de 6'000 francs, a récompensé en 2014 deux lauréates.

- **Mélanie Bornet (12 ans), tennis, Bramois, 3'000 francs**

Mélanie Bornet pratique le tennis depuis l'âge de six ans. A huit ans, elle intègre les Cadres valaisans de Valais Tennis (ARVST). En 2013, elle est sélectionnée en tant que Cadre

national espoir par *Swiss Tennis* et obtient, cette même année, une *Swiss Olympic Talent Card*. Classée «R4» à fin 2014, Mélanie Bornet est championne valaisanne junior chez les moins de 14 ans. En 2014, elle a également été quart finaliste aux Championnats suisses junior hiver, catégorie 12 ans, à Lucerne et vice-championne valaisanne junior hiver, catégorie 16 ans et moins.

- Azelia Meichtry (17 ans), golf, Erschmatt, 3'000 francs
Azelia Meichtry découvre le golf à sept ans. L'année suivante, elle joue son premier tournoi et à onze ans, elle participe pour la première fois à un tournoi national. Peu après, elle intègre les cadres valaisans de golf

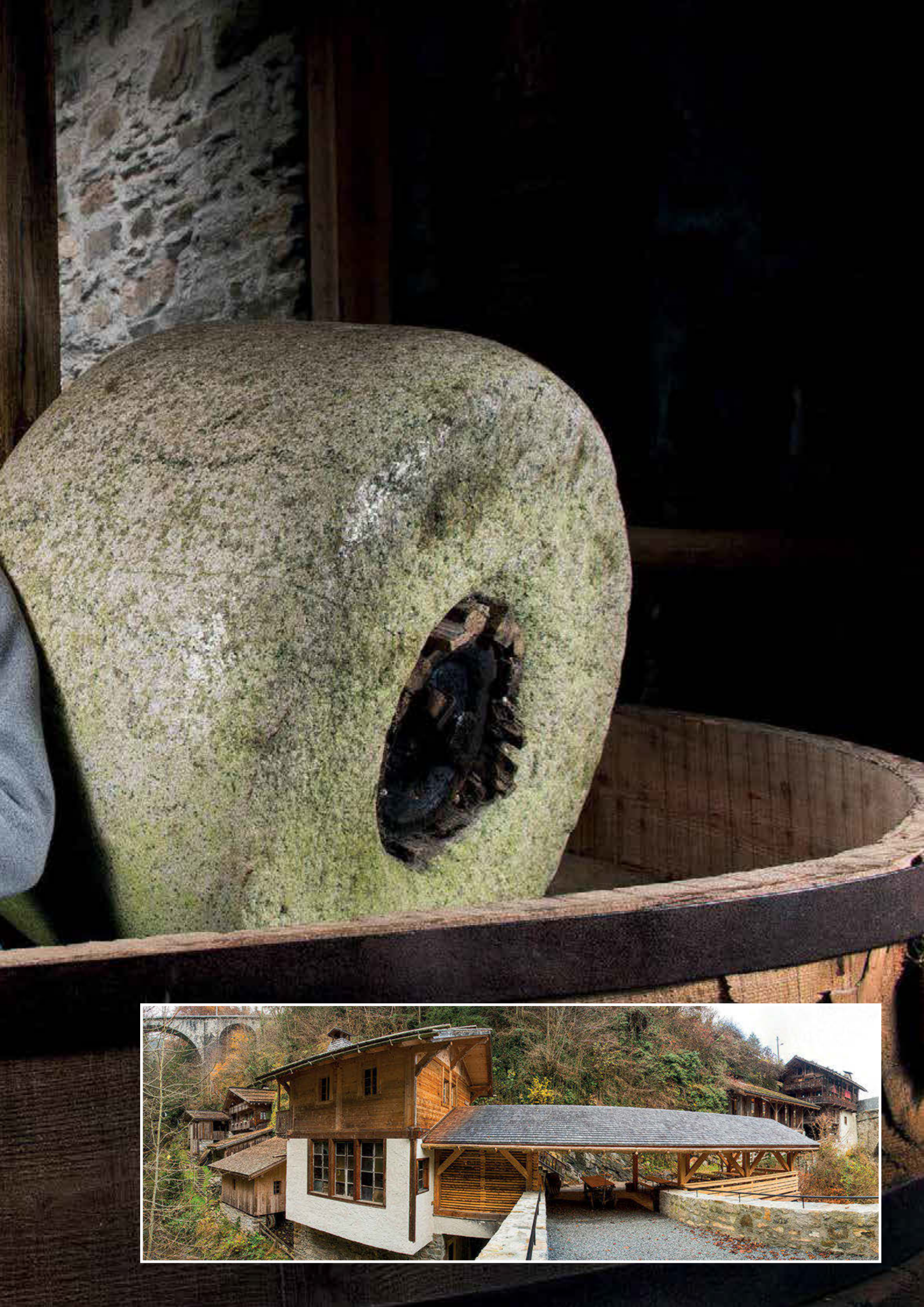
junior, puis les cadres régionaux de Suisse romande. Depuis deux ans, elle fait partie des cadres nationaux. Azelia Meichtry a été la seule athlète valaisanne sélectionnée pour les *Jeux Olympiques de la Jeunesse* de 2014 en Chine. Championne suisse des moins de 18 ans en 2014, elle se positionne régulièrement sur le podium des compétitions suisses et dans le top 10 des compétitions internationales.



Les représentants des récipiendaires 2014 en compagnie du Conseil de la Fondation du 75^e de la BCVs : Pascal Perruchoud, Président, Oliver Schnyder, Vice-président, Thierry Cornut, Mario Kalbermatter et Jean-Daniel Papilloud, membres, ainsi que Jean-Yves Pannatier, administrateur



Pierre-André Défago dans le foulon à fruits aux Vieux Moulins de la Tine à Troistorrens.





Anne-Dominique Zufferey, Musée valaisan de la Vigne et du Vin à Sierre



Rita Kalbermatten, Musée du Lötschental à Kippel



Edy Schmid, Matterhorn Museum de Zermatt



Monseigneur Joseph Roduit, Trésor de l'Abbaye de Saint-Maurice



Colette Nendaz, Musée d'Hérémece



Pascal Tissières, Musée des Sciences de la Terre à Martigny



Arthur Huber, château Stockalper de Brigue



Marie-Jeanne Burnet, Musée des Traditions et des Barques du Léman à Saint-Gingolph



Nicolas Kramar, Musée de la nature du Valais à Sion



Pierre-André Défago, Vieux Moulins de la Tine à Troistorrents